

LES FRANCO-MANITOBAINS
ET LES GRANDES UNITES SCOLAIRES

par

Jean-Marie Taillefer .
B.A. de l'Université du Manitoba

Thèse présentée au Département
d'Histoire de l'Université du Manitoba
en vue de l'obtention
d'une Maîtrise ès Arts
en Histoire.

Manitoba, 1979.



LES FRANCO-MANITOBAINS
ET LES GRANDES UNITES SCOLAIRES

BY

JEAN-MARIE TAILLEFER

A dissertation submitted to the Faculty of Graduate Studies of
the University of Manitoba in partial fulfillment of the requirements
of the degree of

MASTER OF ARTS

© 1979

Permission has been granted to the LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF MANITOBA to lend or sell copies of this dissertation, to the NATIONAL LIBRARY OF CANADA to microfilm this dissertation and to lend or sell copies of the film, and UNIVERSITY MICROFILMS to publish an abstract of this dissertation.

The author reserves other publication rights, and neither the dissertation nor extensive extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's written permission.

RECONNAISSANCE

Nous voulons rendre hommage à tous ceux qui ont bien voulu nous aider dans la rédaction de cette thèse et à ceux qui ont bien voulu nous offrir des entrevues. Nous tenons particulièrement à exprimer notre vive gratitude au professeur Robert Painchaud, notre premier patron de thèse qui est décédé accidentellement l'année passée. En plus, nous voudrions remercier chaleureusement le patron de cette thèse, le Père V.J. Jensen, s.j. Ses connaissances du sujet, son entière disponibilité et sa curiosité intellectuelle nous ont été extrêmement précieuses.

TABLE DES MATIERES

Chapitres	pages
Introduction.....	1
I. Antécédents historiques.....	9
II. Le Bill 97 et les grandes unités scolaires de 1945.....	20
III. Les grandes divisions scolaires au niveau secondaire	
A. Le rapport MacFarlane.....	32
B. La Commission des Frontières.....	46
C. La réaction des Franco-Manitobains à ces changements.....	55
IV. La période d'ajustement (1959-1966)	
A. Union des petits districts scolaires.....	73
B. Le rapport Michener.....	81
C. Mémoires des Franco-Manitobains à la Commission Michener.....	92
V. La consolidation des districts scolaires au niveau élémentaire	
A. Le Bill 16.....	106
B. La réaction des Franco-Manitobains à ces nouveaux changements.....	109
C. La réaction des organismes et de l'hebdomadaire franco-manitobain au Bill 16.....	138
VI. La Commission des Frontières	
A. Le rapport de 1969.....	155
B. La réaction des Franco-Manitobains au rapport de la Commission des Frontières.....	160
Conclusion.....	170
Appendice I.....	182
Appendice II.....	183
Bibliographie.....	184

INTRODUCTION

Le Manitoba, lors de son entrée dans la Confédération canadienne, avait un nombre à peu près égal d'habitants de langue française et de langue anglaise.¹ Mais cette situation changea très rapidement et le groupe de langue française devint le moins nombreux dans quelques années. Déjà en 1890, les Franco-Manitobains qui parlaient le français représentaient à peine huit pour cent de la population Manitobaine.² Les droits inscrits dans l'Acte du Manitoba pour les écoles confessionnelles catholiques étaient liés de très près au sort du groupe de langue française. En plus, ces derniers voyaient dans cet Acte non seulement des garanties religieuses mais aussi des garanties linguistiques.

Ainsi, une minorité craint pour ses droits lorsqu'elle compte sur la bonne volonté de la majorité pour les maintenir. Ceci veut dire que toute tentative de la part du gouvernement pour prendre plus de contrôle sur l'éducation était vue d'une façon négative par la minorité.

C'est ainsi qu'en 1890, lorsque l'Acte des Ecoles Publiques est passé, le groupe minoritaire franco-manitobain voyait cette loi comme une attaque directe contre son contrôle sur l'éducation. Il est évident que la langue et la religion étaient extrêmement liées, et que même si cette centralisation du pouvoir touchait directement à la confessionnalité en éducation, le Franco-Manitobain voyait dans cette loi centralisatrice une perte presque totale de son autonomie en matière d'éducation.

Ainsi, même si le compromis Laurier - Greenway de 1896 garantissait un certain montant de droits linguistiques, la centralisation du pouvoir en éducation demeurait intacte et à toute fin pratique, les francophones, à cause de la création du système public demeuraient à la merci des bonnes intentions du gouvernement. Ceci se manifestait concrètement en 1916 par la loi Thornton qui fait de la langue anglaise la seule langue d'enseignement au Manitoba, abolissant du même coup tout le système d'école bilingue formé après le compromis Laurier - Greenway.

Mais, l'organisation des districts scolaires au Manitoba permettait, malgré la loi restrictive de 1916 et la centralisation du pouvoir de 1890, aux Franco-Manitobains de maintenir une grande partie du pouvoir au niveau local en éducation. Chaque petit district scolaire avait un contrôle presque total sur l'éducation dans son milieu. Dans le rapport de la Commission Royale sur l'Education de 1959, on indique:

"The organization of school districts and the administrative system for operating them was influenced largely by the system of Ontario from which many of the early settlers of the province came. The system was well adapted to the needs of a pioneer community in which communication was limited and districts were, to a considerable degree, autonomous."³

Ainsi, lorsque le gouvernement provincial bannit le français comme langue d'enseignement dans les écoles en 1916, les Franco-Manitobains décidèrent de former une association pour protéger leurs intérêts en matière d'éducation. Cet organisme fut nommé l'Association d'Educa-

tion des Canadiens-Français du Manitoba. Ce qui se créait, était un organisme qui ferait le lien entre tous les petits districts scolaires franco-manitobains de la province. Ainsi, cette Association dirigée par des volontaires établit en fait un système d'éducation parallèle pour la population francophone. Ceci permit à la population franco-manitobaine de maintenir un contrôle assez important sur l'éducation de ses enfants.

Si on s'en tient à la thèse de maîtrise de Monsieur P.E. Leblanc intitulée "L'enseignement Français au Manitoba, 1916-1968", on se rend vite compte que l'éducation française offerte aux étudiants franco-manitobains de 1916 jusqu'à environ la deuxième grande guerre semblait suffisante pour enrayer l'assimilation:

"Il apparaît effectivement que cela ne fut pas le cas de 1916-1945, approximativement, les Franco-Manitobains possédant une sorte de Ministère de l'enseignement français mis sur pied et administré par l'Association d'Education des Canadiens-Français du Manitoba, donnèrent à leurs enfants un enseignement français qualitativement et quantitativement suffisant. Le système des Franco-Manitobains s'appuyait sur trois facteurs: le contrôle des commissions scolaires, que rendait possible une population homogène, surtout en milieu rural; une forte emprise morale sur le personnel enseignant, ce qui dépendait implicitement d'un fort contrôle clérical; et l'attitude bienveillante et l'indifférence relative des autorités du Ministère de l'éducation."⁴

Mais suite à la deuxième grande guerre les composantes qui avaient maintenu ce système parallèle se transformèrent. En plus, l'urbanisation

rapide vint aussi faire ses ravages en terme d'anglicisation. Plusieurs des villages francophones, tels que Lorette, St-Norbert et autres, situés près de Winnipeg devinrent graduellement des villages dortoirs pour les ouvriers de la ville. Beaucoup d'anglophones déménagèrent dans ces villages. Ainsi, l'homogénéité francophone fut rapidement perdue. Ce qui se produisait en fait était un dépeuplement de nos campagnes et une poussée importante vers les villages et les villes. Une bonne partie de la population se concentrait de plus en plus dans les plus gros centres. Ainsi, ce mouvement d'urbanisation amena avec lui une poussée nouvelle vers une centralisation du système scolaire. Ce mouvement de centralisation n'était pas totalement nouveau dans cette province. Dans le rapport du "Special Select Committee of the Legislative Assembly on Education" en 1945, on peut lire:

"Considerable progress, however, was made during the second decade of the present century towards consolidation of school districts. At present, there are in operation 101 consolidated school districts. One rural municipality, Miniota, has constituted itself as a municipal school district. There are nineteen other areas, such as the suburban municipalities, where the boundaries of the municipalities are coterminous with those of the school district."⁵

De fait, certaines provinces avaient déjà entrepris cette énorme tâche. L'Alberta par exemple, en était une:

"...the fullest of these reports is that of Alberta where the school divisions, comprising sixty to eighty districts, have been

in operation since 1936."⁶

Pour les Franco-Manitobains, la consolidation des petits districts scolaires dans les grandes unités, telle que proposée en 1945 et établie plus tard durant les années soixante, représentait le déclin du système parallèle institué suite à la loi de 1916. On se rendit compte rapidement que cette centralisation pouvait mettre fin au contrôle direct que les Franco-Manitobains exerçaient sur l'éducation de leurs enfants.

Si on ajoute à cette possibilité de perte du contrôle en éducation, tous les autres changements qui se sont effectués dans la population franco-manitobaine après la deuxième grande guerre, on a le spectacle d'une population quelque peu en désarroi. Cette société foncièrement rurale devient en grande partie urbaine. La venue de l'électricité dans les foyers ruraux à la fin des années quarante et au début des années cinquante, l'installation du téléphone, la construction de nouvelles routes à cette même époque, contribuèrent toutes à améliorer les réseaux de communication à l'intérieur de la province et ainsi augmentèrent la possibilité de centralisation administrative en éducation. L'ère de la télévision et des "mass media" vient bouleverser davantage cette minorité qui se cherche de plus en plus dans un monde en évolution rapide. Ainsi en 1958, une commission royale d'enquête en éducation suggère la création de grandes unités scolaires au niveau secondaire: comment vont réagir les Franco-Manitobains?

Cette thèse se propose d'examiner la situation qui existait en éducation au Manitoba avant la création des grandes unités scolaires par rapport aux Franco-Manitobains. Nous examinerons de près les réactions des Franco-Manitobains en 1945, lors du premier essai important de la part d'un gouvernement manitobain à consolider les petits districts scolaires en grandes unités.

Mais, la majeure partie de cette thèse sera consacrée aux réactions des Franco-Manitobains aux changements apportés par les deux rapports MacFarlane et Michener qui furent la base de la consolidation des petits districts scolaires en grandes divisions scolaires. Des individus aussi bien que des groupes se sont unis pour défendre ou pour opposer ces changements. En 1959, la consolidation du niveau secondaire a suscité une controverse. Mais, le plus grand conflit a eu lieu en 1967, lors de l'établissement des divisions unitaires qui engloberaient aussi les écoles élémentaires. Nous examinerons l'opposition ou l'adhésion des Franco-Manitobains aux changements proposés dans les rapports. Nous scruterons de près les raisons de leur prise de position. Nous entreverrons aussi la possibilité d'apathie et nous essaierons d'expliquer sa présence s'il y a lieu.

Nous concentrerons nos efforts sur les régions qui allaient devenir les cinq grandes divisions unitaires, c'est-à-dire la division de la Rivière Seine, la division de la Rivière Rouge, la division du Cheval Blanc, la division de St-Boniface et la division de la Montagne. En plus, nous examinerons la commission scolaire de Turtle River, une division en majorité anglaise, mais où se situent des écoles avec une

clientèle francophone, tels que Laurier et Ste-Rose.

Nous avons interrogé des Franco-Manitobains qui furent impliqués dans ces régions. Ces personnes ont bien voulu répondre à une série de questions que nous leur avons posées et leurs réponses nous aideront à interpréter la réaction des gens à ces changements. En plus, La Liberté et le Patriote ainsi que les documents de l'Association d'Education des Canadiens-Français du Manitoba, de l'Association des Commissaires d'Ecoles de Langue Française et certains autres documents officiels du Ministère de l'Education, nous furent des outils indispensables. Les présentations des organismes aux différents groupes de travail, les mémoires présentés aux différentes commissions royales, et la thèse de Monsieur Paul-Emile Leblanc, nous furent des précieuses sources d'information. Ceci constitue la base de notre documentation.

NOTES

INTRODUCTION

1. Statistiques du Canada, Recensements du Canada, 1665 à 1871, Volume IV, Ottawa, I.B. Taylor, 29,31, 33 Rideau St., 1876, pages 380-387.
2. Statistiques du Canada, Recensements du Canada, 1891, Volume I, Ottawa, S.E. Dawson, 1898, page 118.
3. MacFarlane, R.O.; Bruns, J.H.; Cuddy, J.A.; Hansen, S.; Wood, Hortense, Report of the Manitoba Royal Commission on Education, Queen's Printer, Winnipeg, 1959, page 21.
4. Leblanc, P.E., L'Enseignement Français au Manitoba, 1916-1968, Thèse présentée au Département d'Histoire de l'Université d'Ottawa en 1968, Ottawa, 1968, page 2.
5. Report of the Special Committee of the Manitoba Legislative Assembly on Education, James L.W. Cowie, King's Printer for the Province of Manitoba, 1945, page 11.
6. Ibid, page 14

CHAPITRE I

ANTECEDENTS HISTORIQUES

La consolidation par opposition à la décentralisation semble un problème presque toujours présent dans le secteur administratif d'une entreprise ou d'un gouvernement. Ce problème se pose aussi bien en éducation que dans les autres domaines. Au Manitoba, la question de centralisation s'est posée dans le secteur de l'éducation à plusieurs reprises. Mais, en tant que minorité, les Franco-Manitobains ont toujours dû se tenir plus particulièrement aux aguets quand le vent de la centralisation se levait.

L'Acte du Manitoba de 1870 avait créé un système assez décentralisé. L'Acte des Ecoles Séparées, qui entra en vigueur le 27 avril 1871, établissait un système double en éducation. Ainsi, les protestants, aussi bien que les catholiques; avaient des bureaux séparés avec les pouvoirs presque totaux sur l'éducation de leur clientèle. Les districts scolaires étaient habituellement divisés selon les frontières des paroisses des différentes affiliations religieuses. Des commissaires étaient élus au niveau local par les contribuables pour administrer les districts scolaires. En plus, les fonds gouvernementaux destinés à l'éducation étaient séparés (à parts égales) entre catholiques et protestants.

"The monies appropriated to education by
the Legislature were to be divided equally

one moiety therefore to the support of Protestant schools, the other moiety to the support of Catholic schools."⁷

Dès 1875 la formule de fonds fut remplacée par une formule "pro rata" selon la population, car la population avait déjà changé énormément à cause de l'arrivée des colons de l'Ontario.

Mais le gros changement administratif en éducation suite à l'Acte du Manitoba fut l'Acte des Ecoles Publiques de 1890. Ceci représentait une grande consolidation de pouvoir de la part du gouvernement provincial. Les clauses principales de cet acte peuvent se résumer comme suit:

- "1. Les deux bureaux d'éducation, catholique et protestant, furent supprimés pour être remplacés par un seul bureau de l'Instruction publique qui devait consister en cinq ministres du cabinet provincial et un bureau d'aviseurs composé de 7 à 9 éducateurs nommés par le Lieutenant Gouverneur.
2. Tout règlement concernant la localité de l'école, les manuels scolaires, les classements des professeurs, la réglementation des examens et la pratique religieuse devenait la responsabilité des aviseurs.
3. Tout exercice religieux serait facultatif, sous contrôle de la commission scolaire locale.
4. Tout fond monétaire devenait la propriété du fond commun des écoles publiques.
5. Tout enseignement de la religion était proscrit durant les heures de classe."⁸

Ainsi prit fin la période du maintien financier par l'état des écoles confessionnelles. Cette centralisation du pouvoir en éducation était accompagnée d'une autre loi qui faisait de l'anglais la seule langue officielle au Manitoba. L'uniformisation se faisait en même

temps qu'une consolidation du pouvoir de la part de la majorité anglaise et protestante. Morton, dans son livre Manitoba - a History, indique:

"The school question is concluded to the satisfaction of the British and Protestant majority in Manitoba."⁹

La création du système public de 1890 au Manitoba assurait un contrôle plus direct de la part du gouvernement sur l'éducation qui avait été en bonne partie sous le contrôle de l'Eglise. Tel que déjà cité, l'Acte des Ecoles Publiques remplaçait les deux bureaux de l'éducation, catholique et protestant, par un seul bureau d'instruction publique sur lequel siégeaient cinq ministres du cabinet provincial. Indépendamment de l'intention du gouvernement, le résultat était clairement de contrôler le secteur de l'éducation qui jusqu'à ce moment était demeuré presque entièrement dans les mains des groupes religieux.

Le compromis Laurier - Greenway de 1896 retarda quelque peu l'uniformisation et la centralisation. Les Franco-Manitobains ainsi que les autres groupes ethniques avaient tout de même reçu la permission d'enseigner dans leur langue maternelle. Les Français, les Allemands et les Polonais surtout ont profité des termes de cet accord. Ces écoles bilingues devaient exister jusqu'en 1916.

Il est intéressant de noter que selon un rapport spécial sur les écoles bilingues du Manitoba en 1916, sur une inscription totale

de 100,963 élèves dans les écoles du Manitoba, il y avait une inscription de 7,393 dans les écoles bilingues françaises, 2,814 dans les écoles bilingues allemandes, et 6,513 dans les écoles Polonaises ou Ukrainiennes (Ruthènes).¹⁰ Ces groupes représentaient un pourcentage important de la population étudiante totale de la province. L'inspection complète des écoles bilingues de la province autorisée par le gouvernement provincial avait pour but de déterminer l'étendue et l'efficacité de l'enseignement de la langue anglaise dans ces écoles. Selon le rapport, aucune autre discipline ne fut évaluée. Cette inspection faisait suite à une campagne incessante menée par le quotidien le Free Press, qui débuta en 1912 et culmina en 1916 avec la loi Thornton abolissant les écoles bilingues.

"In the hope of driving a wedge into the political facade of the local Government, Dafoe attacked on every count with partisan vigour. Of particular interest was the school system. With no further fear of embarrassing Laurier, the Free Press began a concerted attack to end multilingual schools in the province. These schools were not limited to the French-Canadian minority; every national group was permitted to use its own language as well as being required to learn English."¹¹

Les données du rapport de l'inspection des écoles bilingues furent utilisées pour justifier l'abolition du système bilingue d'éducation et l'implantation du système unilingue anglais. Ce document s'efforçait de démontrer qu'au niveau élémentaire, les étudiants étaient

faible en anglais mais que ceci s'améliorait au niveau secondaire. Si on reprend certains des commentaires faits par les inspecteurs du gouvernement dans ce rapport, on rencontre des remarques qui pourraient permettre à un lecteur de mettre en doute l'objectivité de leurs auteurs:

"Haywood
No. 1193
27 French
Newcombe says, 'In lower grades they know little or no English. A few pupils in the senior grades can converse, say five out of six'.

Portage la Prairie
39 Ruthenians
5 Austrians
3 Germans
5 Poles
2 French Half-Breeds
3 Canadians

LeBlanc
No. 1574
Weidenhammer says, 'Higher grades speak fairly well'.

St. Agathe
No. 974
51 French
3 English
(a graded school)
Lang says, 'Weak, as might be expected in lower grades. Fair in higher grades'.

St. Jean Baptiste North
No. 939
25 French
Lang says, 'None of the children in this school can converse at all'.¹²

Ainsi, la loi Thornton introduisait une sorte de consolidation ou plutôt une uniformisation du système scolaire au Manitoba.

Ceci se faisait au détriment des minorités et plus particulièrement la minorité franco-manitobaine dont les droits avaient été garantis à l'entrée du Manitoba dans la Confédération canadienne. Il est évident que l'intention du gouvernement de l'époque était de faire de l'école un agent d'assimilation afin d'uniformiser la langue et les valeurs des étudiants manitobains. R.S. Thornton, le Ministre de l'Education du gouvernement libéral Norris, responsable de cette loi, l'indiquait très clairement dans son discours en chambre le 12 janvier 1916 lorsqu'il expliquait le bien-fondé de "An Act to Amend the Public Schools Act":

"The first essential to individual progress in any land is to know the language of the country. In an English-speaking country as this is, a knowledge of English is more necessary than a knowledge of arithmetic. No matter what a man's attainments may be, the doors of opportunity are closed to him if he does not have a knowledge of English, the common tongue... We are building today for the Canada of tomorrow, and our common school is one of the most important factors in the work."¹³

Suite à cette consolidation du pouvoir politique en éducation par la majorité anglophone, les francophones décidèrent d'acquiescer publiquement à la loi Thornton. Mais, du même coup, ils fondèrent l'Association d'Education des Canadiens-Français du Manitoba qui avait pour but de préserver l'enseignement du français dans leurs écoles.

A toute fin pratique l'Association devint le Ministère de l'Education des Canadiens-Français. Les Franco-Manitobains avaient fondé l'Association d'Education pour les diriger en matière d'éducation. Paul-Emile Leblanc l'indique bien lorsqu'il écrit au sujet du premier congrès général de l'Association d'Education:

"Le comité d'administration scolaire, tout nouvellement formé, demanda que l'on avertisse les instituteurs de communiquer au secrétariat de l'Association tout ce qui surviendra de nouveau dans les écoles; l'Association leur donnerait un avis sur la conduite à suivre... Le congrès avait réussi à canaliser les esprits vers un but linguistique et religieux. Cette unanimité idéologique ne sera brisée qu'une trentaine d'années plus tard."¹⁴

Les résultats de la loi Thornton se firent sentir rapidement. Dans les trois points les plus saillants, on retrouvait la tendance centralisatrice du gouvernement. Il fallait uniformiser l'éducation au Manitoba. Ainsi, le gouvernement se hâta d'unir au niveau administratif les écoles normales de St-Boniface et Winnipeg.

"Dorénavant les normaliens devaient subir les examens en anglais; la littérature et la grammaire française disparaissaient du programme."¹⁵

Deuxièmement le programme scolaire ne contenait plus aucune trace d'enseignement bilingue au niveau des huit premières années. Au niveau secondaire, les programmes bilingues des années précédentes y étaient, mais le français ou l'allemand jusqu'à là obligatoire pour l'obtention d'un diplôme bilingue, était devenu

facultatif.

En dernier lieu, le système d'inspection bilingue était remplacé par un système d'inspection régional qui ne prenait aucunement en considération les régions bilingues lors de la nomination d'inspecteurs. Souvent un inspecteur anglo-protestant était affecté à un district bilingue.

Ainsi, la consolidation du pouvoir de la part de la majorité dans le but d'offrir une éducation uniformisée aux enfants du Manitoba, se fit au dépens des minorités manitobaines. Les Franco-Manitobains furent perdants au niveau juridique aussi bien qu'au niveau pratique. Même si la fondation de l'Association d'Education enraya les efforts de l'assimilation, il demeure tout de même que cette consolidation enlevait à la population franco-manitobaine tous ses droits au niveau juridique en matière d'éducation.

De 1916 à 1945 approximativement, il n'y eut presque pas de changement sur la scène éducative au Manitoba. Le système de base qui était les petits districts scolaires quasi autonomes, parsemés à travers la province, continua d'exister. De fait dans le rapport sur l'éducation de 1945, on indique qu'il y avait 1,875 petits districts scolaires en opération et 2,098 écoles.¹⁶ Ainsi, la plupart de ces petits districts scolaires étaient composés d'une seule école. Ainsi, on se rend vite compte que ces petits districts scolaires ont permis aux Franco-Manitobains de préserver une grande autonomie en

matière d'éducation. Les commissaires de ces petits districts scolaires contrôlaient presque tous les aspects importants en éducation au sein de leur district. Il est vrai qu'ils devaient suivre la loi scolaire. Mais ils étaient responsables d'embaucher le professeur et avec l'aide du curé qui détenait un large pouvoir dans les décisions paroissiales, ils s'assuraient que la religion et la langue n'étaient pas négligées dans les écoles. Alors, à toute fin pratique, les écoles dans les petits districts scolaires franco-manitobains étaient françaises et catholiques.

Le Ministère de l'Education de son côté, pour plusieurs raisons, mais surtout à cause du marasme administratif créé par les centaines de petits districts scolaires souvent composés d'une seule école et d'un seul professeur et à cause d'un système de communication peu développé, ne pouvait contrôler d'une façon stricte, la mise en application à la lettre de la loi. En plus, il existait une certaine sympathie de la part de plusieurs membres du Ministère de l'Education pour le sort des Franco-Manitobains.

"Les autorités du Ministère avaient une sympathie réelle pour les organismes qui l'aidaient dans ses fonctions. Or l'Association d'Education était une des seules associations qui s'occupaient d'éducation. Il y avait en plus chez certains dirigeants du Ministère, dont le sous-ministre Robert Fletcher, une compréhension, certainement mieux développée que chez la majorité, des aspirations des Canadiens-Français."¹⁷

C'est ainsi que, même si la loi ne permettait pas l'enseignement du français, en fait, il y a eu un enseignement du français et en français qui donnait aux Franco-Manitobains la chance d'évoluer dans leur langue. L'Association d'Education, qui dans plusieurs domaines, travaillait de paire avec le Ministère de l'Education même si rien n'était rendu officiel, représentait les aspirations linguistiques et religieuses des Franco-Manitobains. Chez les Franco-Manitobains la maxime de "la langue gardienne de la foi" semblait exprimer assez le bien fondamental qui existait entre les deux valeurs primordiales de cette société. Cette communauté de pensée que l'on retrouvait dans son Association, ses instituteurs et sa population en général permettait un enseignement du français allant de paire avec un zèle missionnaire de la part des instituteurs. Ceux-ci, en grande partie des religieux, liaient les rôles de la propagation de langue et de la foi.

Cette unanimité chez les Franco-Manitobains était en grande partie dûe à l'homogénéité de leur origine sociale. La plupart vivaient dans des milieux ruraux et étaient en grande partie agriculteurs. Ces milieux ruraux étaient aussi isolés des influences assimilatrices que l'on retrouvait surtout dans les centres urbains. Ainsi, l'isolement des centres ruraux et la présence des petits districts scolaires permettaient aux Franco-Manitobains de maintenir un contrôle important sur la petite école locale. Mais tout ceci était appelé à changer.

NOTES

CHAPITRE I

7. Bureau de l'Education Française, Histoire du Manitoba (guide du maître), Les écoles au Manitoba de 1870 à 1890, Queen's Printer, Winnipeg, 1973, Section B, page 3.
8. Ibid, Section B, page 9.
9. Morton, L.W., Manitoba: A History, University of Toronto Press, Toronto, 1957, page 25. W.L. ✓
10. Department of Education, Special Report on Bilingual Schools in Manitoba, Printed James Hooper, King's Printer, Winnipeg, 1916, page 1.
11. Ramsay, Cook, The Politics of John W. Dafoe and the Free Press, University of Toronto Press, Toronto, 1963, page 55.
12. Op. cit., Special Report on Bilingual Schools in Manitoba, pages 9, 25, 30, 33, 35.
13. Cissons, C.B., Bilingual Schools in Canada, Toronto, J.M. Dent, 1917, page 150. S ✓
14. Leblanc, P.E., L'Enseignement Français au Manitoba, 1916-1968, Thèse présentée au Département d'Histoire de l'Université d'Ottawa en 1968, Ottawa, 1968, page 29.
15. Ibid, page 30.
16. Report of the Special Select Committee of the Manitoba Legislative Assembly on Education, James L. Cowie, King's Printer for the Province of Manitoba, Winnipeg, 1945, page 5.
17. Op. cit., L'Enseignement Français au Manitoba, 1916-1968, page 35.

CHAPITRE II

BILL 97 - GRANDES UNITES SCOLAIRES DE 1945 A 1957

En 1944, le gouvernement du Manitoba mit sur pied un comité spécial en éducation. Ce comité fut doté d'un mandat précis:

"The Select Committee was appointed by a resolution of the House on Friday, 10 March, 1944, to enquire into and report upon:

- a) The administration and financing of the public school system of the province.
- b) Equalization of educational opportunity throughout the province, with particular reference to elementary and technical education.
- c) Technical education in the light of present-day and post-war needs.
- d) The provision for and control of admission of students to various faculties at the University of Manitoba.
- e) Any and all matters relating to the above, including curriculum, training of teachers and post-war education."¹⁸

Ainsi le gouvernement, à travers son comité spécial remettait en question la validité des petits districts scolaires. Dans le rapport à la Législature du Manitoba en 1945, le comité proposait, dans une de ses recommandations, la création de grandes unités scolaires:

"The committee having considered the arguments, accepts the principle of the larger unit of school administration. It considers that such units could provide a greater degree of equality of educational opportunity, particularly at the secondary level. It further considers that the administrative areas should

be sufficiently large to provide a complete educational program at the elementary and secondary levels, including provision for differentiation of educational opportunity."¹⁹

Suite à ce rapport, le bill qui amendait l'Acte des Ecoles Publiques fut introduit et passé en chambre. Ce bill permettait l'établissement des grandes unités scolaires. Ainsi, on suggérait que les commissions scolaires centrales de ces grandes unités seraient responsables des affaires communes à toute la région et que les petits districts scolaires conserveraient le contrôle des détails locaux. Au mois de janvier 1947, on assistait à la création de la division scolaire de Dauphin-Ocre.

Les Franco-Manitobains étudièrent avec attention le projet de loi 97. Dans un document préparé par l'Association d'Education des Canadiens-Français et circulé parmi la population franco-manitobaine, on retrouvait les appréhensions et les inquiétudes de la population face aux grandes unités scolaires. Les Franco-Manitobains avaient peur que ces grandes unités scolaires leur soient imposées. Il y avait une divergence d'opinion lorsqu'on venait à interpréter la clause 4 du bill 97, qui avait trait au vote pour l'acceptation ou le refus des grandes unités scolaires. La clause se lisait comme suit:

"The Lieutenant-Governor in Council shall not include a municipality or part of a municipality in the school area unless a majority of all the electors who vote on by-laws submitted by their several municipalities as hereinafter provided, vote in

favour of the establishment of the school area."²⁰

L'interprétation, appuyée par J.A. Marion, un des porte-paroles de l'Association d'Education, était que les électeurs de chaque municipalité aient le droit d'accepter ou de refuser de faire partie d'une grande unité scolaire organisée par le Ministère de l'Education à la requête de leur municipalité ou d'une municipalité avoisinante. Par contre, l'interprétation appuyée par le Ministre de l'Education et son conseiller législatif, M. Rutherford, qui avait préparé le texte du bill 97, était que, dans le cas où la majorité des électeurs de toutes les municipalités impliquées votent en faveur de la création d'une grande unité scolaire, ces municipalités devraient faire partie de la nouvelle unité. Ce qui veut dire que même si les électeurs dans certaines municipalités s'y étaient opposés, ils seraient obligés de suivre car les électeurs des municipalités avoisinantes avaient appuyé la création d'une grande unité avec assez de voix pour avoir une majorité à travers la région proposée.

Monsieur Rutherford a permis de citer son nom et son interprétation.

Il a aussi ajouté:

"Si j'avais voulu dire que c'était la majorité des électeurs de chaque municipalité qui déciderait du sort de chaque municipalité, j'aurais écrit: ... 'unless a majority of the electors of each municipality who vote on by-laws submitted by their several municipalities...' mais comme j'ai voulu dire que le sort de chaque municipalité ou partie de municipalité dépendrait du vote d'ensemble de toutes les municipalités

comprises dans une circonscription, j'ai écrit: "unless a majority of all the electors who vote... etc."²¹

Ainsi, les Franco-Manitobains réagissaient fortement car ils avaient peur de se faire imposer un système qui ne leur était pas acceptable à ce moment-là.

La seconde partie du mémoire énumérait les pouvoirs des différents groupes qui avaient à administrer les nouvelles grandes unités scolaires. Les pouvoirs du Lieutenant-Gouverneur en Conseil ou de fait, du gouvernement provincial étaient augmentés. Les fonctions des commissions scolaires locales, par contre, étaient diminuées au point où elles avaient très peu d'importance. Et finalement, les pouvoirs du "board" des grandes unités étaient extrêmement étendus. De fait, le pouvoir réel résidait entre leurs mains et celui du gouvernement provincial et il semblait évident que les commissions scolaires locales étaient maintenues simplement pour donner l'impression aux gens qu'ils préserveraient un certain contrôle sur leurs écoles.

La partie suivante du document faisait ressortir les éléments du bill qui pourraient être défavorables aux Franco-Manitobains. Une des inquiétudes qui ressortait dans le mémoire face au bill était l'incertitude qu'il entretenait vis-à-vis l'enseignement de la religion.

"Quant à l'enseignement religieux et aux exercices religieux permis dans les écoles de la grande unité scolaire - les règlements actuels contenus dans les clauses

5 à 16 de l'Acte des écoles publiques, sont maintenus en force. Mais, c'est le "board" de la grande unité scolaire qui voit à l'enseignement religieux et non les commissions scolaires."²²

Ainsi, dans son document, l'Association d'Education des Canadiens-Français défendait les droits religieux aussi bien que linguistiques de ses compatriotes. Il était impossible à ce point-ci de vraiment dissocier ces deux luttes.

Le document se poursuivait en indiquant une série de raisons pratiques qui empêchaient les francophones d'appuyer les grandes unités scolaires. En voici quelques exemples:

- "4. Les commissaires de la grande unité scolaire doivent contrôler l'instruction donnée dans les écoles: quelles difficultés ne pourront-ils créer pour l'enseignement de la religion et du français?
- 9. Le "board" de la grande unité scolaire doit indiquer à chaque enfant l'école qu'il doit fréquenter. Par ailleurs le rapport du comité sur l'éducation recommande la consolidation. Dans le bill, il n'en est pas question. Si l'on allait s'inspirer de l'esprit du rapport pour réunir deux ou plusieurs écoles rurales, quelle serait la proportion des nôtres dans ces écoles consolidées? Et les parents n'auraient pas le choix de l'école pour y envoyer leurs enfants."²³

On se rend compte que l'Association a bien étudié tous les aspects du bill et pose des questions auxquelles le gouvernement devra répondre d'une façon acceptable avant que l'Association ne bouge de sa position d'opposition.

Le document finissait par une partie intitulée "Avantages et inconvénients de la Grande Unité Scolaire". Il est intéressant de noter que la section des avantages débute avec ce petit paragraphe:

"Le système actuel n'est pas parfait. Mais n'y a-t-il pas moyen de l'améliorer?"²⁴

Ce qui suivait était une énumération des possibilités de changement à l'intérieur du système déjà existant. En plus, on ajoutait une série d'avantages possibles des grandes unités scolaires que l'on détruisait immédiatement avec un paragraphe d'explication. Un exemple de ceci est l'avantage possible qui était mentionné d'une diminution des coûts. On se posait la question, "L'administration de la grande unité scolaire coûtera-t-elle moins chère?". Voici le paragraphe qui suit:

"L'expérience de l'Alberta a prouvé contraire sur certains points; il pourrait y avoir économie: achat de matériel et de livres en grande quantité! Mais ne pourrait-il pas y avoir une coopérative de ces objets pour nos commissions scolaires actuelles? Notons aussi que les octrois d'une grande unité scolaire doivent être les mêmes que les octrois qui seraient accordés aux commissions scolaires si elles n'étaient pas de la grande unité scolaire."²⁵

Alors, il est clair que même les arguments qui pourraient être apportés pour appuyer les grandes unités étaient réfutés l'un après l'autre. On s'efforçait plutôt de faire remarquer qu'avec l'aide du gouvernement provincial, les petits districts scolaires locaux pourraient fournir les mêmes services qu'on prétendait pouvoir

offrir à travers les grandes unités scolaires.

Le document finissait en énumérant les arguments contre cette consolidation:

- "B. Quels seraient les inconvénients?
 1. Les droits naturels des parents sont lésés.
 2. Les droits des minorités sont en danger.
 3. Les parents sont exposés à se désintéresser de l'éducation qu'ils ne pourront plus contrôler.
 4. Nos commissaires d'école sont, la plupart, bien disposés vis-à-vis des religieuses et des religieux. Parmi ceux qui contrôleront les grandes unités scolaires, combien leur seront sympathiques?
 5. La commission scolaire actuelle est plus démocratique parce que le peuple peut mieux la contrôler. Le contrôle qu'aura le peuple sur la commission de la grande unité scolaire sera beaucoup plus indirect, plus éloigné. Ce serait plutôt de la bureaucratie que de la démocratie. La centralisation de l'autorité en éducation présente un très grand danger.
 6. En Alberta, les écoles séparées sont subventionnées par le gouvernement. Ici il n'y a pas d'écoles séparées subventionnées par le gouvernement, auxquelles nous puissions recourir."²⁶

On se rend vite compte que la plupart de ces arguments démontrent un effort de la part des Franco-Manitobains pour vouloir garder le contrôle de leur éducation. Ils reconnaissaient que la perte de l'autonomie locale pourrait être néfaste à leur lutte pour conserver le français et la religion dans leurs écoles. On remarque que l'Asso-

ciation d'Education, qui parlait au nom des Franco-Manitoains, a peur que le gouvernement impose ce système de grandes unités. C'est pourquoi elle se ralliait fortement à l'interprétation de J.A. Marion du bill 97, qui voulait que les municipalités qui s'opposent aux grandes unités scolaires ne soient pas obligées de se conformer aux désirs des électeurs des trois ou quatre municipalités avoisinantes.

Mais on remarque que les Franco-Manitobains s'étaient déjà préparés des plans alternatifs si jamais les grandes unités leur étaient imposées. Voici un exemple d'un moyen suggéré pour surmonter les inconvénients des longues distances si jamais il y avait une consolidation:

"Inconvénients: les distances pour la transportation, les dangers d'un dortoir ou pension commune, loin de la surveillance des parents. (Si les grandes unités scolaires étaient votées, on pourrait peut-être se protéger en ayant des dortoirs contrôlés par nos institutions catholiques."²⁷

On retrouvait ici un réalisme qui démontre que les Franco-Manitobains se rendaient compte tout de même qu'ils étaient à la merci de la décision de la majorité et qu'ils devraient essayer de tirer le meilleur parti de cette décision. Le document démontrait clairement que les Franco-Manitobains défendraient avec tous les moyens qu'ils avaient à leur disposition, leur autonomie au niveau local en matière d'éducation.

Mais la plus grande peur des parents, à un niveau encore plus

personnel, était la perte de contrôle sur l'éducation de leurs enfants. En plus, on voit que le plan gouvernemental n'a presque pas pris en considération les groupes ethniques ou les groupes religieux lors de la formulation de ce bill. La plus grande motivation du gouvernement était de créer une administration plus efficace tout en donnant une éducation supposément supérieure. Lorsque le projet de loi fut présenté en chambre, l'Honorable Edmond Préfontaine, membre de l'assemblée législative pour la circonscription de Carillon, dans un discours enflammé, s'attaque à son propre parti qui formait le gouvernement et fit ressortir les points importants qui opposaient les Franco-Manitobains à ce bill. Mais en 1946, un amendement à l'Acte des Ecoles Publiques qui donnait le pouvoir de mettre sur pied des grandes unités scolaires fut adopté en chambre. S ✓

La réaction d'opposition des Franco-Manitobains ne fut pas unique. De fait, la division scolaire de Dauphin-Ocre fut la seule mise sur pied, même si l'amendement à l'Acte scolaire prévoyait la création de d'autres divisions scolaires. Cet essai ou plan-pilote de Dauphin-Ocre ne fut pas imité pour de multiples raisons. Mais les deux arguments majeurs contre la consolidation étaient, tel que mentionné auparavant, la perte d'autonomie locale et le supposé coût élevé de la mise sur pied de ce système.

Même si la tentative de consolidation en 1946 fut considérée un échec, les questions de l'efficacité administrative des

petits districts scolaires et du financement de l'éducation continuèrent à préoccuper les gouvernements aussi bien au niveau provincial qu'au niveau municipal. En 1951, l'Assemblée législative manitobaine mit sur pied un comité appelé "Committee on Provincial - Municipal Relations" pour étudier les problèmes des gouvernements locaux. En 1953, le comité rapporta:

"It is appropriate however to point out at the beginning of our discussion of school financing that any steps towards larger administrative units for school purposes will automatically be of material assistance in reducing inequalities of property taxes as between adjoining properties, and that one of the most fruitful sources of bad feeling and misunderstanding in the present set-up, is the fact that the special school levy on one small school district may be as high as 30 mills or more while in an immediately adjoining school district the special levy may be only 5 mills, or there may be no special levy at all."²⁸

Ce paragraphe démontre bien que le problème en éducation dépassait une simple question d'autonomie locale et que des injustices étaient perpétrées par un système rempli d'inégalités. Ce qui se produisait, c'était qu'en fait chaque petit village ou même chaque petite agglomération qui pouvait regrouper dix élèves demandait la permission au gouvernement de former un district scolaire. Presque toutes les demandes étaient acceptées. Ainsi, le nouveau district recevait le pouvoir de prélever des impôts pour faire fonctionner l'école. A toute fin pratique, chaque petit district scolaire avait le contrôle

quasi complet de son éducation. Les commissaires du district scolaire embauchaient les professeurs et négociaient le salaire directement avec ce dernier. Le salaire du professeur était habituellement l'équivalent de ce que le district scolaire recevait en octroi du Ministère de l'Education. Il n'y avait aucune considération dans ces octrois destinés aux professeurs du district scolaire pour les années d'expérience ou la scolarité de l'enseignant. La seule distinction était que l'octroi était plus élevé pour un professeur du secondaire que pour un professeur à l'élémentaire. Si on considère que les octrois pour les professeurs n'étaient pas très élevés, l'incitation n'était pas grande pour les enseignants. Ainsi les petits districts scolaires avaient beaucoup de difficultés à attirer les professeurs.

C'est une des raisons majeures qui avaient poussé plusieurs petits districts scolaires à se regrouper. Certaines écoles s'étaient déjà réunies pour former les districts scolaires consolidés avec de plus grandes écoles et des bases de taxation plus larges. Car, souvent, à l'intérieur d'une municipalité le taux des impôts spéciaux pour les districts scolaires pouvait varier facilement de dix à quatre-vingts millièmes. Pour ainsi dire, le système qui avait été amené dans cette province par les "Canadiens", ces immigrants de l'Ontario qui étaient venus en masse après l'entrée du Manitoba en Confédération, était sans trop d'altérations, demeuré intact.

NOTES

CHAPITRE II

18. Op. cit., Report of the Special Select Committee of the Manitoba Legislative Assembly on Education, page 5.
19. Ibid, pages 15-16.
20. Association d'Education des Canadiens-Français du Manitoba, La Grande Unité Scolaire d'Après le Bill 97 et les Règlements, 1946, page 1.
21. Ibid, page 2.
22. Ibid, page 4.
23. Ibid, page 4.
24. Ibid, page 5.
25. Ibid, page 5.
26. Ibid, page 6.
27. Ibid, page 6.
28. Michener, R.; Thompson, J.; McInnes, J.R.; Donnelly, M.; Campbell, P.L., Report of the Manitoba Royal Commission on Local Government Organization and Finance, R.S. Evans, Queen's Printer for the Province of Manitoba, Winnipeg, 1964, page 63.

CHAPITRE III

LES GRANDES DIVISIONS SCOLAIRES AU NIVEAU SECONDAIRE

A. Le Rapport McFarlane

En 1957, le gouvernement manitobain mit sur pied une commission d'étude appelée "Manitoba Royal Commission on Education" dont le mandat était d'examiner et de faire un rapport sur tout ce qui avait trait à l'éducation secondaire et élémentaire au Manitoba. Dans un document intitulé "Terms of Reference", le mandat de la Commission est repris et on précise les domaines qui devraient être étudiés plus en détail:

"That the said terms of reference be prescribed by the Lieutenant-Governor-in-Council as follows:

To study and report on all aspects of education in Manitoba, up to university level, and without limiting the generality of the foregoing, in particular to study and report on the following:

1. administration
2. finance
3. building and equipment
4. curriculum and standards
5. supply, training, certification and terms of employment of teachers
6. inspection and field services
7. special groups, such as blind, deaf, physically and mentally handicapped
8. special services such as audio-visual, library, correspondence
9. scholarships and bursaries."29

La Commission était composée de cinq membres: L.O. MacFarlane, R. président, Frère J.H. Bruns, J.A. Cuddy, S. Hansen et Hortense Wood.

Cette Commission allait reprendre les idées de consolidation déjà avancées en 1945 et en 1952.

De fait le mouvement de consolidation avait déjà été amorcé. Dans un éditorial du Père Durocher dans La Liberté et le Patriote du 26 octobre 1956, on retrouve une mise en garde contre la consolidation. L'éditorial portait sur un projet de Grandes Unités Scolaires au niveau secondaire qui avait été soumis aux électeurs des régions North Northfield et de Springfield. Le vote fut favorable mais avec de faibles majorités. Mais ce qui est intéressant à noter, c'est la leçon que l'éditeur veut en tirer pour les Franco-Manitobains. L'article comparait la situation scolaire manitobaine à celle des deux provinces avoisinantes qui avaient déjà vécu l'expérience de la centralisation. Il assurait qu'elle fût néfaste pour les aspirations des Canadiens-Français dans ces provinces. L'éditeur vantait l'ouverture d'esprit de certains Franco-Manitobains qui appuyaient la cause des grandes unités, mais il les incitait à faire attention aux dangers possibles de cette centralisation.

"Nos compatriotes font preuve d'une grande ouverture d'esprit en reconnaissant les bienfaits que peut apporter ce genre de centralisation, par exemple, l'amélioration de salaires et des conditions de vie des instituteurs, la gradation des élèves, et la plus grande diversité des cours, la simplification du travail du Ministère et l'élimination d'écoles n'ayant plus raison d'être. Là où l'homogénéité canadienne-française persiste tous ces bienfaits rejaillissent directement

à l'avantage de la cause religieuse et patriotique.

Cependant, dans le récit de nos frères des provinces avoisinantes, on entend inévitablement l'autre son de cloche: la tendance vers une notion d'école 'melting pot', dont l'idéal serait un amas de citoyens sans diversité, amorphés, dépersonnalisés, indifférents aux activités gouvernementales et bureaucratiques. L'éducateur dans un tel climat, finit par travailler principalement pour l'argent et pour assurer la permanence de sa position privilégiée.

Quand le système de Grandes unités cause de vives appréhensions, même dans ces provinces où, grâce aux conditions qui ont marqué leur entrée dans la Confédération, la religion et la langue jouissent de certains droits en éducation, les Manitobains peuvent avec raison craindre encore plus vivement l'extension de ce système chez eux où la religion et la langue sont à peine tolérées à l'école."³⁰

Les réserves sont toujours grandes et l'opinion exprimée par le Père Durocher était partagée par plusieurs Franco-Manitobains. Mais il est important de noter que l'éditeur mentionne que la seule chose pouvant rendre la centralisation quelque peu acceptable, serait une homogénéité canadienne-française à l'intérieur des unités.

Au congrès des Commissaires d'Ecoles de Langue Française en février 1957, une discussion sur les grandes unités scolaires eut lieu. Le président du congrès était le Frère Bruns qui, quelque mois plus tard, en mai, serait nommé pour faire partie de la Commission Royale sur l'Education au Manitoba. Messieurs Muller, Durocher, Rimbault et Monnin débattirent le sujet en répondant à une série de questions touchant la consolidation. Monseigneur Baudoux termina la discussion en énonçant trois conditions pour l'acceptation des grandes unités

scolaires. Premièrement, il devrait y avoir des territoires regroupant nos écoles. Deuxièmement, il demandait la non-fermeture des écoles catholiques qui fonctionnaient bien selon lui, mais qui ne voulaient pas se joindre au système public. Troisièmement, il exigeait la protection des Catholiques isolés. Ainsi, ce qui se produisait à ce congrès était quelque peu indicatif de ce qui se produisait au Manitoba français en général. Les chefs franco-manitobains semblaient prendre pour acquis que la consolidation était inévitable, mais en reconnaissant tout de même les dangers.

De fait Monseigneur Baudoux avait vécu les consolidations de la Saskatchewan et avertissait les Franco-Manitobains des dangers associés à ce mouvement. Il avait peur que le dispersement du groupe français dans une multitude de divisions scolaires tel qu'il s'était produit en Saskatchewan produirait les mêmes résultats, c'est-à-dire, l'assimilation.

Chez la population franco-manitobaine, plusieurs craintes demeuraient encore. Dans un mémoire présenté par l'Association des Commissaires de Langue Française à la Commission Royale sur l'Éducation en novembre 1957, on retrouve plusieurs des craintes déjà exprimées par l'éditeur de La Liberté et le Patriote. Le mémoire faisait état de la situation qui permettait aux francophones, à cause de la nature homogène de leurs communautés, de profiter de certaines sections du "Public Schools Act". Ces sections avaient

trait à l'enseignement religieux et les règlements du Ministère au sujet de l'utilisation du Français. Cette présentation faisait ressortir les craintes des commissaires vis-à-vis les possibilités de centralisation. Premièrement, le document indiquait que ces grandes unités seraient peut-être imposées indépendamment des situations financières et éducatives dans ces régions. L'introduction de la consolidation au niveau secondaire pourrait vite entraîner une consolidation semblable au niveau élémentaire, enlevant tout pouvoir au niveau local. Les commissaires faisaient ressortir que ces nouvelles unités scolaires allaient être formées sur les bases géographiques et économiques, plutôt que sur des communautés d'intérêt et des regroupements culturels. On avait peur que les désirs des électeurs locaux ne soient pas écoutés et que les nouvelles unités scolaires leur soient imposées. En conclusion, le mémoire décrit l'érosion totale des pouvoirs des commissions scolaires locales, avec la venue des grandes unités, en matière d'embauche de professeurs, d'enseignement religieux, de placement des élèves dans des écoles particulières et de construction d'écoles au niveau local. Ils voyaient la commission scolaire locale devenir "a janitors' club". Ils finissaient leur présentation en disant:

"The larger unit is one of several possible formulae in reorganization of school districts; it is not needed everywhere nor in the same degree; its realization must not be simplified at the expense of parental, cultural and

religious values, which all authentic Manitobans understand and cherish. We suggest that the plan be adjusted to fit the complex facts of life in Manitoba and that efforts to fix Manitoba into a preconceived plan be dropped."³¹

Mais, si on lit le texte d'une émission appelée "Alerte aux Franco-Manitobains" diffusée à la radio C.K.S.B. en mai 1958, avant la parution du rapport provisoire de la Commission MacFarlane, on se rend tout de même compte qu'une évolution a eu lieu dans la population francophone depuis 1945. Le Père Ludger Guy, commentateur de ce programme radiophonique, reprenait durant cette émission une résolution passée en 1952, au Congrès de l'Association d'Education qui disait:

"Que l'exécutif encourage notre population à accepter le plan de consolidation des écoles supérieures sur le plan paroissial sans toutefois le confondre avec le plan de la grande unité scolaire."³²

En plus, il citait l'Abbé Maurice Denisot-Bernier lorsqu'il avait apporté cette proposition en 1952:

"Nous nous sommes demandés, à l'Association, dit-il, s'il n'y avait pas moyen de tracer le plan d'unités scolaires moins grandes, qui ne souffriraient pas des désavantages de la 'Grande Unité', mais qui permettrait les plus importants avantages, notamment la diversité des cours offerts à l'Ecole Supérieure et la qualité des aides visuelles et instruments de laboratoire. Sans entrer dans les détails de ce plan, nous pouvons dire que les études qui ont été faites ont été fructueuses et c'est mon avis que nous ne devrions pas laisser passer l'hiver sans demander au Ministère de présenter notre plan à l'approbation de la législature."³³

Ce retour en arrière de la part du Père Ludger Guy, pour

attirer l'appui des grandes unités scolaires au niveau secondaire en 1958 démontrait qu'il y avait une force dans la communauté qui essayait de vendre l'idée de consolidation.

Chez le côté anglais, on semblait appuyer les grandes unités. Le Docteur Saunderson, président de l'Université du Manitoba, annonçait son appui pour cette réforme dans un discours prononcé à Melita et rapporté dans le Winnipeg Free Press du 8 mars 1957.

"Dr. H.H. Saunderson, president of the University of Manitoba, told an Education Week public meeting here Thursday evening he favors large school units as a means of meeting educational requirements of the future."³⁴

En plus, dans un éditorial du Winnipeg Free Press du 23 novembre 1957, on peut lire que le gouvernement ne démontrait pas assez d'initiative dans l'implantation des grandes unités scolaires.

"More decisive action to establish larger school areas in Manitoba has been recommended in an impressive number of briefs to the Royal Commission on Education. Some have said bluntly that larger areas should be set up without a vote of the people - in short by compulsion..."

A suggestion was made at the Royal Commission hearing that 'the people have a right to be wrong'. And so they have. They also, however, have the right to expect the government to act decisively itself on all matters of public interest, and not to wait indefinitely for public opinion to form. If politicians hesitated as much on other matters as Manitoba politicians of all parties have on the larger school question, Canada today would be in a state of near-anarchy."³⁵

Certains éditoriaux dans The Winnipeg Tribune, le second quotidien de Winnipeg, démontraient que le journal appuie généralement la centralisation. Ainsi on retrouvait un consensus chez la presse anglaise pour soutenir la création de grandes unités scolaires.

Mais, on retrouvait aussi une certaine opposition à l'établissement de grandes unités scolaires au sein de certains organismes anglophones. Ceci était évident à la convention de la "Manitoba School Trustees' Association" en janvier 1958.

"Delegates to the Manitoba School Trustees convention Thursday voted overwhelmingly against the compulsory establishment of larger school areas.

...A.J. Thiessen, association president, said he had heard calls from larger areas but never from the group directly concerned. He said most areas did not want to give up control."³⁶

Monsieur Edmond Préfontaine, ministre des municipalités dans le gouvernement Campbell et député de Carillon, s'opposa avec acharnement aux grandes unités. Ceci n'avait rien de nouveau car il avait conduit la bataille en chambre en 1945 contre les grandes unités. Dans un discours plein de passion, il avait décrit les méfaits de la centralisation en éducation. Ce que Monsieur Préfontaine faisait ressortir en chambre en 1958 était la générosité des octrois offerts aux nouvelles divisions scolaires et les miettes remises aux districts scolaires qui ne voulaient pas s'y joindre. Voici ses commentaires tel que rapporté par The Winnipeg Tribune du 31 octobre 1958:

"People in the old districts will have to vote in favor of the scheme or they will become secondary citizens', said Mr. Préfontaine. 'There should be an alternative or this vote will be held under coercion to an extent, monetary coercion'."37

Mais il est intéressant de noter que malgré les remarques de Monsieur Préfontaine, la loi qui établissait les grandes divisions scolaires au niveau secondaire fut acceptée à l'unanimité à la fin du mois d'octobre 1958. Ceci démontre l'appui reçu par cette loi à travers la province.

La Commission MacFarlane qui avait été mise sur pied avait soumis un rapport provisoire en 1958. Le rapport était composé de données et de recommandations concernant le financement de l'éducation au Manitoba, l'organisation des grandes divisions scolaires, les octrois et bénéfices pour les professeurs. Les grandes recommandations en matière de financement pouvaient se résumer comme suit. Le gouvernement provincial serait responsable d'une plus grande partie des coûts en éducation, afin d'égaliser la qualité de l'éducation à travers la province.

La recommandation principale en terme d'organisation et d'administration scolaire au niveau local était la suggestion de diviser la province en cinquante ou soixante divisions scolaires ayant un minimum de quatre-vingts à cent professeurs et une évaluation balancée de 5,000,000. Un aspect très intéressant de cette recommandation est son préambule. Dans ce dernier, on développait tous

les arguments en faveur de la consolidation, aussi bien que les objections possibles.

"The main argument for the establishment of some form of larger administrative units are:

- a) adequate secondary school facilities can only be provided if the number of pupils in attendance is large enough to justify a diversified secondary school program,
- b) the increasing cost of education can be met more equitably only by a wider degree of equalization to offset the great inequalities in the assessment of existing school districts,
- c) improved transportation has made it more practical to assemble in large attendance units a sufficient number of pupils to utilize more efficient and better instructional facilities,
- d) improved administrative practices such as central purchasing and the employment of a full-time secretary become economically possible,
- e) special services in such fields as supervision, visual education, music and library can be provided more economically than could be done for a single unit,
- f) competent teachers can more readily be obtained and retained.

Some of the objections to larger administrative units which have been advanced are given below:

- a) There has been a fear of higher taxes, particularly on high assessed land and in school districts with high assessment per teacher, as a result of the equalization of the local share of taxation for school purposes, and of the higher costs of improved services,
- b) there is also fear of loss of local autonomy. It is felt that the local school board is a cornerstone of our democracy and the local school the centre of the community. The loss

- of either of these is regarded as unfortunate.
- c) Among local communities there have been some conflicts of interest which make such problems as the selection of the secondary school site difficult to solve.
 - d) Some racial and religious minorities have felt that the right and privileges they now enjoy would be endangered if the local unit of administration were enlarged.
 - e) There has been some concern over possible difficulties arising from transportation over what are regarded as long distances."³⁸

Il est évident que le gouvernement était fort conscient des objections émises par des minorités linguistiques et religieuses. Ce fut une des raisons qui poussa le gouvernement à nommer le Frère Bruns, qui oeuvrait dans le district scolaire à majorité française de St-Boniface, à siéger au sein de la Commission MacFarlane. Le Frère Bruns était un éducateur bien connu et respecté au Manitoba. Il était très lié avec l'organisation professionnelle des éducateurs, la Manitoba Teachers' Society. Mais en plus, le Frère Bruns, avec ses liens très étroits aussi bien avec la francophonie qu'avec l'Archevêché de St-Boniface, pouvait ainsi devenir le porte-parole du groupe catholique et du groupe français de la province. Il est fort probable que les recommandations très favorables aux écoles séparées et la reconnaissance de l'enseignement du Français comme langue seconde dans le rapport MacFarlane sont, en partie, dues aux efforts du Frère Bruns. Mais il est important d'ajouter que le comité fut unanime dans ses recommandations.

Dans le rapport provisoire de la Commission Royale en Educa-



tion de 1958, les membres demandaient la formation d'une commission pour établir les frontières de ces nouvelles grandes divisions scolaires. Lors de la mise sur pied de cette commission, le gouvernement démontra encore qu'il était conscient de l'importance de la minorité francophone et catholique lorsqu'il nomma le Juge Monnin pour présider le comité. De fait, lors d'une entrevue, le Juge Monnin donnait les détails de ce qui s'est produit:

"Je me souviens, j'étais président de l'Association d'Education des Canadiens-Français et on m'a demandé de participer à cette tâche-là. J'ai alors considéré qu'il n'y avait pas moyen d'être président de l'Association et aussi faire l'autre travail. J'ai donc démissionné."³⁹

Dans le rapport provisoire on ajoutait la procédure qui devrait être adoptée pour établir une division scolaire. Une fois que la Commission aurait établi les nouvelles frontières, un officier rapporteur serait nommé par un arrêté-en-conseil. L'officier rapporteur s'occuperait d'organiser un vote dans la division. Une majorité des suffrages à l'intérieur des frontières des nouvelles divisions décideraient de l'établissement de ces dernières. On suggérait que le tout devait être terminé avant le 1 janvier 1959, afin de donner aux nouvelles administrations le temps de faire les changements requis pour les classes au début de septembre.

Ces nouvelles commissions scolaires auraient la juridiction de l'éducation secondaire à l'intérieur des frontières de leur divi-

sion. Mais, la Commission MacFarlane recommandait que les districts scolaires demeurent et que les commissaires dans ces districts soient responsables de l'éducation des enfants au niveau élémentaire:

"The local board should continue, as at present, to be completely responsible for the conduct of its elementary school or schools. It should provide the physical facilities necessary and employ the teacher. It should have, except as otherwise provided, all the responsibilities, rights, powers, and privileges with respect to elementary education that now obtain with respect to individual school districts. All local school districts eligible for transportation grants for elementary pupils should provide such transportation. Furthermore, to receive the grants proposed for transportation of elementary pupils, the local district should be obliged to provide transportation for secondary pupils to the elementary school, or to such other sheltered point as may be mutually agreed upon by the local school board and the Division Board. The local board should make up its budget as it does now and forward it to the Division Board. The Division Board should calculate the grants which would be earned by the elementary school district and after deducting these from the budget, the remainder of the monies required should be raised in part by a division levy to increase the measure of equalization within the Division, and the balance by a local levy on the lands of the school districts."⁴⁰

En fait, la clause 17 rassurait en quelque sorte les groupes minoritaires car elle indiquait qu'ils n'auraient pas à s'inquiéter pour le niveau élémentaire qui demeurerait sous le contrôle des com-

missions scolaires locales.

"Racial and religious minorities would still have the same rights and privileges as they now enjoy because the local board would continue to operate the elementary school, and the relevant sections of the School Act would continue to apply to the secondary as well as the elementary grades."⁴¹

La prochaine partie du rapport provisoire avait trait aux octrois. Elle rendait l'adhésion au nouveau système particulièrement attrayante et très difficile à refuser. On suggérait un système beaucoup plus équitable pour les octrois rattachés aux professeurs. Sans aucun doute, cette clause provoquerait un appui massif des enseignants qui voyaient dans ces nouvelles mesures la possibilité de recevoir un salaire compétitif avec celui des enseignants des autres provinces et aussi une amélioration accrue de leurs conditions de travail.

Le rapport provisoire fut présenté au gouvernement Roblin à la fin du mois d'août 1958 et à la fin d'octobre de cette même année, une loi qui comprenait la majeure partie des recommandations contenues dans le rapport fut acceptée en chambre.

B. La Commission des Frontières

Une autre répercussion du rapport fut la mise sur pied au mois de septembre de la Commission des Frontières présidée par le Juge Monnin. Charland Prud'homme, avocat du Banc de la Reine faisait aussi partie de la Commission. Les autres membres étaient R.M. Fisher, L.L.D., Q.C.; M.R. McIver, Mrs. R.F. Milton et M. F. Szewczyk. Il est évident que le gouvernement Roblin voulait s'assurer de la coopération des francophones dans ce projet de consolidation. Le mandat de la Commission des Frontières était de préparer les frontières pour les nouvelles divisions scolaires en plus de délimiter les quartiers à l'intérieur de ces grandes divisions. Chaque quartier devrait élire un commissaire pour siéger à la commission scolaire divisionnaire. Dans le mandat de la Commission des Frontières il est aussi ajouté:

"... and for the purposes, it shall, in so far as it deems it practicable, to be guided by the recommendations in Interim Report to His Honor the Lieutenant-Governor submitted by the Royal Commission on Education appointed under Order-in-Council No. 841/57, with respect to the number, size, assessment, population, pupil population, and communications, of the proposed divisions and the social and religious customs of the persons resident therein; but nothing in this section prevents the commission from making recommendations not in accord with the principles set out in this report."⁴²

Le Juge Monnin, lors d'une entrevue, a apporté des éclaircissements sur le mandat:

"Il reste, qu'il y avait dans le rapport MacFarlane, et c'était absolument nécessaire, une phrase qui disait que quand les commissaires ou ceux qui allaient s'occuper de la refonte des divisions et la création de nouvelles frontières, se réuniraient, ils auraient à s'occuper de l'aspect religieux et du "community of interest". Ceci fut intégré à la loi et c'est avec ça que je me souviens avoir rencontré Roblin qui m'avait demandé de m'occuper de la création de nouvelles frontières scolaires. Je lui ai demandé quels étaient les termes. Il m'a dit, 'You have to consider religion, ethnic aspects et la population de différentes langues et ensuite...'"⁴³

Ainsi, cette interprétation du mandat et la nomination de deux Franco-Manitobains sur la Commission des Frontières démontraient de la part du gouvernement Roblin une attitude positive pour la minorité francophone qui ne pouvait qu'engendrer de la bonne volonté de la part de cette dernière.

Le Juge Monnin se mit à l'oeuvre avec son comité pour désigner les frontières des divisions scolaires qui recouvriraient la province. Lorsqu'ils abordèrent la carte de la ville de Winnipeg, il n'y avait pas trop de problèmes. De fait, la plupart des districts scolaires urbains étaient du point de vue territoire, parallèles aux territoires de municipalités. Le district scolaire de St-Boniface avait existé comme entité depuis la fin du siècle précé-

dent. En 1924, suite à une dispute au sujet de la langue et de la religion, la section sud du district scolaire de St-Boniface qui était alors composée presque uniquement d'anglophones s'était séparée pour former la division scolaire de Norwood. La division scolaire de St-Boniface, à toute fin pratique était déjà établie en 1959.

Maintenant, il fallait regrouper les autres francophones des quatre coins de la province. Le Juge Monnin demanda à l'Association d'Education de lui préparer des cartes de divisions scolaires francophones possibles assurant au mieux la survie des groupes francophones à travers la province.

"En tout cas je me suis servi de l'Association, je leur ai dit, sortez-moi votre carte. L'Association a fait le découpage pour assurer la survie des francophones en les regroupant dans quelques divisions scolaires francophones. Quelqu'un a fait des semblants de cartes. On avait fait ressortir des divisions scolaires où se retrouvaient des concentrations de francophones. C'était un beau travail."⁴⁴

Et c'est avec cette base que le Juge Monnin et Charland Prud'homme commencèrent l'étude pour établir les divisions à majorité française. Ils reçurent de l'aide indispensable du personnel de leur Commission, des employés du Ministère dont les trois plus importants étaient G. Davies, R.W. Dalton, et A. Besteck. En plus, le Juge Monnin a indiqué que le travail de l'inspecteur francophone, C. Muller, qui fut libéré de ses fonctions pour aider à la tâche, fut indispensable. Ces personnes aidèrent à rassembler l'information

nécessaire au sujet des petits districts scolaires pour justifier la création des nouvelles divisions. Il fallait suivre les critères pour la formation de divisions établis par le rapport MacFarlane tels que le nombre de professeurs, l'évaluation de terrain, etc. Après ces études, tel que le Juge Monnin l'indique, "le découpage commença". Il mentionne qu'un des membres de la Commission avait des réticences à ces manoeuvres au tout début. Cette personne ne comprenait pas les problèmes de la francophonie. Mais à la fin il n'y eut aucune opposition à l'intérieur du comité aux nouvelles frontières des divisions à majorité francophone. C'est ainsi que le Juge Monnin et Charland Prud'homme ont pu regrouper presque tous les petits villages francophones dans des divisions scolaires à majorité francophone. Il faut noter que la Commission s'efforça de faire de même pour les autres minorités ethniques. En plus, ils essayèrent de placer les petits villages éloignés dans une même division tel le cas de Laurier, Ste-Rose du Lac et Ste-Amélie qui furent placés dans la division scolaire de Turtle River. Monsieur Saquet qui était commissaire à Laurier au temps de la consolidation indiquait dans une entrevue:

"Les gens de la région de Ste-Rose, Laurier et Ste-Amélie avaient espéré un temps former une division scolaire distincte, mais il devint évident que les étudiants n'étaient pas assez nombreux pour justifier la formation d'une division scolaire française distincte dans la région."⁴⁵

Mais la création de la division scolaire du Cheval Blanc fut vraiment le tour de force de la Commission des Frontières et démontre l'effort de cette dernière pour garder les groupes francophones ensemble. De fait, la division scolaire est séparée en deux, physiquement par la division scolaire d'Interlake. C'est une situation unique au Manitoba. La partie sud de la division scolaire avait déjà entrepris une certaine consolidation au niveau du secondaire. Selon Monsieur Orist Aquin, ancien secrétaire-trésorier de la division scolaire du Cheval Blanc, ce regroupement s'était surtout produit autour des différents villages. La section sud de cette division avait une autre particularité, elle contenait un grand nombre de colonies huttérites. Lorsque les audiences publiques de la Commission des Frontières ont commencé, on ne parlait pas d'une division scolaire du Cheval Blanc. On parlait de regrouper les gens de langue française. A une assemblée qui avait lieu à Ste-Eustache, on retrouvait aussi des représentants d'Elie et de St-Laurent. A cette assemblée on a discuté des plans pour unir ce qui allait devenir la partie sud de la division scolaire du Cheval Blanc avec St-Norbert. Mais selon Monsieur Aquin, il fut décidé de ne pas finaliser cette union pour des raisons d'évaluation de terrains. Les mêmes gens se rendirent alors à la réunion pour la création de la division scolaire de Morris-Macdonald et encore ici, la majorité des gens qui allaient faire partie de cette nouvelle division refusa d'accepter les gens

du Cheval Blanc. On leur offrit une réception semblable aux audiences publiques de la Commission des Frontières de la division scolaire de Midland. Suite à ceci, les gens de St-Laurent assistèrent aux audiences publiques de la division scolaire d'Interlake, mais encore ici, ils furent rejetés parce qu'on les considérait trop pauvres, c'est-à-dire à cause de l'évaluation de leurs terrains qui était très basse. Il existait donc deux régions qui n'étaient pas rattachées à aucune division. Monsieur Orist Aquin nous indique ce qui s'est produit:

"Vous voyez, la raison était bien claire. Il y avait deux sections dont personne ne voulait. Le nord n'était pas voulu parce qu'il était trop pauvre. Et le sud n'était pas voulu pour des raisons aussi complexes que l'évaluation des terrains, les colonies huttérites et même les différences religieuses avec les groupes des divisions avoisinantes. Le Juge Monnin, qui était à la tête de la Commission des Frontières, a vu une occasion de former une division scolaire qui regrouperait un groupe important de francophones et il n'a pas manqué sa chance."⁴⁶

C'est ainsi que le Cheval Blanc est devenu une division scolaire, telle qu'elle existe présentement à la fin des délibérations de la Commission des Frontières.

Ainsi, les Franco-Manitobains se sont retrouvés avec cinq grandes divisions scolaires où ils étaient majoritaires. En plus des regroupements importants de francophones se situaient dans les divisions scolaires à majorité anglaise. Si on regarde une copie des

limites provisoires des frontières publiée dans le Winnipeg Free Press du 29 novembre et on la compare avec la carte finale des frontières, on se rend compte que plusieurs changements furent apportés (voir cartes, Appendices I et II, pages 182 et 183).⁴⁷ Mais la Commission des Frontières ne mit jamais en question les divisions à majorité française.

La Commission, suite à ses délibérations, devait ensuite faire accepter ses recommandations par le gouvernement. Le Juge Monnin a indiqué que Stewart McLean qui était alors Ministre de l'Education, a réagi positivement aux recommandations. Le Premier Ministre, Roblin, se déclara aussi favorablement aux recommandations du rapport. Le Juge Monnin résume ainsi la situation:

"Il y eut quelques commentaires dans la presse écrite et ceux qui ont eu à piloter ce rapport en chambre ont su être discrets. Il n'y a pas eu de difficultés."⁴⁸

Il est important d'essayer d'évaluer l'influence que le travail du Juge Monnin et de Charland Prud'homme au sein de la Commission des Frontières a eu sur la communauté franco-manitobaine. Le rapport de la Commission des Frontières est certainement une raison majeure pour l'acceptation de la consolidation au niveau secondaire de la part des Franco-Manitobains. Car il est évident qu'une des plus grandes réserves de la majorité des francophones de l'époque au sujet de la consolidation avait été en grande partie supprimée par

la publication du rapport de la Commission des Frontières. Le danger de perdre le contrôle sur l'éducation de leurs enfants avait été pour la majorité des Franco-Manitobains, l'obstacle le plus important à la consolidation au niveau secondaire. Les autorités religieuses se voyaient aussi rassurées par le regroupement suggéré par la Commission. Beaucoup de réticences demeuraient chez certains gens mais l'argument majeur qui opposait les Franco-Manitobains à la consolidation, c'est-à-dire la peur d'être dispersés dans des divisions anglaises, avait été écarté. Même La Liberté et le Patriote avec son directeur en chef, le Père Raymond Durocher qui avait montré beaucoup de réticences vis-à-vis les grandes divisions scolaires, offrit des félicitations, avec certaines réserves, dans un article de première page, le 5 décembre 1958:

"Cette carte, d'ailleurs, revêt une importance spéciale pour les Canadiens-Français, car elle fait voir la grandeur relative des différentes divisions et les efforts vraiment méritoires de la "Boundaries Commission" pour tenir compte des valeurs sociales et religieuses dans la formation de plusieurs divisions. Cette carte aidera aussi ceux qui cherchent une autre solution à ce problème."⁴⁹

Le gouvernement Roblin avait ainsi su s'attirer l'appui du groupe qui aurait pu s'opposer le plus fortement au projet des grandes unités scolaires. Le Juge Monnin et Charland Prud'homme avaient accepté la mise sur pied inévitable d'unités scolaires agrandies.

Ainsi ils s'étaient engagés dans le projet, voyant que c'était probablement la meilleure façon de faire valoir les intérêts des Franco-Manitobains. Le Juge Monnin soutient que considérant la situation qui existait alors, il était très difficile de faire mieux. Si on regarde la carte scolaire et on regarde les frontières des divisions scolaires francophones, on remarque de fait des découpures incroyables pour regrouper les villages francophones. Le Frère Fernand Marion, qui était enseignant dans la région de la division scolaire de la Rivière Rouge au temps de la consolidation nous indique dans une entrevue:

"Les gens de la Commission des Frontières ont fait un effort surhumain pour regrouper les francophones. Il y a même des sections de terre qui ont été coupées pour permettre à certaines familles de s'intégrer à telle division. Il y avait la Seine, la Rouge, le Cheval Blanc qu'ils ont mis en deux sections. Regardez la Rouge comme elle est taillée. On évite la ville de Morris, pour la laisser intacte avec les Mennonites et on regroupe Ste-Agathe avec St-Jean Baptiste. Il y a eu un effort formidable."⁵⁰

Les divisions scolaires à majorité francophone furent découpées de cette façon, en tenant compte des autres critères établis dans le mandat de la Commission.

Les résolutions de la Commission ayant été acceptées par le gouvernement, il fallait que les électeurs de chaque division scolaire votent majoritairement en faveur avant qu'elle soit organisée

dans la région.

"The smooth passage of the bill through the House must have been a matter of satisfaction to the Government and to the Royal Commission. It certainly was to the Departmental staff which would later have to administer its provisions. Some members of the House expressed reservations, chiefly on parts of detail, but the bill passed without a dissenting vote. A Boundaries Commission was immediately appointed and, despite most difficult travelling conditions, held its hearings and made a report to the Minister on January 13th, 1959, recommending 46 proposed divisions. A vote was called for February 27th in most of the proposed divisions and a spirited campaign followed. Votes were held as planned in 39 of the proposed divisions. The proposals carried in all but four of these: Stanley, Rhineland, Boundary and Hanover."⁵¹

C. La Réaction des Franco-Manitobains aux Changements

Les réactions des gens ont été tout de même très partagées. Il semble qu'il y ait eu un mouvement chez les Franco-Manitobains qui appuyaient fortement la consolidation mais en général, les gens qui assistaient aux audiences publiques étaient surtout curieux de savoir ce qui se produisait suite à la consolidation. Il est assez évident que les avantages étaient grands. Au point de vue financier, l'acceptation de la grande division ouvrait la porte à des octrois nouveaux pour la construction d'écoles secondaires, pour le transport

des élèves et dans plusieurs autres domaines. Mais dans certains centres ruraux franco-manitobains, ce qui inquiétait surtout les gens c'était la perte de l'école secondaire dans leur petit village.

Le Frère Marion nous décrit ainsi cette inquiétude:

"Ceux qui craignaient le plus la division scolaire, c'était les petits villages qui avaient peur de perdre leur école secondaire; il était entendu qu'ils la perdraient. Les écoles secondaires où il y avait une classe pour les niveaux 9, 10 et 11 se retrouvaient dans plusieurs petits villages. Par exemple dans la Rouge, à St-Joseph, il y avait un secondaire de 9, 10 et 11 avec une institutrice pour enseigner les trois niveaux. Ceci se retrouvait aussi à Letellier, à Aubigny et à Otterburne. C'est sûr que lorsqu'on a proclamé les grandes unités scolaires, les petits secondaires ont été éliminés et la population scolaire de ces petits villages alla à l'école secondaire la plus rapprochée."⁵²

Mais le même argument se retrouvait dans toutes les divisions scolaires. Car ce que le rapport provisoire MacFarlane prônait c'était qu'il y ait au moins un professeur par niveau au secondaire. Mais les avantages qui étaient rattachés à ces nouvelles écoles secondaires devaient faire oublier les écoles locales. Le gouvernement avait promis d'ajouter des services de laboratoire pour les cours de sciences. En plus, un gymnase serait rattaché à l'école. Ceci permettrait aux jeunes de s'épanouir au point de vue sportif. Ces promesses permirent une acceptation de la consolidation assez

facile dans les gros villages. Ainsi le Frère Marion nous indique qu'il n'y a pas eu trop de difficultés à implanter la consolidation au niveau secondaire dans la Rouge.

Mais le Frère Marion nous fait aussi remarquer que les visiteurs d'école pour l'Association d'Education, tels que l'Abbé Pierre Raymond, l'Abbé Deniset-Bernier, le Père Ramaekers voyaient des dangers dans cette consolidation. Ils faisaient constater que le phénomène de l'assimilation faisait déjà ses ravages. Ce n'était pas une anglicisation systématique mais plutôt progressive. Ils voyaient qu'il y avait de plus en plus d'élèves anglais dans les secondaires qu'ils visitaient. Le résultat était ce qui se produit presque toujours dans cette situation, c'est-à-dire que les élèves français choisissaient graduellement l'anglais pour communiquer à l'intérieur du groupe. Ce processus serait accentué avec la consolidation. Les visiteurs d'école avaient prévu ces dangers et en avaient prévenu la population. Mais la population franco-manitobaine voyait dans ces écoles l'occasion de recevoir une éducation comparable aux anglophones de la ville. Le corps professoral franco-manitobain, de son côté, qui était composé de plus en plus de laïques, voyait, avec la venue des grandes divisions, des conditions de travail plus avantageuses et des salaires qui seraient plus élevés. Ainsi, dans la division scolaire de la Rouge, les arguments en faveur de la consolidation ont remporté assez facilement. Le vote fut de 1581

en faveur et 342 contre.

Dans La Montagne, selon le Docteur Hubert Delaquis, qui fut commissaire dans la région de Notre Dame de Lourdes durant ces années, il semble ne pas y avoir eu autant d'opposition en 1959 que lors de la création des divisions unitaires en 1967. Lors de la délimitation des frontières, un groupe de communautés flamandes fut ajouté aux groupes francophones de la région. Selon le Docteur Delaquis, on a regroupé les groupes francophones et catholiques pour en faire une division. Ainsi l'opposition qu'on retrouvait dans La Montagne était semblable à celle qui existait dans les autres divisions. Certaines personnes s'y opposaient parce qu'on avait peur des coûts exorbitants. En plus, les petits villages avaient peur de perdre leur école secondaire tel que dans la Rouge. Mais en général ce concept de consolidation fut assez bien accepté dans la division scolaire de La Montagne et le Docteur Delaquis nous en donne les raisons:

"Ca ne changeait pas trop. Ce qu'il y avait, c'était que cette consolidation au niveau secondaire donnait la possibilité à tout le monde d'avoir une éducation secondaire. Avant, tous les gens qui venaient des petits districts devaient payer pour venir aux écoles secondaires consolidées. Il y a eu quelques problèmes au sujet des frontières. A certains endroits les frontières telles qu'établies par le Juge Monnin furent changées un peu, ainsi que certains quartiers. Mais à part ça, il n'y a pas

eu trop d'opposition. Il y a eu de l'opposition plus tard car chaque village voulait avoir une école secondaire."⁵³

Ainsi, la région de La Montagne accepta la consolidation au niveau secondaire sans trop de conflits. Même si l'opposition fut plus grande que dans la division scolaire de la Rivière Seine et la division scolaire de la Rivière Rouge, le vote fut de 1,722 en faveur et 598 contre.

Dans la division du Cheval Blanc, lors du vote au mois de février 1959, les gens de la région votèrent en faveur de la consolidation. Monsieur Aquin indique que le tout n'avait pas été très bien expliqué aux gens. Certaines personnes, dans la partie sud de la division, se sont opposées parce qu'elles croyaient que leurs taxes seraient beaucoup plus élevées à cause de l'évaluation foncière très basse dans la partie nord de la division. Mais les gens de la région ont tout de même appuyé la consolidation à quatre contre un. Cette majorité imposante s'est surtout manifestée dans le nord de la division dans les villages de St-Laurent et St-Ambroise. Mais les villages d'Elie et St-Eustache ont aussi fortement appuyé la consolidation. Alors le mandat était clair dans la division scolaire du Cheval Blanc. Le vote fut de 1,109 en faveur et 252 contre.

Si on passe à la région qui allait devenir la division scolaire de la Rivière Seine, on se rend compte que l'opposition à la

consolidation utilisait sensiblement les mêmes arguments que dans les autres divisions. Selon le Docteur F. Patrick Doyle qui fut longtemps commissaire dans la Seine, la raison première pour l'opposition aux grandes divisions scolaires était la perte de l'école secondaire locale et ainsi la perte de contrôle direct sur l'éducation des enfants. Ceci comprenait non seulement l'embauche des professeurs, mais encore la perte du contrôle direct sur le coût de l'éducation. On se posait plusieurs questions au sujet des coûts de ces nouvelles constructions et des augmentations dans les salaires des professeurs. En plus, plusieurs personnes s'opposaient au transport de leurs enfants. Ils indiquaient que tous ces déplacements nuiraient à l'éducation de l'enfant. Mais cet argument perdait beaucoup de sa force car on disait que les jeunes qui devaient voyager étaient assez âgés pour ne pas en être affectés. En général, l'opposition ne fut pas très grande. Monsieur Stanislas Bisson qui fut le premier secrétaire-trésorier de la nouvelle division Seine, explique la réaction dans la division ainsi:

"Au tout début, il y eut une certaine réticence de la part des gens. Mais suite au rapport de la Commission des Frontières, l'opposition est tombée. Certains petits centres ont réagi négativement mais les personnes qui s'y sont opposées n'étaient pas nombreuses."⁵⁴

Ainsi dans la Seine, les avantages de la consolidation ont

emporté la victoire. Le Docteur F. Patrick Doyle nous indique certains des arguments utilisés en faveur de la consolidation:

"On voulait supprimer les petites écoles et avoir des écoles qui pourraient attirer les éducateurs, les maîtres et les maîtresses et qui pourraient donner une meilleure éducation. Ceci permettrait de développer l'intérêt chez les enfants leur permettant de finir leur secondaire." 55

Les résultats dans la Seine confirment les commentaires de Monsieur Bisson. Ce fut une victoire écrasante en faveur des grandes divisions. Le vote fut de 1,688 en faveur et 280 contre.

La réaction des organismes franco-manitobains fut partagée mais suite au rapport de la Commission des Frontières, l'opposition est rapidement tombée. L'Association des Commissaires d'Ecoles qui s'était opposée fortement à ces changements lors des audiences de la Commission Royale sur l'Education en 1957, s'y rallia. L'Association d'Education a appuyé d'une façon officielle ces changements. De fait, comme il a été indiqué auparavant, elle a participé activement à la formulation des frontières des grandes divisions scolaires. Les groupes qui s'y sont opposés le plus fortement sont les petites divisions scolaires locales qui voyaient dans cette consolidation la perte totale de leur pouvoir en éducation au niveau secondaire. En général le clergé ne semble pas s'être trop mêlé de façon officielle, sauf quelques curés, un dans la Seine et un dans La Montagne, qui ont

incité leurs paroissiens à s'y opposer. Mais en général, l'expertise de Monseigneur Baudoux dans la matière fut fort appréciée. Selon le Juge Monnin, il permit aux Franco-Manitobains de ne pas tomber dans le même piège que les francophones de l'Alberta et de la Saskatchewan.

"Monseigneur Baudoux avait vécu l'expérience de la Saskatchewan en tant que curé à Prud'homme et avait aussi l'expérience de l'Alberta lorsqu'il avait été évêque de St-Paul. L'expérience de consolidation avait été désastreuse pour les francophones de ces deux provinces car le gouvernement n'avait pas pris en considération le fait français dans sa délimitation des frontières."⁵⁶

Ici au Manitoba, les conseils de Monseigneur Baudoux et son appui pour le rapport de la Commission des Frontières représentaient la position du clergé.

Il y avait beaucoup d'appréhension de la part des Franco-Manitobains mais un homme qui aida à dissiper cette crainte, était le Premier Ministre de la province lui-même, Duff Roblin. Celui-ci se montrait très favorable au fait français dans ses discours. En plus, il s'exprimait bien en français. Le Juge Monnin nous décrit le changement qui s'était produit avec la venue du chef conservateur.

"Alors, il y avait une crainte, une inquiétude, ça, il n'y a pas de doute. Maintenant ce qui a brisé un peu cette inquiétude-là, c'était la venue de Roblin qui s'était montré tout de même sympathique à la question du français. Il n'avait rien fait encore pour l'ensei-

gnement en français mais il parlait assez bien le français et il montrait à bien des gens qu'il était sympathique."⁵⁷

Roblin a su s'allier le groupe qui, sans doute, aurait pu s'opposer avec plus de force et avec le plus de justification. Si on examine les résultats du vote dans chaque division scolaire, on se rend vite compte que les régions francophones ont appuyé la consolidation au niveau secondaire avec des majorités écrasantes.

" DIVISION	NUMBER	FOR	AGAINST
Boundary	16 (complete).....	1,155	1,381
Hanover	15 (complete).....	991	1,093
Rhineland	18 (complete).....	780	1,688
Stanley	26 (complete).....	1,166	1,935
Assiniboine North	2 (complete).....	605	50
Assiniboine South	3 (complete).....	1,502	426
River East	9 (complete).....	2,176	1,243
Lord Selkirk	11 (complete).....	2,553	361
Springfield-Transcona	12 (complete).....	2,076	419
Agassiz	13 (complete).....	2,592	69
Seine River	14 (complete).....	1,688	280
Red River	17 (complete).....	1,581	342
Morris-Macdonald	19 (complete).....	1,081	872
White Horse Plain	20 (21 of 24 polls)..	1,109	252
Interlake	21 (complete).....	2,031	668
Evergreen	22 (complete).....	2,335	946
Lakeshore	23 (43 of 49 polls)..	2,175	719
Portage la Prairie	24 (complete).....	2,053	593
Midland	25 (complete).....	2,064	1,153
Pembina Valley	27 (complete).....	2,102	598
Mountain	28 (complete).....	1,722	598
Tiger Hills	29 (complete).....	2,058	523
Pine Creek	30 (complete).....	1,874	811
Beautiful Plains	31 (complete).....	2,251	812
Turtle River	32 (complete).....	1,829	773
Duck Mountain	34 (26 of 27 polls)..	1,905	426
Swan Valley	35 (complete).....	2,192	1,208
Intermountain	36 (complete).....	2,221	1,724
Pelly Trail	37 (42 of 47 polls)..	1,956	1,433

Birdtail River	38 (complete).....	2,796	1,208
Rolling River	39 (complete).....	3,026	2,384
Brandon	40 (complete).....	5,109	597
Fort La Bosse	41 (complete).....	2,908	827
Souris Valley	42 (complete).....	2,170	537
Antler River	43 (complete).....	2,068	510
Turtle Mountain	44 (complete).....	2,797	605

Final figures are still lacking in four of the new divisions: White Horse Plain, Lakeshore, Duck Mountain and Pelly Trail. In each case the unreported polls, totaling 15, are small ones in isolated districts. The total popular vote till now is 72,813 in favor and 31,010 against."⁵⁸

Dans la Seine, on retrouve la plus grande majorité, à peu près six contre un en faveur. Les votes dans la Rouge et le Cheval Blanc sont à peu près quatre à un en faveur. Tandis que dans La Montagne, on accepte les grandes divisions avec une majorité assez importante qui est presque de trois contre un.

Il est intéressant de noter que quatre régions ont refusé d'accepter la consolidation. Les régions de Rhineland, Hanover, Boundary et Stanley, toutes à forte majorité allemande et en grande partie de religion Mennonite ont voté en faveur de conserver le statu quo. De fait, dans les archives de l'Association d'Education, on retrouve une lettre du Père Ludger Guy au Juge Alfred Monnin, datée le 29 novembre 1957, indiquant le désir des commissaires mennonites de rencontrer les gens de l'Association au sujet des grandes unités.

"A sa dernière réunion, l'exécutif de notre Association a reçu avis que les principaux commissaires mennonites de la province désiraient discuter du

problème des grandes unités et de s'entendre à ce propos avant le congrès annuel des commissaires en janvier."59

Il est évident que l'entente n'a jamais eu lieu. Ainsi les octrois spéciaux rattachés au projet de consolidation furent refusés aux régions qui s'y sont opposées.

C'est ainsi que les Franco-Manitobains ont suivi la majorité de la province et ont accepté les grandes divisions scolaires au niveau secondaire. Il était déjà assez évident, pour les plus clairvoyants, que ceci n'était qu'un pas vers une plus grande consolidation éventuelle. Si on regarde le déroulement des événements et on étudie la réaction des Franco-Manitobains et de leurs chefs, on se rend compte que la première réaction aux grandes divisions scolaires fut une réaction de crainte. Certainement les expériences des autres provinces à l'ouest étaient à la base de beaucoup de ces craintes. En plus, l'expérience de 1946 et des "Special School Areas" était toujours présente dans l'esprit des gens. En revanche, il était difficile de nier les bienfaits possibles de la centralisation. Mais il était évident pour les gouvernements qu'il fallait utiliser une approche différente de celle de 1945. Car à travers les années cinquante, lorsqu'on parlait de consolidation, sans trop définir les paramètres, on retrouvait dans le journal des Franco-Manitobains, La Liberté et le Patriote, et au sein de ses organismes les mêmes craintes qui avaient été soulevées en 1945, lors des "Special School Areas".

C'est pourquoi un des points qui a permis l'acceptation de la consolidation était qu'elle serait implantée simplement au niveau secondaire. L'éducation élémentaire demeurait entre les mains des commissions scolaires locales. Ceci désarmait beaucoup de gens qui se seraient opposés à cette perte d'autonomie locale au niveau élémentaire. Il faut tout de même se situer dans le contexte et constater que plusieurs élèves arrêtaient leurs études à la neuvième année et que le nombre d'élèves au secondaire était assez limité. Ainsi le nombre de gens directement affecté par le changement n'était pas tellement grand. En plus, si on voulait offrir une éducation adéquate au niveau secondaire, les gens eux-mêmes se rendaient compte qu'il fallait consolider. Le fait qu'ils conserveraient le pouvoir à l'élémentaire à travers les commissions scolaires locales, offrait aux parents une certaine garantie de contrôle sur l'éducation de leurs enfants.

Un autre point fort en faveur de la consolidation était l'aide financière qui était offerte aux divisions scolaires qui acceptaient ces changements. Si on regarde de près nos régions canadiennes-françaises, leur situation économique est tout de même inférieure à celle de la moyenne. Ainsi, lorsque le gouvernement provincial se montrait prêt à partager un plus grand pourcentage des coûts en éducation, ceci avantageait considérablement les régions défavorisées. Le Docteur F. Patrick Doyle de la division Seine fait ressortir certains de ces

avantages:

"Moi, j'étais convaincu que c'était une bonne chose parce que j'avais toujours prôné une meilleure éducation pour nos jeunes. Nous voulions permettre aux jeunes de la place de pouvoir accéder à des postes supérieurs. On a essayé d'offrir une éducation qui était au même niveau que celle des centres urbains. Avec les octrois rattachés à la consolidation, c'était notre chance."⁶⁰

C'est ainsi que plusieurs personnes dans les centres franco-manitobains ont vu dans ce projet la chance d'offrir à leurs enfants une éducation supérieure à un coût peu élevé. Jusqu'à date, seulement un groupe de parents un peu plus riches avait pu profiter de l'éducation supérieure offerte au Collège de Saint-Boniface.

Ce qui a enlevé le dernier obstacle pour l'acquiescement totale de la part des Franco-Manitobains aux divisions scolaires est sans doute le travail de la Commission des Frontières. C'est en offrant aux Franco-Manitobains un certain montant d'homogénéité à l'intérieur des divisions scolaires que la Commission, et du même coup le gouvernement, a pu s'assurer de la coopération des Franco-Manitobains à la première étape de la consolidation en éducation au Manitoba.

Le rapport MacFarlane qui parût dans son état final en 1959, contenait la partie qui avait été publiée en 1958 comme rapport provisoire et une seconde partie qui traitait des écoles privées, de la formation des professeurs, de l'organisation du Ministère de

l'Education, du curriculum et des standards en éducation, de l'éducation des handicapés, des bourses et de l'éducation technique. Le rapport couvrait en fait tous les aspects de l'éducation au Manitoba. Sans doute, le concept de base qui reliait tous les aspects du document était la centralisation administrative afin d'offrir une éducation plus juste, mais surtout égalitaire.

Lorsqu'on traitait des écoles privées dans le rapport, on demandait au gouvernement d'aider ces institutions avec des octrois spéciaux afin de leur permettre de continuer le travail qu'elles accomplissaient si bien dans le domaine de l'éducation au Manitoba.

"All things considered, the Commission agrees that some measure of public support must be extended to private and parochial schools which provide a satisfactory standard of education... In any case, practical application of the principles of democracy by which we try to live requires that whenever possible the majority be tolerant enough to provide for significant minorities the kind of education they want for their children."⁶¹

Dans le domaine de l'éducation technique, on demande des nouveaux cours tels que les arts industriels et les cours d'arts ménagers. En plus on demande au gouvernement de défrayer le 2/3 des coûts d'implantation jusqu'à concurrence de \$4,500.

Ainsi, on se rend compte que le rapport de la Commission Royale sur l'Education demande que le gouvernement provincial parti-

cipe beaucoup au financement de l'éducation afin d'offrir une éducation plus équitable à tous les jeunes de la province. La construction de nouvelles routes et d'un système de transport moderne permettaient aussi un déplacement facile pour les élèves surtout au niveau secondaire. C'est pourquoi on introduisit l'idée d'autres programmes en plus des programmes académiques. La demande pour des cours d'arts ménagers et des cours industriels se faisait déjà en 1945 chez les Franco-Manitobains. Dans un document de l'Association d'Education on retrouve:

- "b) que nous ayons des écoles moyennes d'agriculture...
- c) que l'art ménager, la couture, le tissage, etc... soient des matières au programme comme la grammaire et la littérature."⁶²

C'est ainsi que les avantages rattachés à la consolidation au niveau secondaire ont définitivement emporté sur les désavantages dans l'esprit des Canadiens-Français. Avec l'assurance que le gouvernement leur a offert dans la personne du Juge Monnin et de Charland Prud'homme sur la Commission des Frontières et le rapport de cette Commission qui leur offrait des divisions scolaires plus ou moins homogènes, les Franco-Manitobains ont appuyé fortement le plan de consolidation au niveau secondaire.

NOTES

CHAPITRE III

29. Michener, R.; Thompson, J.; McInnes, J.R.; Donnelly, M.; Campbell, P.L., Report of the Manitoba Royal Commission on Local Government Organization and Finance, R.S. Evans, Queen's Printer for the Province of Manitoba, Winnipeg, 1964, page IX.
30. La Liberté et le Patriote, Problème de plus en plus aigu des Grandes Unités Scolaires, 26 octobre 1956, page 3.
31. Brief submitted to the Royal Commission on Education by the Association des Commissaires d'Ecoles de langue française, novembre 1957, pages 3 et 4.
32. Ludger, Guy, S.J., Alerte aux Franco-Manitobains, Radio C.K.S.B., émission 27, le 3 mai 1958.
33. Ibid, le 3 mai 1958.
34. Winnipeg Free Press, U President Favors Larger School Units, le 8 mars 1957, page 16.
35. Winnipeg Free Press, Larger School Action, le 23 novembre 1957, page 13.
36. Winnipeg Free Press, A Sharp Veto on Larger Area, le 23 janvier 1958, page 1.
37. Winnipeg Tribune, Liberals Still Critical But School Bill Passes, le 31 octobre 1958, page 9.
38. Op. cit., Report of the Manitoba Royal Commission on Education, 1959, pages 22 et 23.
39. Entrevue Juge A. Monnin, le 25 mai 1978.
40. Op. cit., Report of the Manitoba Royal Commission on Education, 1959, pages 26 et 27.
41. Ibid, page 23.

42. Monnin, A.M.; Fisher, R.M.; McIver, M.R.; Milton, R.F.; Prud'homme, Charland; Szewczyk, M.F., Report of the School Divisions Boundaries Commission, Winnipeg, Manitoba, 1959, page 1.
43. Entrevue Juge A. Monnin, le 25 mai 1978.
44. Ibid, le 25 mai 1978.
45. Entrevue Louis Saquet, le 30 juin 1978.
46. Entrevue Orist Aquin, le 25 mai 1978.
47. Winnipeg Free Press, Tentative Boundaries For School Divisions Outlined by Commission, le 29 novembre 1958, page 11.
48. Entrevue Juge A. Monnin, le 25 mai 1978.
49. La Liberté et le Patriote, Limites provisoires des divisions scolaires, le 5 décembre 1958, page 1.
50. Entrevue Fernand Marion, le 23 juin 1978.
51. McLean, Stewart E.R., Report of the Department of Education for the year ending June 30th, 1958, Printed R.S. Evans, Queen's Printer for the Province of Manitoba, 1958, page 21.
52. Entrevue Fernand Marion, le 23 juin 1978.
53. Entrevue Docteur Hubert Delaquis, le 6 juin 1978.
54. Entrevue Stanislas Bisson, le 24 mai 1978.
55. Entrevue Docteur F. Patrick Doyle, le 1 juin 1978.
56. Entrevue Juge A. Monnin, le 25 mai 1978.
57. Entrevue Juge A. Monnin, le 25 mai 1978.
58. Winnipeg Free Press, New School Plan Stacks Up Large Majority, le 28 février 1959, page 4.
59. Entrevue Juge A. Monnin, le 25 mai 1978.
60. Entrevue Docteur F. Patrick Doyle, le 1 juin 1978.

61. Op. cit., Report of the Manitoba Royal Commission on Education,
page 80.
62. Op. cit., La Grande Unité Scolaire d'Après le Bill 97 et les
Règlements, page 6.

CHAPITRE IV

LA PERIODE D'AJUSTEMENT (1959-1966)

A. Union des petits districts scolaires

La Commission MacFarlane, tel que nous l'avons déjà mentionné, avait clairement indiqué que la consolidation divisionnaire au niveau de l'administration se faisait simplement pour le secondaire et que l'administration de l'élémentaire serait réservée aux commissions scolaires locales. Mais si on retourne un peu en arrière, même avant la Commission Royale sur l'Education, on peut constater les efforts qui avaient été faits pour unir les petits districts scolaires consolidés. Le Ministère de l'Education, à travers leurs représentants dans le champ, les inspecteurs, encourageait les petits districts scolaires à s'unir afin d'offrir une meilleure éducation à leurs étudiants. Ce mouvement qui a surtout eu lieu à la fin des années cinquante et au début des années soixante, était en quelque sorte parallèle aux mouvements des grandes divisions scolaires au niveau secondaire.

Si on regarde le rapport des inspecteurs de 1957-58, on constate la fermeture de petites écoles et ainsi, la dissolution de petits districts scolaires. Dans le rapport de l'inspecteur L.R. Labossière en 1958, on voit:

"The award merging the school districts

of Bruan, Rossburn and Perth became effective on January 1, 1958. The three school districts were faced with an urgent problem of adequate accommodation. To the people of those districts, consolidation was the logical means of pooling their financial resources to provide satisfactory accommodation and facilities where their children would have an opportunity to complete their education to Grade XII inclusive."⁶³

En plus, dans le rapport de Donald R. Thom, inspecteur pour la région de la Municipalité de Franklin et le district gouvernemental de Piney et Stuartburn, il indique:

"One closed classroom was re-opened but three others have closed. Several rural schools are contemplating closing. Consolidation is being considered. Several meetings have been called to explore possibilities and advantages."⁶⁴

Et c'est ainsi que l'on peut constater que dans plusieurs régions, les petits districts scolaires se voient dans l'impossibilité de poursuivre leur opération soit pour des raisons financières ou à cause d'un manque d'élèves.

Durant l'année scolaire 1958-59, on retrouve dans les rapports du Ministère de l'Education, la création des trente-sept grandes divisions scolaires, tandis que quelques-unes ont remis le vote à une date ultérieure. Quatre divisions n'ont pas accepté la consolidation: Stanley, Rhineland, Hanover et Boundary. Mais si on continue avec le rapport, on y rencontre une série de réunions de petits districts

scolaires pour former des districts scolaires consolidés. Voici des exemples de ces nouvelles formations dans les centres franco-manitobains:

- "3) The consolidated school district of St. Norbert #2364 comprising the school district of St. Victor #2117 and St. Norbert #978.
- 4) The consolidated school district of St. Jean Baptiste #2362 comprising the school district of Fillion #2041, St. Jean Baptiste West #89, St. Jean Baptiste du Lac #938 and St. Jean Baptiste Centre #941."65

On y compte vingt-trois consolidations majeures. En plus, il y avait la formation de nouveaux districts scolaires municipaux qui sont, à toute fin pratique, des grandes divisions scolaires unitaires. Les trois districts municipaux furent formés en milieu urbain. Un exemple de ce type de consolidation qui affectait les Franco-Manitobains se produisit dans la région de St-Vital:

"The municipal School District of St. Vital #2374, comprising the school districts of St. Germain #969, Vermette #970, Campeau #971, Glenlawn #1499, Lavallée #1538 and Mountbatten #2308 (as of April 1, 1959, the St. Vital School Division No. 6)."66

En plus de ces consolidations, il y a la dissolution d'une vingtaine de petits districts scolaires. Un travail se faisait au niveau du Ministère pour assurer la consolidation des petits districts scolaires. Monsieur Arthur Corriveau, inspecteur dans la division scolaire Seine à l'époque, soulignait que les inspecteurs d'écoles

avaient pour mission de promouvoir cette consolidation et de s'assurer qu'elle se fasse aussi paisiblement que possible.

Dans plusieurs cas, des responsables locaux convaincus des bienfaits de ces consolidations, aidaient à vendre cette idée auprès de la population. Le Docteur F. Patrick Doyle de Ste-Anne parle de sa participation à la promotion des écoles consolidées:

"Mais dans ce temps-là, aux alentours des années '58 et '59, j'ai commencé à prendre intérêt aux affaires scolaires. Avec M. Hector Dusessoy, nous avons travaillé à fermer les petites écoles de campagne. Nous voulions nous débarrasser des petites écoles à classe unique pour avoir des écoles primaires qui avaient une valeur et qui pouvaient donner une meilleure éducation... On a eu de l'opposition des commissaires des petites écoles. Même à un endroit où nous sommes allés pour prendre des photos, on est venu me chasser avec un fusil. Je voulais simplement prendre quelques photos d'une école pour montrer ce qu'on avait et ce que l'on voulait."⁶⁷

En 1960, la consolidation se continue. La division scolaire de Hanover est formée, un an après leur premier refus. On retrouve le même phénomène de consolidation dans les paroisses franco-manitobaines. Le nouveau district scolaire consolidé de St-Joachim #2378 est formé à LaBroquerie. Il comprenait les petits districts scolaires de St-Joachim #981 et St-Alexandre #1335. Quinze autres districts

consolidés sont formés à travers la province. En plus, malgré la formation de quatre nouveaux districts scolaires, une cinquantaine de petits districts sont dissouts. Monsieur Arthur Corriveau qui était inspecteur dans la division scolaire Seine au début des années soixante, nous expliquait son rôle dans le processus de consolidation:

"Presque parallèle à la création des grandes divisions, il y a eu un mouvement à travers la province pour établir ce qu'on appelle des districts scolaires consolidés. Quand je suis entré comme inspecteur j'ai achevé ce qui avait été commencé par les inspecteurs précédents. Par exemple, j'ai achevé la consolidation à Ste-Anne. J'ai aussi achevé la consolidation à LaBroquerie. Je me souviens qu'à LaBroquerie on ne voulait pas entendre parler d'acheter des autobus et de transporter les élèves. Alors, nous avons suggéré aux parents de transporter eux-mêmes les élèves et le gouvernement leur paierait tant du mille. Il a fallu régler de tels problèmes."⁶⁸

Ainsi cette consolidation, même s'il y avait certains problèmes, s'est assez bien passée dans la Seine. Monsieur Corriveau ajoute:

"J'ai trouvé les commissaires et les parents bien disposés à ces changements."⁶⁹

Cette consolidation se continua avec l'encouragement et le soutien du Ministère de l'Education. En 1961, il y a dix nouvelles consolidations.⁷⁰ En 1962, dix nouveaux districts scolaires consolidés sont créés et une quarantaine de petits districts scolaires

locaux sont dissouts.⁷¹ En 1963, sept nouveaux districts consolidés apparaissent et une vingtaine disparaissent.⁷²

Dans le rapport du Ministère de l'Education pour 1963, une illustration nous fait voir ce qui se produit dans le domaine du transport scolaire.

"There has been a considerable increase in the number of pupils transported to and from school each day. In addition to the normal school population growth in school districts and divisions already making provision for transportation, more school districts operating as closed school districts and new consolidations account for this larger number. Where road conditions and pupil concentration permit, school boards reduce the number of routes and operate greater capacity vehicles. Often, in these cases, school districts and divisions purchase and operate the larger school buses.

The following table gives comparative figures for the years 1959 to 1963 with regard to transportation.

	<u>1959</u>	<u>1960</u>	<u>1961</u>	<u>1962</u>	<u>1963</u>
Number of school districts providing transportation	189	226	265	290	297
Number of school divisions providing transportation		38	39	40	40
Number of school bus routes (contract)	863	1,264	1,451	1,541	1,534
Number of school bus routes (vehicles owned by districts or divisions)	8	79	113	184	193
Number of pupils transported	9,378	18,893	21,717	24,127	26,105" ⁷³

Si on regarde le nombre d'étudiants qui sont transportés en 1959 et 1963, on voit l'étendue de la consolidation même au niveau

élémentaire. Il y a tout de même au-delà de 7,000 étudiants de plus qui se font transporter de 1960 à 1963 et cette augmentation est due, en grande partie à la consolidation des petits districts scolaires, même s'il faut ajouter qu'il y eut tout de même une augmentation de la population étudiante.

En 1964, quatorze nouveaux districts scolaires consolidés sont formés tandis que plus de cinquante petits districts locaux sont dissouts. En 1965, il y a douze nouvelles consolidations et au-delà de soixante-dix dissolutions. Dans le rapport du Ministère de l'Education de 1966, le sous-ministre décrit très bien la situation:

"The advantages of centrally located large schools over widely scattered small schools seem to be receiving greater recognition from an increasing number of school trustees and electors. Six new consolidations involving 33 school districts were formed and 107 school districts were dissolved, their lands being transferred to existing consolidated school districts; larger graded schools have replaced many one and two-room schools. Trustees of a number of divisions and districts are planning to request referenda on the establishment of single-district divisions under recent legislation."⁷⁴

C'est ainsi que graduellement au début des années soixante, une certaine consolidation au niveau élémentaire avait lieu à travers la province. C'était vraiment une période d'ajustement. Plusieurs petites écoles furent fermées. Peu à peu, les gens com-

mencèrent à s'habituer au transport des enfants à l'école. De plus, suite à la création des grandes divisions, beaucoup de transferts de terrains furent faits d'une division scolaire à l'autre. Des raisons aussi diverses que l'enseignement du français ou une taxation trop élevée furent évoquées pour justifier ces transferts. Mais ce qui est certain c'est que le mouvement vers la consolidation administrative à tous les niveaux semblait pour plusieurs presque inévitable. Ainsi on subissait le changement. Même si MacFarlane avait indiqué qu'il n'y aurait pas de consolidation au niveau élémentaire, le Ministère pour sa part encourageait et aidait les districts scolaires à consolider à ce niveau. De fait, il est évident de la part de toutes les personnes interrogées sur le sujet, qu'elles étaient toutes conscientes du fait que la consolidation à l'élémentaire suivrait de près celle du secondaire. Paul Marion, commissaire dans la division scolaire de St-Boniface pendant plusieurs années, déclare:

"Je crois que MacFarlane était sérieux lorsqu'il indiquait que c'était vraiment au secondaire qu'on avait besoin d'une consolidation. Mais le tout s'enchaînait. En '64, cinq ans plus tard, Michener disait que ce qui était bon pour le secondaire devrait être bon pour l'élémentaire."75

B. Le Rapport Michener

Le 13 février 1963, le gouvernement du Manitoba mit sur pied une Commission Royale sur l'organisation des gouvernements municipaux et leur financement. Le président de cette Commission était Roland Michener qui deviendrait plus tard Gouverneur-Général du Canada. Les autres membres de la Commission étaient John Thomson, James R. McInnes, M. Donnelly, Donald L. Campbell. La Commission prend environ un an pour terminer son travail et remit son rapport au Lieutenant-Gouverneur du Manitoba, Erick Willis, le 28 avril 1964.

Ce rapport contenait une étude assez complète sur tous les aspects du gouvernement au niveau municipal au Manitoba. Le chapitre cinq du rapport traitait de l'éducation. Il était divisé en deux sections. La première section était dédiée à l'organisation et à l'administration de l'éducation publique, tandis que la deuxième partie se rapportait au financement. Cette section du rapport Michener venait en sorte compléter le travail en éducation, amorcé par la Commission MacFarlane.

Le rapport indiquait que le problème le plus important pour les gouvernements locaux était le coût de l'éducation:

"Costs of education are so much at the root of the problems of local governments that if these costs could by some magic be made to vanish there would seem to be no serious problems of local government left for your Commission and the several similar commissions which are

at work on these questions in other provinces. Unfortunately, no magic formula has been found. The costs must be paid from taxation of some kind."⁷⁶

C'est ainsi qu'il faut remarquer que la grande partie du travail de la Commission était consacrée à élargir la base de taxation pour l'appui financier des écoles publiques. Le rapport stipulait:

"... costs will be spread as generally as the benefits, throughout the province in contrast to the old system by which these costs were borne only by the real property taxpayers of the locality."⁷⁷

Ceci veut dire que le gouvernement provincial aurait à mettre plus d'argent directement en éducation. La première recommandation de la section sur l'éducation suivait le principe énoncé au sujet du financement. La première recommandation indiquait que le gouvernement provincial devrait accepter la responsabilité d'offrir une standardisation et une qualité minimale en éducation à travers la province. Car il allait de soi que si le gouvernement provincial déboursait plus d'argent pour l'éducation, il allait nécessairement exiger un plus grand contrôle. Ainsi, le Ministère de l'Education devrait prescrire un curriculum de base et établir des standards pour l'instruction, la surveillance des étudiants, l'inspection, l'administration locale, le matériel d'instruction, et le transport

des élèves. En plus, le gouvernement provincial devrait veiller à ce que le standard de base ou ce que la Commission appelait "Foundation Program" soit assuré à travers la province. Ceci serait atteint en payant avec les taxes générales provinciales et une taxe uniforme à travers la province appelée "Manitoba Public School Levy", les coûts nécessaires pour assurer ce "Foundation Program". Ceci assurait une uniformisation de l'éducation à travers la province et ainsi les régions défavorisées économiquement pourraient se permettre d'offrir aux enfants une éducation comparable à celle offerte dans les régions particulièrement riches. Si la commission scolaire voulait offrir des services supplémentaires, elle pouvait les financer par une taxe appelée "Special Levy" prélevée d'une façon uniforme à travers la division. Ces recommandations étaient en fait un effort de la part de la Commission pour rendre disponible à tous les jeunes de la province une éducation de certaine qualité. Mais le danger d'une centralisation en matière de financement, de curriculum et d'administration représentait souvent pour une minorité, la perte des outils essentiels à sa survie. Ici, au Manitoba, où les droits des francophones étaient dans une situation douteuse au niveau légal, une telle centralisation du pouvoir pouvait s'avérer dangereuse. Il faut noter que dans le rapport Michener, il n'y avait aucune mention des minorités religieuses ou des minorités linguistiques. Le rapport était purement basé sur l'efficacité administrative et le droit pour

les jeunes du Manitoba de recevoir une éducation de même qualité. En fait, la Commission indiquait qu'un plus grand contrôle de la part de la province en éducation n'était pas nécessairement une atteinte à la démocratie:

"If, for the sake of argument, the province should pay the entire cost, school boards would become mere administrators of provincial policies and funds. It may be said that such a shift in the democratic control of public school education from the representatives of municipal electors would not have the dire consequences that some suggest. There is not likely to be any strong divergence of opinions among the two sets of representatives and in any case it may well be that in matters of education, the provincial representatives will reflect public opinion as closely as the trustee."⁷⁸

Ces remarques démontrent que la Commission considérait qu'un contrôle complet de la part de la province en matière d'éducation ne serait pas aussi mauvais que certains le prétendaient.

La deuxième recommandation de la Commission Michener indiquait que les commissions scolaires devraient continuer, en coopération avec le Ministère, d'administrer le "Foundation Program" et même à améliorer ces programmes de base à travers le "Special Levy". La troisième recommandation touchait toute la question de la consolidation. Elle s'adressait aux commissaires des grandes divisions scolaires du secondaire. La Commission Michener recommandait qu'en

plus de la présente responsabilité au niveau secondaire, les commissions scolaires divisionnaires devraient avoir la charge administrative, aussi bien que financière, et le pouvoir de taxation pour les écoles élémentaires dans les divisions. Ainsi toutes les possessions, aussi bien que les dettes des petits districts scolaires, devaient être transférées à l'administration divisionnaire sans ajustement ou compensation aux districts scolaires. La raison est simple...

"Our decision, already stated, that school divisions should take financial and general administrative responsibility for elementary schools, would not affect at once the total number of school boards but would greatly reduce the number of those with fiscal power. This in itself would be a great simplification in financial arrangements, both for the municipalities and for the Department of Education."⁷⁹

La Commission Michener dans son rapport énumérait plusieurs arguments en faveur d'une plus grande centralisation administrative et financière. On indiquait que la distance et de pauvres chemins n'étaient plus des excuses valables pour la municipalité de petits districts scolaires locaux. De fait, on indiquait dans le rapport:

"In the city of Winnipeg which contains about one quarter of this elementary population one school board is able to give satisfactory administration. In England and Wales in 1962, there were 146 local educational authorities who

administered schools serving a school population of over seven million pupils."⁸⁰

Ceci était suivi d'un paragraphe qui énumérait en quelque sorte certains des avantages qui pourraient ressortir d'une telle consolidation:

"There are other reasons for the concentration of fiscal and general administrative responsibilities for elementary schools in the division boards. These boards are giving satisfaction in their administration of secondary schools. There is no natural barrier between elementary and secondary education; the process is continuous and the administration might well be unified. The school division boards as now constituted, are large enough in resources to command competent professional assistance and are small enough in the area of their jurisdiction to be able to reflect local opinion and to permit the convenient transportation of students to central schools. We look forward to a close coordination of all educational services and the development of stronger professional establishments headed by full-time superintendents to assist the divisional boards in their administration. We look forward to more economic and efficient use of school buildings, transportation, and other physical facilities."⁸¹

Ainsi, la Commission entrevoyait une façon plus efficace d'offrir une éducation supérieure aux enfants du Manitoba.

Même si la Commission Michener proposait la consolidation au niveau élémentaire, elle ne suggérait pas l'abolition des commis-

sions scolaires au niveau local. De fait, dans la quatrième recommandation du rapport on décrivait les nouvelles responsabilités des commissions scolaires locales. On leur réservait cinq grandes responsabilités. Une de ces responsabilités était le choix de professeurs au niveau local, selon les critères salariaux établis par la division. Deuxièmement, on réservait la charge de surveiller et de prendre soin de la propriété scolaire aux commissaires locaux. En plus, ceux-ci seraient en charge de l'utilisation de la propriété scolaire par la communauté. On réservait aussi aux commissions scolaires locales, l'autorité statutaire en matière d'enseignement religieux. Et finalement, les commissions locales conseilleraient la commission scolaire divisionnaire au sujet des affaires locales. C'est ainsi que le rôle de la commission scolaire locale était décrit dans le rapport Michener. On se rend compte que les résidus de pouvoir que la Commission recommandait de laisser aux commissions scolaires locales étaient insignifiants et que le tout fut ajouté simplement pour apaiser les gens qui se lamenteraient de la perte d'autonomie locale. Si on regarde le rapport, il y est clairement indiqué que ces commissions scolaires locales, sans autorité, se préoccuperaient surtout de l'aspect culturel et social de l'éducation et on ajoutait, à la fin, que s'il le fallait, on pourrait aussi facilement s'en passer:

"Some think that the loss of power in

decision in financial matters would make the office of district trustees so unattractive that responsible citizens would not be willing to serve. It appears to us that the new type of district board may well attract parents and others who are more interested in the educational process and the school as a cultural and social centre than in the authority of fiscal power and the routine of business administration. Such boards may contribute much to school government. Only time and experience can settle this issue. In any event the division board with its professional staff would be able to do the entire job if it were necessary to do so."⁸²

La prochaine recommandation établissait le poste de directeur-général dans chaque division scolaire, embauché par les commissaires divisionnaires. Son rôle serait d'offrir une aide professionnelle à la commission scolaire divisionnaire, dans les domaines pédagogique et administratif. Finalement, la dernière recommandation avait trait à la procédure des changements qui affectaient le statut d'un district ou d'une commission scolaire. Ceci mettait fin aux recommandations du rapport Michener qui avaient trait à l'administration et à l'organisation scolaires. La prochaine étape du rapport touchait le financement de l'éducation.

Cette section comprenait cinq grandes recommandations. Le principe de base qui rattachait toutes ces recommandations était que la province devrait assurer une plus grande part du coût de l'éduca-

tion. La première proposait une taxe uniforme à travers la province sur la propriété foncière appelée "Manitoba Public School Levy". Le taux devait être de treize millièmes sur une évaluation foncière égalisée à travers la province. Cette taxe devrait être perçue par les municipalités et remise à la commission scolaire divisionnaire.

La province, il était indiqué dans la prochaine recommandation, devrait redéfinir le "Foundation Program" pour l'élémentaire aussi bien que le secondaire et devrait payer aux divisions scolaires la différence entre le "Manitoba Public School Levy" et les coûts totaux de l'éducation, tel qu'établi par le "Foundation Program" défini précédemment. Troisièmement, les commissions divisionnaires pourraient prélever des taxes additionnelles pour offrir une éducation supérieure aux standards établis par le "Foundation Program". Plus loin dans le rapport, la Commission définit en quelque sorte ce qu'elle entend par le "Foundation Program":

"The first consideration is to define a foundation program in terms of full cost... We propose the following costs as descriptive of a realistic standard of services to be guaranteed to all parts of the province.

1. Authorized teachers' salaries in accordance with qualifications and experience as shown in Schedule 7, Appendix I. (For comparison the present scale of salaries is also shown in this schedule.) The method of determining the number of authorized teachers should be amended to permit an increase in authorization when a new course is introduced with the approval of

- the Department of Education.
2. Institutional supplies and library materials up to \$250 per authorized elementary teacher and \$300 per authorized secondary teacher.
 3. Administrative costs, including salaries of superintendents, up to \$300 per authorized teacher.
 4. Maintenance costs up to \$1,000 per authorized teacher and,
 5. Transportation costs up to \$175 per pupil."83

Ceci démontre clairement la part que la Commission Michener demandait au gouvernement de prendre dans le financement de l'éducation à travers la province.

Les prochaines recommandations demandaient qu'il y ait une révision à toutes les deux années des coûts du "Foundation Program" pour maintenir les coûts anticipés du programme en ligne avec les coûts réels. En plus, le comité de révision pourrait recommander des ajustements dans le "Manitoba Public School Levy". La dernière recommandation incitait les petites écoles élémentaires d'une classe à se joindre à de plus grandes unités. La Commission recommandait que si une école élémentaire de quatre classes ou moins était construite, l'octroi provincial devrait couvrir 40% du coût sur un coût maximal de \$17,500 par classe. Si par contre, on construisait une école de plus de cinq classes, la province devrait contribuer 60% du coût de la construction, jusqu'à un coût maximal de \$17,500 par classe. En plus, la Commission suggérait des octrois parallèles pour

les constructions au secondaire, mais que le coût maximal par classe devrait être plus élevé.

Ceci nous donne une indication des changements qui sont suggérés dans le rapport Michener. La majorité des recommandations qui touchaient l'éducation furent acceptées dans le projet de loi 16 passé en 1966. Le rapport Michener venait, en quelque sorte, compléter le travail de consolidation débuté en 1959 avec la Commission MacFarlane. La Commission Michener s'appuyait presque uniquement sur les arguments d'efficacité administrative et financière pour faire ces recommandations. Les concessions faites aux districts scolaires étaient non-existantes. La demande pour la survie des petites commissions scolaires comme organe consultatif, représentait un compromis sans substance, car le rapport indiquait que le personnel professionnel des grands districts pourrait très bien remplir le rôle qui était réservé à ces petites commissions.

Dans le rapport Michener, on citait à plusieurs reprises une étude faite par le "Municipal Enquiry Commission in Manitoba". Cette Commission qui avait fait rapport en 1963, suggérait l'abolition de toutes les divisions et les districts scolaires et suggérait de les remplacer par des districts scolaires municipaux. C'est-à-dire, les frontières des nouvelles divisions scolaires seraient parallèles aux frontières des municipalités agrandies. Le rapport Michener ne soutenait pas particulièrement cette consolidation des centres

municipaux, administratifs et éducatifs, mais indiquait que cette proposition méritait de sérieuses considérations.

En milieu urbain, les problèmes de centralisation semblaient déjà être réglés. Car, si on examine la ville de Winnipeg et les autres municipalités avoisinantes, on constate que, de fait, le district scolaire qui existait auparavant et la nouvelle division scolaire proposée avaient des frontières identiques. Dans le cas de St-Boniface, les frontières originales en dehors des nouveaux développements, avaient existé presque intactes depuis la fin du siècle précédent. Les neuf districts scolaires étaient en fait déjà des divisions scolaires de Winnipeg, St-Boniface, Fort Garry, St-Vital, St-James, Norwood, Seven Oaks, Kelsey et Flin Flon. En 1963, ces neuf districts avaient, à l'intérieur de leurs frontières, quarante pour cent des élèves à l'élémentaire dans la province et fournissaient cinquante-huit pour cent de l'évaluation foncière égalisée de la province. Alors, la Commission Michener utilisait ces districts comme exemples pour appuyer sa position.

C. Mémoires des Franco-Manitobains à la Commission Michener

En 1963, lors des audiences publiques de la Commission Michener, il y eut très peu de participation de la part des Canadiens-Français. La division scolaire Seine et le district scolaire de St-Norbert ont fait des présentations à la Commission. L'Association

d'Education a aussi présenté un mémoire à la Commission, que nous n'avons pu retrouver.

Le mémoire présenté par le district scolaire de St-Norbert contenait une série de recommandations qui soutenait le statu quo. Dans la première recommandation on demandait que la responsabilité de l'éducation demeure entre les mains des districts scolaires locaux. On refusait catégoriquement l'adoption des frontières parallèles pour de nouvelles divisions et de nouvelles municipalités, tel que proposé par le "Municipal Enquiry Commission" cité dans le rapport Michener. Voici leur position sur la question:

"We do not believe it essential for school districts to be co-terminus with municipal boundaries in order to obtain efficiency or greater learning. We are in agreement with the Royal Commission's Report on Education of 1959 when it said on page 23 of the submission, that elementary schools remain under the control of local school boards... Although division boards have operated for only a short while, we believe they will prove their value in the near future. But we could not expect Division Boards to be able to do the same for the elementary pupils. This type of administration is too wide in scope and geography to be of much value to lower grades. Younger pupils should not be subjected to transportation over long distances. We recommend that the responsibility for education remains under the authority of local trustees or division boards as presently constituted."⁸⁴

Ainsi, les commissaires de St-Norbert voulaient que la situation telle qu'elle existait ne change pas. La question de transport de jeunes était citée comme une des raisons pour s'opposer à la consolidation au niveau élémentaire. On indiquait aussi dans le mémoire de St-Norbert que les plans pour élargir les unités administratives scolaires, proposés dans le rapport du "Municipal Enquiry Commission" seraient néfastes pour les minorités:

"The enlarged administrative school units as preconceived by the Enquiry Commission, having no regards for community of interests, cultural or religious values are more conducive to assimilation of ethnic groups than to fostering a betterment of education."⁸⁵

Le préambule de la deuxième recommandation décrivait les raisons de soutien du statu quo. On indiquait qu'une administration centralisée, telle que définie dans le rapport de la Commission d'enquête municipale, conduisait à une forme bureaucratique d'administration, qui apportait la confusion chez la population et, à la longue, créerait des malentendus et du mécontentement chez les contribuables. Ainsi, le district scolaire de St-Norbert suggérait de conserver les méthodes déjà utilisées pour élire les commissaires locaux et divisionnaires.

La troisième recommandation demandait que l'administration des écoles demeure entre les mains des commissions scolaires avec

une autorité complète sur les budgets scolaires. Dans le préambule de cette recommandation, on condamne la suggestion du "Municipal Enquiry Commission" citée dans le rapport Michener qui voulait l'union de l'administration des districts scolaires et les municipalités. Le mémoire insistait:

"Both bodies have distinct functions and duties to perform and for those reasons, each must retain its own identity and freedom to exercise and discharge its responsibilities within its respective field. Many testimonies could be brought forth to show that education of people is a much more important function than construction of roads, etc. Why then does the Enquiry Commission recommend that the administration of schools be turned over to municipal councils, who in turn, will seek additional help by appointing a committee whose members will be responsible to them only?"⁸⁶

La quatrième recommandation demandait que l'on mette à la disposition des petits districts scolaires des octrois "uniques" pour les inciter à se consolider dans de plus grands districts.

Les trois prochaines recommandations dans la présentation du district scolaire de St-Norbert se rapportaient directement au financement de l'éducation. La cinquième recommandation suggérait que les écoles, les églises, les hôpitaux et les bâtisses sur les fermes soient exemptés des impôts fonciers. Les commissaires de St-Norbert demandaient dans la sixième recommandation que les octrois

provinciaux couvrent quatre-vingt pour cent des coûts en éducation. Finalement, on suggérait l'imposition d'une taxe de vente sur tous les objets de luxe, sauf les nécessités de base.

Ceci nous donne un aperçu des recommandations et nous permet de dégager les grandes lignes de ce mémoire. Il est évident que la commission scolaire de St-Norbert voulait maintenir le contrôle local sur l'éducation. Le document qui effrayait les gens était le rapport du "Municipal Enquiry Commission" sorti en 1963. On avait peur que certaines des recommandations émises dans ce document soient intégrées au rapport de la Commission Royale sur l'organisation et le financement de gouvernements locaux. Un agrandissement des municipalités, tel que suggéré par la "Municipal Enquiry Commission" voudrait dire une perte de contrôle sur l'administration municipale, mais en plus, ce serait aussi une perte en éducation. Car, les frontières des divisions scolaires qui avaient été formées en 1959, afin de préserver un certain montant d'homogénéité aux points de vue linguistique, culturel et religieux, seraient abolies pour être remplacées par des frontières formées en fonction d'une prétendue efficacité administrative. Ainsi, les changements suggérés dans le rapport du "Municipal Enquiry Commission" faisaient vraiment peur aux Franco-Manitobains. Il semblerait que le jeu était de présenter un document avec des changements extrêmes, afin de faire accepter les changements plus modérés par la suite. Par contre, en lisant le

rapport Michener, on peut entrevoir qu'éventuellement les recommandations de la Commission d'Enquête Municipale pourraient être adoptées. Le document de la commission scolaire de St-Norbert appuyait la consolidation au niveau secondaire. Mais lorsqu'on abordait la question de l'élémentaire dans le document, leur position était un peu ambiguë.

Le document était clair dans son opposition sur l'implantation des divisions scolaires et des municipalités co-terminales. Par contre, on ajoute qu'on aimerait voir un certain montant de consolidation au niveau élémentaire, mais pas jusqu'au point de consolider l'élémentaire au niveau divisionnaire. Ce qu'on semble vouloir est le statu quo.

A la fin du document, on semble vouloir appuyer des intérêts locaux en demandant des exemptions de taxes pour certains groupes. Ces générosités seraient comblées par la participation additionnelle de la province dans le financement de l'éducation. D'après les entrevues avec les personnes impliquées, la position telle qu'énoncée par la commission scolaire de St-Norbert n'était pas unique. Plusieurs Franco-Manitobains en 1963 n'étaient pas prêts à s'embarquer si rapidement dans une nouvelle consolidation. Ce qui est certain c'est que les recommandations du "Municipal Enquiry Commission" n'étaient pas acceptables. Mais les gens seraient peut-être prêts à accepter une solution plus modérée pourvu qu'ils

soient consultés et qu'ils puissent participer à la décision finale.

Un mémoire fut présenté à la Commission Royale en 1963, par l'Association des Commissaires des Ecoles Paroissiales Catholiques. Cette Association comprenait plusieurs commissaires d'écoles privées avec des majorités d'élèves franco-manitobains. Dans ce document, l'accent est mis sur l'injustice qui était perpétrée envers les parents des élèves des écoles séparées qui devaient payer deux fois pour éduquer leurs enfants; c'est-à-dire qu'ils payaient leurs taxes scolaires mais en plus ils devaient payer pour l'éducation de leurs enfants dans les écoles séparées. Le mémoire s'attaquait à une recommandation du "Municipal Enquiry Commission" qui voulait que toutes les propriétés, y inclus les écoles et les hôpitaux payent les taxes foncières. Les commissaires des écoles séparées réagissaient ainsi:

"If such a recommendation were accepted and were applied to parochial school buildings now exempt from municipal school taxes, the schools involved in financial difficulties now, would find the additional burden impossible and would have to close."⁸⁷

Dans la deuxième partie du mémoire les commissaires demandaient que l'aide accrue aux écoles publiques soit aussi étendue aux écoles privées, sinon la qualité de l'éducation en souffrirait dans ces dernières et, ils ajoutaient que sans une aide quelconque du gouvernement ou d'une autre source, l'avenir des écoles séparées était

incertain. Le Collège de St-Boniface était une des institutions mentionnées dans ce mémoire. Cette institution qui avait formé la plupart des Franco-Manitobains dans les professions libérales était sur le point de passer au rang d'école publique peu après. C'est ainsi que le coût élevé de l'éducation forçait plusieurs écoles privées à fermer leurs portes ou à se joindre au système public. Dans le cas du système public, les gens se voyaient obligés d'adhérer à la consolidation à cause du coût élevé de l'éducation. Le même phénomène obligeait les écoles séparées à se joindre au système public. Il devenait impensable de continuer à maintenir des écoles séparées sans une forme accrue de soutien de la part de l'état.

Le mémoire suivant présenté par des Canadiens-Français était celui des commissaires de la division scolaire de la Rivière Seine. Monsieur Gabriel Cloutier était président de cette commission scolaire, Camille Chaput, vice-président et Stanislas Bisson était secrétaire-trésorier. La première recommandation de ce mémoire touchait encore une des recommandations faites par la Commission d'Enquête Municipale qui voulait l'élargissement des municipalités. Les commissaires de la Rivière Seine exigeaient que toutes les recommandations de ce genre soient soumises à un vote référendaire des gens concernés et que leurs désirs soient respectés.

La deuxième recommandation de ce mémoire demandait que les responsabilités des municipalités demeurent foncièrement les mêmes.

La troisième recommandation demandait l'amélioration des services dans les districts gouvernementaux locaux. La recommandation suivante faite à la Commission Michener touchait à l'éducation secondaire dans la province. Le mémoire indiquait que la consolidation au niveau secondaire débutée en 1959 avait permis aux représentants des parents et aux commissaires d'accomplir une tâche des plus valables. Mais il était indiqué dans le mémoire, et ceci faisait sans doute référence à des suggestions dans l'enquête municipale, que les commissaires de la division Seine s'opposaient à l'idée de remettre les décisions en éducation entre les mains des fonctionnaires.

"If secondary education is to be formative, it must remain under the administration of the parents. The parents are morally responsible for the education of their children, and with tradition that has grown with our civilization, they must be more than taxpayers; rather they are directly responsible for the type of education given to their children."⁸⁸

Cette recommandation voulait assurer que les responsabilités et l'opération de l'éducation au niveau secondaire demeurerait entre les mains d'une commission scolaire divisionnaire élue par le peuple.

La recommandation suivante touchait à l'éducation élémentaire. Ici, dans le préambule à la recommandation, on suggérait que les

districts scolaires locaux qui n'avaient pas été consolidés devraient s'unir ou au moins travailler étroitement avec les districts scolaires consolidés. Ainsi, on prônait une continuation de la consolidation des petits districts scolaires et non une consolidation de l'éducation élémentaire au niveau divisionnaire. La recommandation était formulée comme suit:

"That advisory and financial encouragement be given the rural school districts to consolidate with one or more of the neighbouring districts to improve the facilities of administration and the standard of education given in rural schools."⁸⁹

La recommandation suivante abordait le problème du financement des divisions scolaires, des districts scolaires et des municipalités. On demandait que le gouvernement donne un octroi sans conditions d'un montant égal à quatre-vingt pour cent des coûts d'éducation approuvés par les municipalités rurales, les divisions et les districts scolaires.

La dernière page du mémoire attaquait encore le concept des municipalités agrandies ou "Regional Municipal Unit", indiquant qu'inévitablement cette nouvelle forme d'administration ne serait pas plus efficace mais sans doute plus onéreuse. Le mémoire finissait ainsi:

"Therefore we protest the recommendation made by the Municipal Enquiry Commission on these "Regional Municipal Units."⁹⁰

C'est ainsi que dans ce mémoire aussi bien que dans les deux autres, c'était les suggestions de la Commission d'Enquête Municipale qui faisaient peur aux gens. Il faut reconnaître que le rapport de la "Municipal Enquiry Commission" avait été remis à la Commission Michener pour établir des termes de référence et qu'ainsi les gens, ne sachant pas le contenu final du rapport Michener, pouvaient s'attendre à ce que la Commission Royale s'en inspire énormément. Dans les mémoires, on s'opposait fortement au concept de "Regional Municipal Units". En plus, il semble que deux mémoires, celui de la Seine et l'autre de St-Norbert, favorisaient une consolidation graduelle des petits districts scolaires. Il était suggéré de conserver les divisions scolaires telles qu'elles existaient. Mais en plus, on suggérait au gouvernement d'augmenter sa participation au financement des gouvernements locaux sans toutefois s'ingérer dans leur administration. Finalement, le mémoire de la division scolaire Seine, comme celui de St-Norbert, déplorait la recommandation de la Commission d'Enquête Municipale qui voulait remplacer les commissaires par des fonctionnaires dans des unités élargies. On remarque donc que ces deux mémoires exprimaient des craintes semblables dans leur présentation à la Commission Michener. Il est possible de penser que les auteurs de ces mémoires entrevoient ce plan de la Commission d'Enquête Municipale comme un plan pour l'avenir et que la consolidation au niveau élémentaire n'était

qu'une étape essentielle avant d'y arriver.

Suite aux audiences publiques de 1963, le rapport Michener sortait au mois d'avril 1964. Le gouvernement Roblin n'agit pas tout de suite sur les recommandations du rapport. De fait, il y eut beaucoup de consultations de la part du gouvernement auprès des associations impliquées en éducation telles que les associations provinciales des instituteurs et des commissaires scolaires avant la formulation de la loi.

NOTES

CHAPITRE IV

63. McLean, Stewart E.R., Report of the Department of Education for the year ending June 30th, 1958, Printed R.S. Evans, Queen's Printer for the Province of Manitoba, 1958, page 41.
64. Ibid, page 59.
65. McLean, Stewart E.R., Report of the Department of Education for the year ending June 30th, 1959, Queen's Printer for the Province of Manitoba, Winnipeg, 1959, page 28.
66. Ibid, page 30.
67. Entrevue Docteur F. Patrick Doyle, le 1 juin 1978.
68. Entrevue Arthur Corriveau, le 23 mai 1978.
69. Entrevue Arthur Corriveau, le 23 mai 1978.
70. McLean, Stewart, Report of the Department of Education for the year ending June 30th, 1961, Queen's Printer for the Province of Manitoba, Winnipeg, 1961, page 21.
71. McLean, Stewart, Report of the Department of Education for the year ending June 30th, 1962, Queen's Printer for the Province of Manitoba, Winnipeg, 1962, page 25.
72. Johnson, George, Report of the Department of Education for the year ending June 30th, 1963, Printed R.S. Evans, Queen's Printer for the Province of Manitoba, Winnipeg, 1963, page 25.
73. Ibid, page 26.
74. Johnson, George, Report of the Department of Education for the year ending June 30th, 1966, Queen's Printer for the Province of Manitoba, Winnipeg, 1966, page 23.

75. Entrevue Paul Marion, le 6 juin 1978.
76. Op.cit., Report of the Manitoba Royal Commission on Local Government Organization and Finance, page 59.
77. Ibid, page 59.
78. Ibid, page 61.
79. Ibid, page 64.
80. Ibid, page 65.
81. Ibid, pages 65 et 66.
82. Ibid, page 66.
83. Ibid, page 80.
84. Brief presented to the Royal Commission on Local Government Organization and Finance by the St. Norbert School Board, mai 1963, page 3.
85. Ibid, page 3.
86. Ibid, page 5.
87. The Catholic Parochial School Trustees Association of Manitoba to the Royal Commission of Local Government Organization and Finance, mai 1963, page 1.
88. Brief submitted by the Board of Trustees Seine River School Division No. 14, Ste-Anne, Manitoba, mai 1963, page 4.
89. Ibid, page 5.
90. Ibid, page 6.

CHAPITRE V

LA CONSOLIDATION DES DISTRICTS SCOLAIRES AU NIVEAU ELEMENTAIRE

A. Le Bill 16

Le 27 avril 1966, le gouvernement faisait suite aux recommandations du rapport Michener et introduisait en chambre le bill 16 qui amendait la loi des écoles publiques. A toute fin pratique, ce bill mettait fin aux petits districts scolaires et les intégrait aux grandes divisions scolaires. Celui-ci était accompagnée de formules de financement qui étaient extrêmement généreuses aux divisions scolaires qui acceptaient de se joindre à ces grandes divisions unitaires. En plus, il y avait la création de neuf écoles régionales d'entraînement technique (sept en milieu rural et deux en milieu urbain). Sur les quarante-huit divisions scolaires existantes en 1966, dix se conformaient déjà aux exigences de ce bill. Ces divisions étaient St-Boniface, Winnipeg, Norwood, St-Vital, Fort Garry, St-James, Seven Oaks, Kelsey, Flin Flon et Frontier. Cinq autres divisions scolaires étaient confiées à la Commission des Frontières pour étude spéciale pour fin de recommandation. Ces régions, qualifiées de sous-développées, étaient les divisions scolaires d'Interlake, Evergreen, Lakeshore, Selkirk et le Cheval Blanc. Mais il restait tout de même trente-trois divisions scolaires qui étaient visées directement par le bill 16.

Le gouvernement choisit de procéder par référendum dans chaque division scolaire impliquée. Le 10 mars 1967, les contribuables de trente-trois divisions scolaires auraient à choisir en faveur ou contre les amendements à la loi scolaire proposés dans le bill. Trois divisions scolaires francophones étaient impliquées directement; la division scolaire de la Rivière Rouge, la division scolaire de la Rivière Seine et la division scolaire de La Montagne.

Une grande campagne de publicité fut mise sur pied en 1966 par le gouvernement pour convaincre les gens de voter en faveur du changement. Cette campagne devait se terminer le 10 mars, avec l'acceptation par la population des changements proposés par le bill 16.

Ce bill contenait, en plus des amendements majeurs que nous avons déjà mentionnés, une série d'innovations, la plupart suite aux recommandations du rapport Michener. On prévoyait la nomination d'un surintendant pour chaque division et le bill délimitait les pouvoirs de la Commission des Frontières. Pratiquement, les deux grandes recommandations en éducation contenues dans le rapport Michener, c'est-à-dire une participation accrue de la part du gouvernement provincial pour défrayer les coûts en éducation et la consolidation au niveau élémentaire, étaient l'essentiel du bill 16.

Ainsi, les Franco-Manitobains avaient à affronter une nouvelle consolidation. Celle du niveau secondaire en 1959 avait affecté beaucoup moins de gens que celle proposée par le bill 16. Aussi les

étudiants affectés par les changements au niveau secondaire étaient en grande partie âgés de quatorze à dix-huit ans, tandis que la nouvelle consolidation affectait des jeunes d'environ cinq à treize ans. Inutile de dire que les parents sont beaucoup plus prêts à accepter des bouleversements pour leurs enfants au niveau secondaire qu'au niveau élémentaire.

Ainsi, l'opposition de certaines personnes au transport scolaire pour des jeunes au niveau élémentaire fut virulente. Même s'il y avait eu beaucoup de consolidation au niveau élémentaire de 1960 à 1966, plusieurs petits villages avaient encore leurs écoles et voulaient les garder à tout prix. Ainsi, le projet de loi 16 sonnait le glas pour plusieurs petits districts scolaires et beaucoup de petites écoles de campagne. Même si le gouvernement avait procédé par étape en apportant premièrement la consolidation au niveau secondaire en 1959 et en facilitant, par l'entremise des inspecteurs d'écoles, la consolidation des petits districts scolaires durant le début des années soixante, la consolidation au niveau élémentaire ne s'est pas fait facilement dans certains centres.

B. Les Réactions des Franco-Manitobains à ces Nouveaux Changements

La division scolaire de St-Boniface qui était en fait déjà consolidée, reçut le bill 16 avec grande joie. L'intention de la province d'augmenter sa participation au financement de l'éducation était bienvenue de la part de la commission scolaire de St-Boniface. Paul Marion qui était à cette commission scolaire de 1964 à 1969, expliquait que les coûts de construction des nouvelles écoles étaient devenus "très onéreux". Il parlait de son expérience avec la construction d'écoles dans le district du Parc Windsor qui était en plein essor durant cette période. Paul Marion indique:

"La Commission scolaire de St-Boniface avait construit à ses propres frais 4 ou 5 écoles et on envisageait la construction de 4 ou 5 autres; il y avait Beliveau, Windsor Park Collegiate, Prendergast et Général Vanier. On préconisait des agrandissements en très grand nombre et la construction de 5 ou 6 écoles avant que le projet soit terminé. Et là, on se serrait la ceinture à un point qui n'était plus drôle et il fallait que le fardeau soit délégué."⁹¹

C'est ainsi que la situation était tout de même assez désespérée pour plusieurs commissions scolaires qui avaient à faire face à de telles situations. Il fallait aider les commissions scolaires car les méthodes de financement en place ne suffisaient pas à mener à bonne fin cette expansion d'éducation. C'est pourquoi, lorsque le

gouvernement suggéra qu'il endosserait en entier, avec des plafonds naturellement, les coûts capitaux de l'achat du terrain et de l'ameublement des écoles, il devenait de plus en plus difficile pour les commissions scolaires de refuser l'ensemble. Si les commissaires de la division scolaire de St-Boniface avaient préconisé la consolidation au niveau élémentaire auprès d'associations telles que l'Association des Commissaires de langue française, c'était surtout à cause des nouvelles méthodes de financement de l'éducation.

Dans le Cheval Blanc, suite à la consolidation de 1959, très peu de changements se produisirent pendant quelques années. A Fannystelle, il y eut un certain montant de controverse. Monsieur Orist Aquin, secrétaire-trésorier de la division scolaire du Cheval Blanc de 1959 à 1961, nous a relaté les événements. En 1960, deux districts anglais de la division scolaire de Midland entrèrent en contact avec Fannystelle pour discuter de consolidation au niveau secondaire. Déjà les élèves de ces districts se rendaient au secondaire de Fannystelle. Mais les gens de Fannystelle se sont opposés à ce projet car ils se rendaient compte que s'ils acceptaient, leurs écoles seraient dominées par des anglais protestants. L'école de Fannystelle était dirigée par des Soeurs Oblates. Mais la décision de ne pas se consolider avec les deux écoles anglaises faisait perdre un bon nombre d'élèves à Fannystelle et forçait la fermeture du secondaire. Ainsi les élèves de Fannystelle devaient se rendre à

Elie pour recevoir leur éducation secondaire.

A cause du coût accru, les commissaires du Cheval Blanc se rendirent compte qu'ils ne pouvaient continuer ainsi. La commission scolaire décida de consolider les écoles au niveau secondaire. En fait, on a choisi les deux centres que l'on croyait les mieux situés géographiquement pour l'emplacement des secondaires. Les paroisses d'Elie et St-Laurent furent choisies dans la partie sud et nord, respectivement. Dans le sud de la division la lutte fut serrée entre Elie et St-Eustache. Les gens de St-Eustache auraient préféré voir cette école dans leur village.

Dans le nord de la division scolaire, un problème ressortit à la suite de la décision de situer l'école secondaire à St-Laurent. La paroisse de St-Ambroise est située à une trentaine de miles de St-Laurent. Mais le chemin qui reliait les deux villages était impraticable durant une grande partie de l'année. En fait, la municipalité de Woodlands, dans lequel se situe St-Ambroise, ne voulait pas participer à la construction d'un chemin praticable à l'année longue. Le gouvernement provincial n'agissait pas. En fait, on prit trois ans pour décider de construire le chemin. Le tout s'est en réalité décidé à la suite d'une confrontation publique. Monsieur Aquin explique:

"Alors voici la manière que nous l'avons eu. Quelques fois il faut faire des affaires folles pour arriver à nos fins. Les commissaires ont décidé qu'il fal-

lait transporter les élèves coûte que coûte. On avait mis une annonce dans le journal pour acheter une motoneige. Le Ministère de l'Education avait refusé cela et ne voulait pas nous laisser acheter une motoneige. Alors, nous leur avons indiqué que s'ils ne voulaient pas nous acheter une motoneige, il fallait nous faire un chemin. Et finalement, c'est ça qui nous a fait avoir le chemin."⁹²

Mais suite à l'adoption du bill 16 en chambre en 1966, la division scolaire du Cheval Blanc, ainsi que les divisions de l'Interlake, Lakeshore, Selkirk et Evergreen furent déclarées des régions sous-développées. Leur sort fut remis entre les mains de la Commission des Frontières des gouvernements locaux.

Dans le Cheval Blanc, il y eut une série de réunions publiques. Monsieur Aquin nous indiquait qu'il y avait même la possibilité du démembrement complet de la division, c'est-à-dire la séparation des parties nord et sud. Mais Robert Smellie qui était à la tête de la Commission des Frontières, avait garanti aux gens de la région qu'il n'y aurait pas de changement de frontières avant le rapport final de la Commission. Le district de Lac Francis dans le nord voulait absolument quitter la division du Cheval Blanc. Ceci fut accepté au "Board of Reference" mais la sortie de ce district fut remise jusqu'après les recommandations du rapport.

Ainsi, il y eut une certaine perte de territoire dans le nord mais la division scolaire du Cheval Blanc est devenue une divi-

sion scolaire unitaire en 1967 avec pratiquement le même territoire qu'auparavant.

C'est ainsi que la consolidation au niveau élémentaire s'est faite sans trop de conflit dans la division scolaire du Cheval Blanc. Dans le sud de la division, il ne semble pas y avoir eu beaucoup d'opposition car les quatre gros villages conservaient leurs écoles et le centre de la division situé à Elie ne serait pas tellement éloigné des autres villages. Dans le nord l'appui a aussi été très fort. Ainsi la création d'une division scolaire unitaire fut relativement facile dans le Cheval Blanc.

Dans la commission scolaire de la Rivière Seine, il y eut une évolution graduelle de 1959 à 1966. En fait, une consolidation des petits districts scolaires eut lieu suite à des initiatives de certaines personnalités locales et de l'inspecteur pour la région, M. Arthur Corriveau. On fit face à un certain nombre de problèmes. Certains contribuables demeurant à proximité des frontières de la commission de St-Vital voulaient transférer leurs terrains de la Seine à St-Vital. Il y avait un groupe de familles de la région de Turnbull Drive, tout près de St-Norbert, qui voulait faire partie de la commission scolaire de Fort Garry. En plus, beaucoup de gens avaient accepté la consolidation au niveau secondaire mais réagissaient fort différemment à cette nouvelle consolidation proposée par le bill 16. Lorsque ce projet de loi fut passé en chambre en 1966,

plusieurs personnes ont juré de s'y opposer jusqu'à la fin. La campagne publicitaire qui suivait l'acceptation du projet de loi 16 en chambre fut menée d'une façon très dynamique par le gouvernement. Par contre chez les Franco-Manitobains, une campagne bien organisée fut menée par les opposants de cette loi.

Dans la division scolaire de la Rivière Seine, une des voix les plus fortes contre la consolidation fut celle de René Toupin qui était parent et commissaire dans le district scolaire de La Salle. Un des points qu'il combattait était ce qu'il considérait être l'imposition de cette consolidation. Le gouvernement était supposé laisser les contribuables libres de choisir; mais d'un autre côté, il offrait des octrois alléchants à ceux qui acceptaient les changements. Ainsi, ceci semblait pénaliser les gens qui voulaient garder leurs petites écoles locales. René Toupin nous indiquait dans une entrevue:

"Justement, les octrois élevés pour les écoles qui appuyaient la consolidation représentaient un des points qui, pour nous, laissaient à désirer, car dans un sens c'était un ultimatum de la part du gouvernement. Il disait 'vous êtes libres de centraliser ou non, mais si vous gardez votre école locale, vous n'aurez pas d'octrois'."⁹³

En plus, il est évident qu'une autre raison pour l'opposition à la consolidation était, sans doute, la possibilité de fermeture de l'école locale. René Toupin ajoute:

"On avait indiqué que La Salle allait fermer, bien que nous avions trois classes complètes. L'indication était que les élèves de La Salle iraient à St-Norbert."⁹⁴

Ainsi les groupes d'opposition indiquaient publiquement qu'ils ne voulaient pas perdre le contrôle de l'éducation de leurs enfants. Et on ajoutait que même si l'école demeurait à La Salle, on ne voulait pas perdre le contrôle sur l'embauche des professeurs. L'opposition qui est ressortie à La Salle faisait tout de même partie d'une opposition plus globale. De fait, un comité des parents et commissaires s'était organisé au niveau provincial pour coordonner la campagne contre la consolidation. Dans la Seine, Camille Chaput de Ste-Anne faisait aussi partie de ce comité. On retrouvait des représentants d'autres divisions scolaires tels que Roger Poiron de la division scolaire de La Montagne et Raynald Lavack et Pierre Laroche de la division de la Rivière Rouge. Ce comité s'assurait qu'il y avait des représentants pour s'opposer à la consolidation aux assemblées publiques organisées par le gouvernement pour expliquer les changements. Ainsi ce comité organisait une opposition systématique à la consolidation. René Toupin nous fait part des démarches des opposants au bill 16:

"On s'organisait dans des régions. On avait formé un comité spécial et différentes personnes du comité se présentaient dans les forums pour parler contre la centralisation. J'ai parti-

cipé à des forums dans les paroisses et aussi à la radio et la télévision. On a aussi participé dans les journaux ainsi que la Liberté. Le Docteur Doyle qui préconisait la consolidation, a souvent été mon opposant à des panels qui discutaient les pour et les contres de la centralisation."⁹⁵

Ainsi dans la Seine aussi bien que dans les autres divisions, le comité spécial contre la centralisation comme il était appelé, offrait une réelle possibilité de s'exprimer aux gens qui s'opposaient à la consolidation.

Plusieurs des arguments soulevés par les gens qui s'opposaient à la consolidation étaient semblables à ceux utilisés lors des conflits des grandes unités de 1945 et 1959. Mais le problème qui soulevait le plus de controverse dans la Seine était le transport. De fait, si on examine une carte des divisions scolaires de la province (voir carte, Appendice II, page 183),⁹⁶ on se rend vite compte que dans la division Seine il pourrait, en effet, y avoir des difficultés de transport. La division Seine avait été créée pour regrouper, avec une certaine homogénéité, la population franco-manitobaine; ce qui en faisait tout de même une division très étendue. Ce que les opposants dans différentes communautés soulevaient était l'argument que les jeunes auraient à parcourir d'énormes distances pour se rendre à l'école. On indiquait que ceci ajouterait dans certains cas, quelques heures à la journée scolaire

de l'étudiant qui serait exténué et ne pourrait plus faire ses devoirs à la maison. En plus, on ajoutait qu'il n'y aurait aucune surveillance sur ces autobus.

Un autre argument qui ressortait dans la Seine était celui du coût élevé des changements en éducation. On déplorait le montant d'argent qui serait dépensé pour une éducation, que l'on ne considérait pas supérieure. Car, la plupart des opposants avaient des enfants dans une école locale qui pourrait disparaître et ils voyaient dans ces écoles locales un certain cachet particulier au point de vue culture et religion qui serait perdu dans de plus grandes écoles. René Toupin élabore sur ce point:

"Nous avons une méthode d'éducation différente et un contenu qui semblait rencontrer les besoins des parents et des élèves de la région. Car pour nous, c'était très important."⁹⁷

C'est pourquoi les opposants suggéraient que, plutôt que déménager les élèves, il serait mieux de déménager les professeurs pour venir offrir les services spéciaux aux petites écoles. On suggérait que les élèves anglais de certains milieux pourraient être transportés dans d'autres écoles pour mieux maintenir le cachet français. En plus, on voulait former des comités de parents dans chaque petite localité pour agir comme comité consultatif au niveau divisionnaire.

Dans la Seine, on retrouvait aussi des groupes qui appu-

yaient la consolidation avec force. Sans doute, le champion des partisans de la consolidation était le Docteur F. Patrick Doyle de Ste-Anne. Ce dernier était président de la commission scolaire de la Rivière Seine lors de la période pré-référendaire. De fait, plusieurs réunions furent organisées par la commission scolaire, aussi bien que par le gouvernement, à la fin de 1966 et au début de 1967 pour expliquer aux gens les changements qui seraient apportés si le référendum au sujet du bill 16 était adopté. Les promoteurs de la consolidation élémentaire utilisaient l'argument que la consolidation apporterait une éducation supérieure aux étudiants, car ceci leur permettrait d'avoir toutes les innovations en éducation que l'on retrouvait en milieu urbain dans les écoles rurales. Ceci demeurait impossible avec la multitude de petits districts scolaires. Ceux qui appuyaient la consolidation indiquaient qu'il serait possible d'offrir de nouvelles options et aussi de nouveaux services dans le domaine de l'éducation spécialisée si les écoles étaient consolidées au niveau élémentaire. En plus, ils ajoutaient que, dû aux nouveaux octrois, l'éducation serait améliorée et le coût aux contribuables ne serait pas plus élevé et même, dans certains cas, diminué. Le gouvernement provincial utiliserait les revenus de sa nouvelle taxe de vente pour financer sa participation accrue en éducation. Dans la Seine, on parlait de nouvelles constructions d'écoles. Les commissaires avaient préparé un plan pour la divi-

sion afin de mieux profiter des octrois, suite au référendum. Le

Docteur Doyle insiste:

"Je peux dire qu'à cause de notre insistance sur la valeur des divisions et des pressions que nous avons mises auprès du gouvernement, on a réussi à avoir du gouvernement du Manitoba, la plus grande construction per capita dans toute la province. Le gouvernement nous a aidés énormément parce qu'il voulait montrer aux autres que c'était une bonne chose."⁹⁸

Les professeurs appuyèrent massivement ces changements car ils avaient constaté que depuis 1959, le sort du professeur au secondaire s'était amélioré considérablement. L'Association locale des professeurs de la division de la Rivière Seine s'est prononcée publiquement en faveur de la consolidation à l'élémentaire au cours des assemblées d'information sur le sujet. Car il était évident que les octrois pour les salaires des professeurs augmenteraient considérablement si les divisions unitaires étaient acceptées lors du référendum. Ainsi, les divisions scolaires rurales pourraient entrer en compétition avec les divisions urbaines. Le Frère Marion explique la situation:

"En plus, le gouvernement, pour la première fois, offrait des octrois selon une échelle de salaires. Les subsides pour les salaires étaient fantastiques. Nos salaires allaient presque doubler dès la consolidation au mois d'avril. C'était alléchant pour les professeurs.

Les commissions scolaires n'avaient pas les sommes pour ces augmentations à moins d'accepter les divisions unitaires. Alors, ils ont accepté."⁹⁹

Ainsi, les professeurs de la Seine, voyant la possibilité d'améliorer leurs conditions de travail et d'avoir des salaires plus élevés, appuyèrent massivement le bill 16.

Si on considère les pressions mises auprès des gens de part et d'autre, il semblait presque inévitable que le vote serait relativement fort en faveur du bill 16 dans la Seine. La presse, la radio, les principaux organismes francophones prônaient aussi la consolidation. Mais si on regarde le vote dans la Seine, on voit que ce fut relativement serré, si on compare avec les résultats de 1959, pour la consolidation secondaire. Dans ce vote, 1,688 avaient favorisé les divisions et seulement 280 s'y étaient opposés. Les résultats dans la Seine, pour le référendum du 10 mars 1967 étaient de 1,160 en faveur et de 845 contre. Le pourcentage de gens éligibles qui ont voté était seulement de 39.5%. Voici les résultats des votes par village:

"Division Rivière Seine

Endroits	Pour	Contre
La Salle	33	92
St-Adolphe	74	159
Riel	19	11
St-Norbert	307	60
Ile-de-Chênes	70	67
Lorette	124	99
Ste-Anne-des-Chênes	204	93

Ste-Geneviève	13	22
Ross	30	28
Richer	84	29
La Broquerie	115	112
Woodridge	33	9
Rosewood	6	1
Sandilands	12	21
St-Labre	2	32
La Coulée	9	3
Marchand	23	7
Votation anticipée	2	0
TOTAL	1160	845

Pourcentage: 2,005 sur 5,073 ont voté ou
39.5%¹⁰⁰

Si on étudie les chiffres, on voit que La Salle et St-Adolphe s'y sont opposés fortement. Le travail de René Toupin, commissaire local de La Salle, semble avoir été récompensé. On remarque que les grands centres tels que St-Norbert, Ste-Anne, et Lorette ont appuyé le bill 16. En général, dans les petites communautés, ou bien le vote est très serré, ou bien on s'oppose à la loi 16. Il y eut quelques exceptions où on avait promis une nouvelle école, les gens ont accepté la division unitaire.

Il est évident que dans plusieurs cas, les arguments de transport et de la fermeture d'école locale avaient forcé les gens à s'opposer à ces changements. Les grands centres ont facilement permis la victoire du bill 16 au référendum. Ces centres n'avaient rien à perdre et tout à gagner. Dans les endroits marginaux en terme de population étudiante, on entrevoyait ce mouvement de consolidation avec crainte. A cause des inscriptions peu élevées au secondaire, on avait peur de perdre les écoles. Dans le cas de St-

Adolphe, on s'est opposé à la consolidation de 1967 et à La Broquerie, le vote fut très serré. On se rend donc compte que ce qui se produisait était des luttes dans plusieurs villages pour préserver leurs écoles et ainsi conserver la vitalité de ces villages. Les plus gros centres voyaient dans cette centralisation une façon de faire grossir leur village, en plus de créer des emplois qui aideraient à l'expansion économique de leur région particulière.

Ainsi, les grands centres, avec une population numériquement supérieure, ont fait valoir leur point de vue aux urnes. Suite à l'établissement de la division unitaire après le référendum, les élections pour élire des nouveaux commissaires eurent lieu le 31 mars. Les partisans du référendum tels que le Docteur F. Patrick Doyle à Ste-Anne et Fernand Paquin à St-Norbert remportèrent la victoire.

Dans la division de la Rivière Rouge, la situation se développa à peu près de la même façon que dans la Seine. L'opposition se manifesta surtout à Otterburne par Raynald Lavack et Pierre Laroche. La consolidation s'était faite assez graduellement dans la division scolaire de la Rivière Rouge. Plusieurs petits districts scolaires avaient été consolidés avant l'arrivée du bill 16. La division de la Rivière Rouge était, parmi les divisions francophones, la plus homogène et de fait ceci lui permettait d'avoir un certain consensus au sujet de l'enseignement du français. Mais il y exis-

tait tout de même une rivalité entre villages.

Si on prend l'opposition qui est venue de Raynald Lavack à Otterburne, on se rend compte que les arguments sont tout de même identiques à ceux énoncés dans la Seine par René Toupin. De fait, il faisait aussi partie du comité spécial contre la centralisation. Monsieur Lavack fut l'auteur de plusieurs lettres à la Tribune Libre du journal franco-manitobain, La Liberté et le Patriote. Dans ces lettres, il faisait ressortir les points principaux d'opposition aux divisions unitaires.

Le 12 janvier 1967, Monsieur Lavack écrivait une lettre dans la Tribune Libre en réponse à un éditorial paru dans La Liberté et le Patriote du 6 octobre 1966. Cet éditorial incitait les Franco-Manitobains à se prononcer en faveur du bill 16 lors du référendum du 10 mars de l'année suivante. Raynald Lavack faisait premièrement ressortir les différences entre les divisions scolaires urbaines et rurales. Et, enchaînant sur ces différences, il démontrait les problèmes qui existeraient en campagne si les grandes divisions unitaires étaient implantées. En plus, il démontrait les différences entre les grands, moyens et petits villages. Il indiquait qu'il existait souvent des conflits entre ces centres et que la centralisation pourrait accentuer ces conflits dans des écoles centralisées, au détriment des enfants des petites paroisses qui seraient transportés dans les grandes paroisses pour recevoir leur

éducation. Il écrivait:

"Or voilà que la centralisation se présente. Sera-t-elle un triomphe pour les gros villages? Aura-t-on assez de désintéressement pour ne pas le faire voir, le faire sentir? Sera-t-on assez 'adulte' pour ne pas faire payer aux enfants les 'enfantillages' des adultes? Saura-t-on bien recevoir 'sans distinction' ces nouveaux arrivés? Car il faut bien l'admettre, il n'est pas nécessaire d'aller chez nos voisins du sud pour trouver parfois de la véritable 'ségrégation'."¹⁰¹

Ensuite, Monsieur Lavack faisait ressortir dans sa lettre que le nombre d'étudiants diminuait et que cette tendance se poursuivrait à l'avenir. Alors, il se demandait quel était le nombre d'élèves nécessaire pour former une unité scolaire viable.

Il poursuivait en écrivant:

"Or les milieux ruraux doivent s'attendre à une diminution continuelle d'élèves. Donc, avant longtemps, il faudra de nouveau agrandir les limites des districts scolaires ruraux."¹⁰²

Monsieur Lavack continuait en insistant qu'il y a de bonnes petites écoles rurales "quoi qu'on en dise". Ensuite, il énumérait les désavantages de transporter les élèves:

"Et puis sait-on ce que c'est pour un jeune enfant de partir le matin à huit heures (parfois avant) pour aller attendre l'autobus, à la pluie, au vent, dans la neige, à des températures de

quinze, vingt, trente sous zéro?...
partir sur des chemins remplis de
neige ou de boue, pour ne revenir
que le soir vers cinq heures?
... au point que les parents doivent
faire coucher ces enfants fatigués
si l'on veut qu'ils aient le goût de
souper, puis faire les devoirs et
étudier leurs leçons. Combien
d'adultes résisteraient à un pareil
régime? Venez donc, et avec vos en-
fants, pour une semaine, un mois,
une année... et vous vous demanderez
si nous n'avons pas raison d'être in-
quiets et de douter que ce soit là
un progrès."¹⁰³

Cette lettre sera suivie plus tard de trois autres, écrites le 23 février, le 2 mars et le 9 mars qui reprenaient plusieurs points. Ces lettres s'appuyaient sur les arguments soulevés en 1945 pour s'opposer à la consolidation. Monsieur Lavack traçait les parallèles entre les deux situations. Dans l'article du 23 janvier, il comparait la position de l'Association en 1945 qui s'opposait farouchement à la consolidation, à celle de l'Association en 1967 qui soutenait fortement les grandes divisions unitaires. Dans la lettre du 2 mars, Monsieur Lavack s'attaquait aux commissaires de langue française qui appuyaient l'implantation des divisions scolaires unitaires. Encore ici il retournait en arrière jusqu'en 1945 et faisait ressortir l'opposition véhémente de l'Association des Commissaires de Langue Française de ce temps, à la création des grandes unités scolaires. Dans sa dernière lettre, Raynald Lavack

reprenait une partie du discours de l'Honorable Edmond Préfontaine qui s'était opposé à son propre parti politique en chambre, le 4 avril 1945, sur la question des grandes unités. Dans ce discours, Monsieur Préfontaine indiquait que les gens n'étaient pas vraiment libres de choisir à cause des campagnes publicitaires et des octrois spéciaux qui étaient utilisés pour vendre les grandes unités scolaires. Il poursuivait en ajoutant que cette façon de procéder était une atteinte directe à la démocratie. Monsieur Lavack reprenait cette argumentation en 1967 et dénonçait les dépenses faites par le gouvernement Roblin pour faire accepter les divisions scolaires unitaires. Monsieur Lavack avait l'appui de Pierre Laroche, aussi du village d'Otterburne. Dans une lettre parue le 5 janvier dans la Tribune Libre de La Liberté et le Patriote, Monsieur Pierre Laroche indiquait:

"M. le Rédacteur, si plusieurs personnes bien intentionnées et moi-même avons décidé de combattre le bill 16, c'est que nous craignons les conséquences de ces changements. C'est sûr qu'il n'y aura pas tellement de changements pour l'année qui s'en vient et même l'année d'après. Il faut laisser le peuple s'habituer à l'idée. C'est dans le programme. Mais qu'arrivera-t-il dans trois, cinq et dix ans? Prévenir, c'est guérir. C'est ce que nous essayons de faire". 104

Dans la division de la Rivière Rouge, lors du référendum

du 10 mars 1967, les contribuables ont voté presque deux contre un pour la centralisation.

"Division Rivière Rouge

Endroits	Pour	Contre
St-Pierre-Jolys	317	54
Letellier	62	56
Aubigny	29	61
St-Jean Baptiste	226	103
Ste-Elisabeth	24	6
St-Joseph	20	76
Ste-Agathe	153	71
Otterburne Ouest	45	40
Otterburne Village	35	137
St-Malo	295	11
Dufrost	45	28
Votation anticipée	8	1
TOTAL	1259	644

Pourcentage: 1,903 sur 3,237 ont voté ou 58.7%"105

La plus grande opposition est venue des petits centres tels qu'Aubigny, St-Joseph et surtout du village d'Otterburne où l'on retrouvait les opposants les plus bruyants de la division scolaire de la Rivière Rouge. Les gros centres tels que St-Pierre, St-Jean Baptiste, Ste-Agathe et St-Malo ont appuyé le bill 16 avec des grandes majorités. Ainsi, ce qui s'était passé dans la Rivière Seine se reproduisait dans la division scolaire de la Rivière Rouge.

Si on passe à la division scolaire de La Montagne, l'opposition aux divisions scolaires unitaires a été plus forte que dans les autres divisions francophones. Si on retourne à 1959, on se rend compte que les gens de la division scolaire de La Montagne

avaient accepté la consolidation au niveau secondaire à peu près à trois contre un. Mais, suite à cette consolidation, il y eut un certain nombre de conflits au sujet de l'emplacement des écoles secondaires. Finalement, les écoles furent situées dans les villages de Mariapolis, Somerset, Notre Dame de Lourdes et St-Claude.

Dans La Montagne, on ne retrouvait pas la même homogénéité que dans la Rouge par exemple. On y retrouvait des communautés de langue anglaise:

"On y retrouvait des communautés flamandes qui sont anglophones. A Mariapolis, il y avait un peu de français mais c'était en majorité anglophone. Swan Lake et St-Alphonse étaient anglophones. Les frontières de la division avaient été tracées pour inclure les francophones et les catholiques."106

Ainsi l'idée de consolidation dans ces villages n'était pas très séduisante. C'est ainsi que lors de la campagne pour la consolidation, l'opposition se souleva. Le Docteur Hubert Delaquis revoit les évènements:

"Alors, les commissions scolaires locales ont fait du bruit car elles se voyaient éliminées et les commissaires voyaient qu'ils perdraient le contrôle. Ils avaient peur qu'il n'y aurait qu'une ou deux écoles élémentaires pour toute la division, ou même quatre dans les centres qui avaient déjà les secondaires. Il y avait aussi des conflits entre villages."107

Il y eut plusieurs réunions pour informer les gens des différentes communautés de La Montagne à la fin de l'année 1966 et au début de 1967. Une annonce dans La Liberté et le Patriote du 26 janvier 1967, invite les électeurs à venir participer à des réunions d'information qui auraient lieu dans différents villages de la division. La participation fut grande et l'opposition se fit entendre.

Les points qui ressortaient les plus souvent sont mis en évidence dans une lettre écrite par Monsieur Roger Poiron de Somerset à la Tribune Libre de La Liberté et le Patriote du 2 mars 1967. Dans cette lettre, Monsieur Poiron indiquait qu'il était membre du conseil d'administration de l'Association d'Education des Canadiens-Français. Il voulait ainsi indiquer le manque d'unanimité au sein de cet organisme, même si ce dernier avait fait publier trois articles en faveur de la consolidation dans La Liberté et le Patriote. Roger Poiron réagissait à ces articles dans sa lettre et essayait de détruire les arguments utilisés en faveur des divisions scolaires unitaires.

Premièrement, il rejetait l'argument que le Manitoba devait se hâter pour rattraper les autres provinces au niveau de consolidation scolaire; car il soulignait que les articles de l'Association d'Education ne faisaient pas ressortir tous les problèmes qui avaient accompagnés ces consolidations dans les autres provinces.

Il ajoutait que les articles de l'Association d'Education n'indiquaient à aucun moment que les commissions locales, ainsi que les districts scolaires seraient éliminés si le bill 16 était accepté lors du référendum.

Monsieur Poiron insistait que l'amélioration de l'enseignement offert dans les écoles locales serait tout aussi valable que la consolidation.

"Il nous reste à juger si on peut implanter cela dans la réalité de nos régions rurales canadiennes-françaises sans trop de heurts qui pourront nous faire regretter peut-être de ne pas avoir continué dans l'amélioration de notre système actuel. Il n'est pas prouvé que pour la promotion d'une civilisation, il faille donner en matière d'éducation plus d'importance à la technique qu'à l'humanisme. Il n'est pas prouvé non plus que la "nouvelle école" est celle de laquelle l'enfant retirera la meilleure éducation."¹⁰⁸

En plus, Monsieur Poiron questionne certain des énoncés de l'Association d'Education, en ce qui a trait au financement de ces nouvelles unités scolaires. Il indiquait que les Franco-Manitobains auraient mieux fait de se préparer une stratégie vis-à-vis l'obtention d'aide pour les écoles séparées plutôt que d'appuyer le bill 16.

Il écrit:

"On aurait pu faire, dans la stratégie d'appréciation du référendum, un tra-

vail bien constructif pour l'adoption du principe de l'aide publique aux écoles privées. On aurait pu faire valoir un grand principe désirable en éducation, celui de l'école confessionnelle. On aurait pu démontrer comment avec le nombre d'élèves suffisant en ville, ce grand principe peut se réaliser en centre urbain, dans les cadres du système scolaire public. On avait aussi démontré comment, en régions rurales, ce même principe rencontre, vu le petit nombre d'élèves, des problèmes additionnels particuliers; par exemple, celui des frontières de la division scolaire, ainsi que le maintien de l'existence de la structure scolaire élémentaire."¹⁰⁹

Il finit en accusant l'Association de ne pas avoir su s'opposer à ces grandes divisions unitaires. Les attaques de Monsieur Roger Poiron reflétaient en quelque sorte la pensée des gens de La Montagne.

Si on recule en 1959, on se rend compte que la division de La Montagne fut formée sur des bases religieuses plutôt que linguistiques. Les Flamands qui formaient une partie de la population de La Montagne ne s'accordaient pas tellement avec les Franco-Manitobains de la région. Ainsi, il devenait difficile pour eux d'accepter une consolidation qu'ils croyaient les mettre à la merci de la population française dans la division. En plus, le Docteur Delaquis nous indique que chaque village voulait conserver ce qu'il avait déjà. Il existait aussi la peur dans chaque village d'être obligé

d'envoyer les enfants à l'école du village avoisinant. Et les positions se durcissaient. On a été jusqu'à prôner le morcellement de la division plutôt que la consolidation. Voici ce qu'en dit le Docteur Delaquis:

"La question du français ne rentrait pas beaucoup en jeu. C'était l'opposition entre villages. Une sorte d'esprit de clocher qui faisait que chaque village se débattait pour ce qu'il avait. La question du français ne rentrait pas beaucoup en ligne de compte. Ici, à St-Claude, on ne voulait pas aller à Lourdes. Alors, on se disait si ceci se produit, on aime mieux aller à Elm Creek, dans la division avoisinante. Ce n'était pas pour le français. C'était des questions de clocher."¹¹⁰

Ainsi, suite aux réunions publiques dans les différentes localités, le vote eut lieu le 10 mars. En voici les résultats:

"Division La Montagne

Endroits	Pour	Contre
Mariapolis	20	138
St-Alphonse	10	100
Bruxelles	20	161
Swan Lake	44	187
Somerset	52	294
St-Léon	14	98
Cardinal, St-Lupicin et Notre Dame de		
Lourdes	131	286
St-Claude	173	187
Haywood	46	116
Votation anticipée	8	3
TOTAL	518	1570
Pourcentage:	2,088 sur 3,383 ont voté ou 61.7%" ¹¹¹	

Si on examine ces résultats, on se rend compte que le vote a été d'environ trois à un contre la consolidation et que de fait, aucun village n'a appuyé la consolidation. Le village qui a été le plus près d'accepter la consolidation fut St-Claude. Plusieurs personnes de Notre Dame de Lourdes ont indiqué que l'appui pour la consolidation dans cette communauté avait été assez grand. Mais il est difficile de tirer des conclusions d'après les chiffres cités, car les villages de Cardinal et St-Lupicin sont inclus pour Notre Dame de Lourdes. Ce qui est évident selon ces chiffres, c'est le rejet écrasant de la loi 16 de la part des villages flamands. Les centres tels que Mariapolis, St-Alphonse, Bruxelles et Swan Lake ont démontré catégoriquement qu'ils voulaient maintenir le contrôle de leurs écoles élémentaires.

Malgré le refus, ce serait les villages de St-Claude et de Notre Dame de Lourdes qui auraient démontré le plus d'intérêt. Ceci confirmait les courants dans les autres divisions qui voulaient que les gros villages, à cause de leur assurance de conserver leurs écoles, appuyaient plus fortement la consolidation que les petits centres. Mais ce qui fut sans doute le plus surprenant, c'est le rejet aussi massif de la part de l'électorat de la région en général. Sans doute, une des raisons majeures est le travail assidu de gens tels que Roger Poiron de Somerset qui ont mené une campagne virulente contre cette consolidation. Il y avait aussi le fait que

nous avons indiqué, la presque unanimité des contribuables des communautés flamandes pour s'opposer aux divisions unitaires. Ainsi, le conflit anglais-français a beaucoup aidé aux résultats négatifs du référendum. Le commissaire de St-Claude au niveau divisionnaire, Monsieur Bazin, s'est aussi opposé farouchement à la consolidation. Mais il y avait aussi dans le refus de 1967, une réaction à la consolidation de 1959 au niveau secondaire; car, dans La Montagne, il y avait eu plusieurs disputes au sujet de l'emplacement des écoles secondaires. La question de transport des élèves revenait souvent comme argument contre la consolidation. Mais les deux points qui décidèrent les gens à s'opposer à la consolidation à l'élémentaire furent la perte de contrôle sur l'éducation au niveau local et la possibilité de perdre leurs écoles locales. Car les gens se disaient, "Ce n'est pas tout de garder notre école, il faut aussi s'assurer d'en garder le contrôle". Ainsi, il n'était pas question de mettre l'éducation des enfants d'un tel village entre les mains des gens d'une autre paroisse qui ne connaissaient pas la situation locale.

Suite au refus de 1967, la division scolaire de La Montagne continua à fonctionner comme auparavant. De fait il semblerait que la division scolaire de La Montagne ait perdu de l'argent et ne profitat pas tout de suite des octrois spéciaux rattachés à la consolidation. Mais le Docteur Delaquis nous indique:

"Ceux qui étaient contre la consolidation étaient prêts à payer beaucoup plus pour ne pas se consolider."¹¹²

Dans la région de La Montagne, quelques votes généraux sans conclusion, suivirent. Mais en 1971, le gouvernement N.P.D. de Monsieur Edward Schreyer obligea, par arrêté-en-conseil, les divisions scolaires qui n'avaient pas encore accepté le plan de consolidation de s'y joindre. Cet arrêté-en-conseil fut émis au mois de mai de 1971, mais il était rétroactif à partir du 1 janvier afin de permettre aux nouvelles divisions scolaires de profiter pleinement des octrois additionnels. Ainsi la région de La Montagne acceptait à contrecœur les grandes divisions scolaires unitaires.

A part des grandes unités scolaires françaises, il y avait, en milieu urbain, aussi bien qu'en milieu rural, des regroupements de francophones qui avaient été rattachés à des commissions scolaires anglaises. Dans les régions urbaines de Winnipeg, St-Vital et Transcona, on retrouvait de fortes concentrations de francophones. En campagne, il y avait quelques villages francophones assez considérables qui n'avaient pas été inclus dans les grandes divisions francophones, tels que St-Lazare, Laurier, Ste-Rose du Lac, St-Georges et Powerview. Monsieur Louis Saquet, commissaire pour Laurier dans la division scolaire de Turtle River fut interrogé sur l'impact des grandes unités sur les villages de Laurier et de

Ste-Rose.

Monsieur Saquet indiquait qu'en 1959, les gens avaient peur "d'être inondés dans la masse anglo-saxonne et de perdre le français que nous avons".¹¹³ Les gens de la région avaient espéré former une division scolaire qui aurait compris les villages de Ste-Rose, Laurier et Ste-Amélie mais, la Commission des Frontières avait jugé qu'il n'y avait pas assez d'élèves pour en faire une unité viable. Alors, la Commission des Frontières en 1959 a inclu ces villages dans la commission scolaire de Turtle River. De fait, les gens n'ont pas trop réagi à cette décision car il n'y avait aucune ingérence de la part de la division scolaire au niveau élémentaire. Mais à ce moment-là, Laurier et Ste-Rose avaient tous deux leurs écoles secondaires. Suite à la consolidation de 1959, un courant de pensée dans la division scolaire de Turtle River se fit en faveur de la paroisse de Laurier. Tous les villages de la division voulaient avoir une école secondaire. Ainsi ce qui se produisit fut que dans chaque petit village où il y avait assez d'élèves pour avoir l'équivalent d'un professeur par classe, la commission scolaire a permis à ces centres d'avoir une école secondaire. C'est ainsi que Laurier a pu garder son école secondaire jusqu'en 1974. Voici les commentaires de Monsieur Saquet:

"Ce qui nous a aidé beaucoup est le fait que chaque communauté tenait à garder tous ses enfants chez elle

dans les écoles du village. Donc, nous les commissaires de la division scolaire, nous avons passé une résolution parce que nous étions à court d'espace et nous devions construire en neuf pour le secondaire. Mais personne n'a voulu lâcher pour dire nous allons consolider, nous allons envoyer nos élèves ailleurs et n'avoir que deux ou trois écoles centrales. Nous avons alors passé une résolution, vu qu'il y avait sept centres, de construire sept écoles secondaires. Ceci faisait notre affaire à nous, les Canadiens-Français."¹¹⁴

Dans la région entre les années 1959 à 1967, comme un peu partout ailleurs, il y a eu une consolidation au niveau des districts scolaires élémentaires. De fait, à Laurier, les gens voulaient que les petits districts scolaires avoisinants se joignent à eux pour s'assurer que l'école de Laurier demeure ouverte. Ceci garantissait une clientèle aussi bien à l'élémentaire qu'au secondaire.

Lorsque les propositions du bill 16 sont arrivées en 1966, pour la consolidation au niveau élémentaire, l'apport financier fut assez alléchant pour convaincre les gens de la région à accepter la consolidation. Monsieur Louis Saquet élabore sur ce point:

"La seule façon que les gens ont accepté ça, comme on pourrait dire, c'est à cause de la 'carotte' qu'on a présenté à l'âne. Alors, c'est ce qu'on a présenté à la population. A ce temps-là nous avions de pauvres récoltes. Les gens étaient, au point de vue financier, mal en point. La

grande majorité de la population était, on ne peut pas dire dans le besoin, mais il fallait faire attention... nous n'avions pas d'argent pour maintenir et améliorer nos écoles. Et le gouvernement nous a pris par le côté financier pour nous avoir."¹¹⁵

De fait, la population n'a pas trop réagi à la mise en place des divisions scolaires unitaires. L'aspect de langue et de foi ne semblent pas avoir pesé dans la balance. L'acceptation de la part des francophones de la région semble démontrer qu'ils croyaient pouvoir s'adapter assez facilement à l'intérieur de ces nouvelles structures.

C. La réaction des organismes et de l'hebdomadaire franco-manitobains au Bill 16

Suite aux réactions des gens dans les divisions scolaires, le moment est venu d'étudier les réactions des organismes franco-manitobains à l'introduction des divisions scolaires unitaires. On se rend vite compte qu'officiellement, la majorité des organismes donnaient leur appui ferme aux divisions scolaires unitaires. Il faut noter, il est vrai, qu'il y avait de la dissension à l'intérieur de certains exécutifs mais, en général, les organismes étaient presque unanimes dans leur appui.

L'Association d'Education des Canadiens-Français du Manitoba et l'Association des Commissaires d'écoles de langue française, à ce temps les deux organismes ayant le plus d'influence sur la population franco-manitobaine, ont pris l'initiative de faire paraître dans La Liberté et le Patriote, trois articles qui faisaient ressortir avec force les avantages des divisions scolaires unitaires. Ces articles étaient signés par le Docteur Doyle, président des commissaires d'écoles de langue française et par Maurice Gauthier, président de l'Association d'Education des Canadiens-Français du Manitoba. Dans le premier article, ils discutaient le bill 16 et le référendum du 10 mars. Cet article posait une série de questions à lesquelles on répondait en mettant l'accent sur les avantages du bill 16 et de la consolidation qu'elle proposait. On faisait ressortir que le bill 16 apporterait aux Manitobains une consolidation scolaire semblable à celle qui était déjà achevée dans les provinces de l'Ouest et qui était en cours au Québec. On ajoutait dans l'article:

"Quand on réalise qu'au Manitoba, il y a encore 1,400 commissions scolaires, on constate qu'une planification des services scolaires exigeaient une réforme importante. Le bill 16 créera les rouages nécessaires à la réforme et au progrès de l'éducation au Manitoba."¹¹⁶

On continuait en ajoutant qu'au Manitoba, il y avait déjà

à toute fin pratique, dix districts scolaires qui s'étaient conformés aux exigences du bill 16 et que le reste suivrait.

Car, dans l'article, on insinuait que les gens appuieraient presque inévitablement le bill 16 lors du référendum du 10 mars. On écrivait:

"Après le 1 avril, donc après la création des nouvelles divisions scolaires et l'élection des nouveaux commissaires, la Commission des Limites Territoriales du Gouvernement Local décidera du site de sept écoles d'entraînement en milieu rural et de deux de ces écoles en milieu urbain."¹¹⁷

La fin de l'article faisait ressortir les autres mesures, à l'intérieur de ce bill, qui devraient améliorer les services en éducation.

Dans le deuxième article, intitulé "Le Bill 16 et la nouvelle école", on regardait la pédagogie nouvelle et 'efficace' qui serait utilisée dans les écoles. Cette nouvelle pédagogie était en grande partie basée sur l'élève pris comme individu. On indiquait que dans les petites écoles, on obligeait l'élève à reprendre son année entière s'il échouait dans trois matières. En plus, dans la petite école, les professeurs devaient enseigner plusieurs disciplines même s'ils ne se sentaient pas tellement à l'aise dans certaines. Dans l'article, on plaignait le professeur de petites écoles pour la surcharge qu'on lui imposait. On indiquait qu'il devenait de plus en plus difficile de trouver de bons professeurs

pour les petites écoles rurales.

"Les professeurs sont attirés vers les grandes écoles et les villes où ils peuvent se spécialiser dans une matière de leur choix et où les conditions de vie sont plus faciles."¹¹⁸

Les autres problèmes qui étaient soulevés étaient centrés sur l'adaptation des cours aux élèves, les recyclages des professeurs, les changements de cours. La solution à ces problèmes se retrouvait dans la "nouvelle école" apportée par le bill 16. L'article décrivait des solutions suggérées pour la "nouvelle école", telles que des programmes adaptés à l'individu et l'enseignement d'équipe. Le bill 16, selon l'article, prône l'abolition des niveaux et suggère:

"chacun progresse dans les différents sujets selon ses capacités" ¹¹⁹

Les professeurs se verraient placés dans une situation nouvelle et favorable à une meilleure éducation de l'enfant, selon l'article.

"Il faut libérer les professeurs du travail matériel et des corrections onéreuses pour lui permettre de faire oeuvre d'éducateur et de multiplier les contacts individuels avec les élèves. Pour cela, on aura recours à l'enseignement par télévision, les cours préparés de façon à attirer l'attention de l'élève. Le professeur de l'écran questionne, provoque les réactions." ¹²⁰

Ainsi, l'article continuait en indiquant que ce nouveau

type d'enseignement se retrouvait un peu partout au monde et qu'il fallait planifier ces écoles qui seraient là dans une dizaine d'années. On ajoutait qu'il fallait offrir des écoles techniques, des écoles de métiers, des écoles pour les moins-doués et les surdoués. Ainsi, on déclarait que le bill 16 était l'outil de planification essentiel à ces changements que l'on croyait nécessaires pour offrir aux jeunes une éducation supérieure. On déclarait qu'il y avait des inconvénients à ce type d'école moderne et on énumérait certains des problèmes tels que le transport, les dangers moraux dans les grandes écoles, le manque de relation entre les parents et le commissaire d'école. Mais on indiquait qu'il ne fallait pas s'alarmer mais plutôt faire face aux problèmes de modernisation et d'essayer d'y trouver des solutions.

Dans le troisième article dans La Liberté et le Patriote du 23 février, on exposait les avantages financiers du bill 16. Ce que l'article faisait ressortir le plus clairement était que les taxes pour l'éducation pour un propriétaire foncier baisseraient en 1967, si le bill 16 était accepté. On expliquait qu'en 1963, le coût total de l'éducation au Manitoba était de 81,000,000 de dollars. Les taxes scolaires directes absorbaient environ 53% des coûts et la province payait environ 47%. Mais si le bill 16 était accepté lors du référendum, les pourcentages changeraient. Ainsi, la province paierait 65% des coûts en éducation tandis que 35% viendraient

des impôts directs.¹²¹ L'article continuait en donnant un cas-type.

"A titre d'exemple, étudions le cas d'un propriétaire de maison; voyons ce qu'il paiera en 1967 (si le bill 16 est en vigueur).

Evaluation de sa maison	\$7,000.	\$7,000
Millième au secondaire	20	9
Millième à l'élémentaire	10	
	<u>30</u>	<u>9</u>
Millièmes totaux en dollars	\$ 210.	\$ 63.
Rabais	50	
Taxe totale	<u>\$ 160.</u>	<u>\$ 63.</u>

Différence: \$97. de moins à payer avec la nouvelle formule.

Donc la taxe sur les résidences et les fermes serait diminuée. Le gouvernement comblera la différence avec la taxe de vente et avec ses autres revenus; taxes sur les corporations et sur l'industrie et avec l'aide du fédéral."¹²²

L'article poursuivait en donnant un avertissement aux commissions scolaires que si elles ne votaient pas en faveur du bill 16, le 10 mars, elles demeureraient sur le vieux système et perdraient des sommes assez importantes.

La fin de l'article essayait de démontrer comment les Franco-Manitobains perdaient économiquement à cause de l'infériorité de leur éducation. On citait une étude de l'Association d'Éducation qui arrivait à ces conclusions:

"La population franco-manitobaine doit améliorer son niveau d'éducation si

elle veut jouer un rôle significatif dans le développement économique du Manitoba et du Canada".¹²³

Si on considère que ces trois articles portaient la signature des présidents de deux des organismes les plus influents en terme d'éducation française, on peut tout de même apprécier l'impact de ces messages sur la population franco-manitobaine. Les articles étaient farouchement en faveur du bill 16. Au tout début, on expliquait d'une façon favorable le changement. Après, on indiquait que ceci s'était déjà produit dans la plupart des autres provinces. Et on ajoutait que ce changement avait lieu, aussi, partout à travers le monde. On réagissait fortement contre les gens qui s'opposaient au progrès. Dans le deuxième article, on cherchait ouvertement l'appui des professeurs en leur annonçant de meilleures conditions de travail pour alléger leur lourde tâche. A la fin, on parlait de dollars. On admettait que le coût serait plus élevé mais que le contribuable paierait moins. Ainsi on peut constater la technique et l'argumentation forte utilisées par ces deux organismes pour convaincre la population que la consolidation était financièrement profitable et pédagogiquement supérieure.

Beaucoup de pressions furent mises sur l'électorat pour le convaincre de soutenir le bill 16. Comme il a déjà été mentionné, les professeurs, à quelques exceptions près, soutenaient fortement les divisions unitaires. Pour eux, les avantages étaient énormes

et en plus, leur organisme provincial orchestrait une campagne en faveur du bill 16. René Deleurme, qui était alors directeur à l'école secondaire à St-Norbert, nous explique:

"Les éducateurs francophones en '66, '67, étaient en faveur de la consolidation. Les raisons pour lesquelles les professeurs appuyaient la consolidation étaient liées aux salaires, aux octrois rattachés à la consolidation. Il était aussi question de ne plus avoir affaire avec les commissaires des districts locaux. Les professeurs voyaient se développer un système d'éducation plus efficace et plus moderne, avec des conditions de travail améliorées."¹²⁴

Il semblait y avoir unanimité chez les organismes francophones liés à l'éducation, en faveur de la consolidation. Mais il faut noter qu'à l'intérieur de ces organismes, on était loin d'avoir l'unanimité. Monsieur René Toupin, qui faisait partie de l'Association d'Education, nous fait part des divergences d'idées au sein de l'Association:

"Il y avait beaucoup de divisions au sein de l'Association d'Education. Il y en avait qui étaient 'pour' la consolidation, d'autres 'contre'. A chaque fois qu'on discutait en assemblée mensuelle ou annuelle, c'était presque une bataille à la plénière. Souvent dans les assemblées publiques les gens qui s'opposaient ou appuyaient la consolidation étaient tous membres de l'Association."¹²⁵

Monsieur Roger Poirón de Somerset, dans une lettre à La

Liberté et le Patriote, indiquait qu'il était membre de l'exécutif de l'Association d'Education mais qu'il s'opposait fortement aux articles publiés par celle-ci dans ce même journal. A la réunion annuelle des commissaires de langue française le 15 décembre 1966, La Liberté et le Patriote rapporta qu'il y avait eu des présentations en faveur et contre la consolidation. Après une chaude discussion, une résolution fut présentée qui permettrait à l'Association des Commissaires d'Ecoles de Langue Française d'annoncer publiquement son soutien pour le bill 16. La résolution fut adoptée avec 46 voix en faveur et 27 contre. Ainsi, on se rend compte de la division qu'on retrouvait au sein de certains organismes franco-manitobains.

Il est intéressant d'examiner la position adoptée par l'hebdomadaire franco-manitobain La Liberté et le Patriote. Durant la campagne pour la consolidation élémentaire, le directeur de La Liberté et le Patriote était Monsieur Brunel Léveillé, et le Père Roméo Bédard en était le rédacteur. On peut citer deux éditoriaux qui démontrent clairement l'appui complet de la direction de cet hebdomadaire pour le bill 16. Un éditorial fut placé en première page du journal le 6 octobre 1966. Dans cet article, on incitait les associations à se dépêcher de prendre position vis-à-vis la consolidation, car on insistait sur le fait qu'il était temps de bouger. Il fallait sensibiliser la population franco-manitobaine en faveur du bill 16. Ces remarques étaient suivies d'un para-

graphe de soutien au bill 16, qui n'était cependant pas sans réserves:

"On pourra ensuite proclamer partout dans la province que les Franco-Manitobains n'ont nullement peur du progrès scolaire, et qu'ils seraient prêts à accepter ces 'nouvelles' divisions à unique district et à unique commission sous la garantie de certaines conditions bien établies: par exemple, que les 'quartiers' des divisions soient partout clairement délimités, et que les 'frontières' actuelles de nos divisions (Rivière Rouge, Rivière Seine et La Montagne) soient entièrement respectées. Qu'il soit bien entendu que nous nous opposerons farouchement à toute atteinte qui serait portée contre l'homogénéité si chèrement acquise de nos divisions et de certains 'quartiers' de division où les nôtres sont en minorité. A bon entendeur, salut."¹²⁶

La semaine qui précédait le référendum, La Liberté et le Patriote publiait en première page un éditorial intitulé, "C'est demain que se décide le sort de nos écoliers". Au début de l'éditorial, on décrivait la campagne publicitaire qui fut mise sur pied en faveur du bill 16. Mais on soulignait aussi le conflit qui s'était développé au sein de l'Association des Commissaires des écoles de langue française, entre les partisans et les opposants du bill 16. L'article continuait en décrivant la formation d'une organisation pour s'opposer à la centralisation au niveau élémentaire. L'éditorial faisait aussi mention des articles de l'Associa-

tion d'Education dans La Liberté et le Patriote, en faveur de la consolidation et des nombreuses lettres dans la Tribune Libre du même journal, qui, en grande majorité, s'opposaient au changement. Dans l'article, les responsables de La Liberté et le Patriote se félicitaient de ne pas avoir "limité l'expression des opinions". Arrivé à un point dans l'éditorial, le rédacteur de La Liberté et le Patriote, le Père Roméo Bédard, indiquait clairement sa position:

"Votre rédacteur a assisté à maintes assemblées, écouté les orateurs, lu lettres d'articles, réfléchi profondément, pesé "le pour et le contre". Il croit maintenant l'heure venue d'inciter la population rurale franco-manitobaine à voter pour le Bill 16, à prendre le risque du progrès contre le statu quo."¹²⁷

Ensuite, les arguments utilisés par les opposants étaient énumérés et on les qualifiait de négatifs. Les arguments en faveur suivent dans une section intitulée "Pour le progrès". L'éditorial finit sur une note un peu émotionnelle.

"Depuis 1916, nous avons lutté pour conserver notre identité. En votant demain en faveur de la centralisation administrative, nous poserons un autre geste patriotique pour le bien de nos enfants, tout en restant fidèles à nos idéaux."¹²⁸

En plus, pendant les dernières semaines, plusieurs annonces publicitaires étaient insérées dans La Liberté et le Patriote, soit

en faveur, soit contre le bill 16. Les annonces favorables à la centralisation étaient payées par un groupe qui s'appelait le Comité Pour le Progrès en Education. Une série d'annonces s'opposant au bill 16 fut payée par le Comité Spécial Contre la Centralisation. En plus des annonces de ces deux groupes, il y avait une série d'annonces régulières, d'une dimension imposante, qui s'étendirent sur une période de près de trois mois, payée par le gouvernement. Ces annonces incitaient les gens à appuyer le bill 16. Beaucoup d'efforts furent déployés de part et d'autre en marge du scrutin du 10 mars 1967.

Mais en plus de toutes ces annonces, La Liberté et le Patriote a été une des principales tribunes pour les participants dans ce débat. Plusieurs individus ont participé à un débat continu dans la Tribune Libre de ce journal. Certains des auteurs de ces lettres ont déjà été cités. Sans aucun doute, Raynald Lavack a été le plus prolifique dans ce débat. C'était un opposant farouche aux grandes divisions unitaires. Pierre Laroche a aussi écrit quelques lettres qui s'opposaient d'une façon véhémement à la centralisation. Roger Poiron de Somerset s'y est aussi opposé dans la Tribune Libre.

Plusieurs personnes ont aussi écrit en faveur des divisions scolaires unitaires. Mais leurs lettres étaient surtout en réaction aux lettres des opposants. Le Docteur Boucher de St-Jean Baptiste, le Docteur Doyle et le Docteur Lafrenière de Ste-Anne,

Fernand Paquin, Louis Bernardin, Mme Robert Arbex, Claire Noël sont des noms qui ont paru dans La Liberté et le Patriote à l'époque, soutenant le bill 16 ou soutenant les promoteurs de ce bill. Des accusations et des contre-accusations furent lancées dans la Tribune Libre. Le débat fut très passionné. Il faut cependant ajouter que les dirigeants de La Liberté et le Patriote ont offert chance égale aux appuyeurs aussi bien qu'aux opposants de s'exprimer dans ce journal.

En même temps que le débat sur la centralisation avait lieu, le gouvernement Roblin faisait des propositions alléchantes aux Franco-Manitobains. En décembre 1966, dans le discours du Trône, on indiquait qu'il y aurait des changements à l'Acte scolaire, qui permettraient l'utilisation du français comme langue d'enseignement sous certaines conditions. De fait le bill 59 fut présenté en chambre le 16 mars 1967, six jours après les résultats du référendum. Le bill 59 permettait l'enseignement du français jusqu'à concurrence de cinquante pour cent de la journée scolaire. Les cours qui pouvaient être enseignés en français étaient limités aux cours de français, sciences sociales et de tout autre cours que le Ministre pouvait spécifier par règlement. Ceci était un progrès remarquable, au niveau légal, pour les Franco-Manitobains en matière d'éducation.

Mais peut-on établir des liens entre la consolidation et

le bill 59? La majorité des gens interviewés ont indiqué qu'ils ne voyaient pas de liens directs. Par contre, certains nous ont indiqué que les partisans de la consolidation indiquaient souvent qu'il serait difficile économiquement d'ajouter des cours en français si le bill n'était pas accepté. Il faut tout de même ajouter que Duff Roblin avait toujours été favorable aux aspirations des Franco-Manitobains mais qu'aussi cette concession pouvait lui valoir l'appui des Franco-Manitobains dans ses efforts de consolidation scolaire.

NOTES

CHAPITRE V

91. Entrevue Paul Marion, le 6 juin 1978.
92. Entrevue Orist Aquin, le 25 mai 1978.
93. Entrevue René Toupin, le 19 juin 1978.
94. Entrevue René Toupin, le 19 juin 1978.
95. Entrevue René Toupin, le 19 juin 1978.
96. Department of Education, Schools Divisions and Districts.
97. Entrevue René Toupin, le 19 juin 1978.
98. Entrevue Docteur F. Patrick Doyle, le 1 juin 1978.
99. Entrevue Fernand Marion, le 23 juin 1978.
100. La Liberté et le Patriote, Résultats du référendum, le 16 mars 1967, page 1.
101. Raynald Lavack, La Liberté et le Patriote, Tribune Libre, le 12 janvier 1967, page 2.
102. Raynald Lavack, La Liberté et le Patriote, Tribune Libre, le 12 janvier 1967, page 2.
103. Raynald Lavack, La Liberté et le Patriote, Tribune Libre, le 12 janvier 1967, page 2.
104. Pierre Laroche, La Liberté et le Patriote, Tribune Libre, le 5 janvier 1967, page 5.
105. La Liberté et le Patriote, Résultats du référendum, le 16 mars 1967, page 1.
106. Entrevue Docteur Hubert Delaquis, le 6 juin 1978.

107. Entrevue Docteur Hubert Delaquis, le 6 juin 1978.
108. Roger Poiron, La Liberté et le Patriote, Tribune Libre, le 2 mars 1967, page 3.
109. Roger Poiron, La Liberté et le Patriote, Tribune Libre, le 2 mars 1967, page 3.
110. Entrevue Docteur Hubert Delaquis, le 6 juin 1978.
111. La Liberté et le Patriote, Résultats du référendum, le 16 mars 1967, page 1.
112. Entrevue Docteur Hubert Delaquis, le 6 juin 1978.
113. Entrevue Louis Saquet, le 30 juin 1978.
114. Entrevue Louis Saquet, le 30 juin 1978.
115. Entrevue Louis Saquet, le 30 juin 1978.
116. Dr. F.P. Doyle, M. Gauthier, La Liberté et le Patriote, Bill 16 et Référendum du 10 mars, le 9 février 1967, page 2.
117. Ibid, page 2.
118. M. Gauthier, F.P. Doyle, La Liberté et le Patriote, Le Bill 16 et la nouvelle école, le 16 février 1967, page 2.
119. Ibid, page 2.
120. Ibid, page 2.
121. M. Gauthier et Dr. F.P. Doyle, La Liberté et le Patriote, Les aspects financiers et économiques du Bill 16, le 23 février 1967, page 2.
122. Ibid, page 2.
123. Ibid, page 2.
124. Entrevue René Deleurme, le 28 juin 1978.
125. Entrevue René Toupin, le 19 juin 1978.

126. La Liberté et le Patriote, Que ferons-nous face au référendum de février 1967?, le 6 octobre 1966, page 1.
127. Ibid, page 1.
128. Ibid, page 1.

CHAPITRE VI

LA COMMISSION DES FRONTIERES

A. Le Rapport de 1969

Suite à la formation des divisions scolaires, un autre plan de consolidation se développa très rapidement. En 1966, la Commission des Frontières des Gouvernements Locaux avait été mise sur pied. La Commission était composée de responsables des affaires municipales et des commissions scolaires. Deux Canadiens-Français faisaient partie de la Commission: Zeph Audette d'Otterburne et Rémi Lafrenière de St-Boniface. Cette Commission était présidée par Robert Smellie et avait comme mandat de délimiter les régions qui seraient la base des nouvelles administrations locales. Les frontières de ces nouvelles régions engloberaient une administration scolaire et une administration municipale. C'était le concept co-terminus introduit par la "Municipal Enquiry Commission" en 1963. La Commission des Frontières devait prendre en considération, avant de définir ses frontières, le transport, la communication, l'aspect économique des différentes régions et aussi les aspects sociaux et communautaires de la province. On ne faisait aucune mention directe, dans le mandat de la Commission, au sujet des aspects linguistiques et culturels des différents groupes de la province.

Le rapport qui est sorti au mois d'août 1969, fut rendu public au mois de septembre. C'était le plan provisoire pour les nouvelles frontières des districts scolaires agrandis, sauf pour la région d'Interlake et de Winnipeg Métropolitain. Ces nouvelles divisions scolaires élargies éliminaient les divisions scolaires françaises rurales établies en 1959. On lit dans La Liberté et le Patriote du 17 septembre 1969:

"On s'y attendait. La Commission chargée par le gouvernement manitobain d'étudier le remaniement des frontières scolaires est entrée à coups de ciseaux dans les districts scolaires ruraux. Au nom de ce qu'elle prétend être plus conforme à la technique moderne, à l'efficacité administrative et à l'économie, elle a balayé d'un geste tout ce qui pouvait encore respecter les particularités sociales, linguistiques, culturelles ou autre des régions rurales."¹²⁹

Ainsi, le rapport réduisait à dix-neuf, les trente-deux divisions scolaires rurales. Voici comment ces changements affectaient les régions franco-manitobaines. La région de Ste-Rose - Laurier qui faisait partie de la division scolaire de Turtle River, serait assimilée à la division scolaire de Dauphin-Ocre. Dans le cas de la division scolaire de La Montagne, elle serait jointe plus ou moins intégralement à la division scolaire de Tiger Hills et nommé Tiger Hills - Mountain division.

Une nouvelle division scolaire nommée Morris-St-Pierre

était proposée. Cette division était sensée comprendre la division scolaire de la Rivière Rouge et une partie de la division scolaire de Morris-Madonald. La Commission des Frontières suggérait la création de la division scolaire Hanover-Seine River. Celle-ci aurait pris à l'intérieur de ses frontières, la partie est de la division Seine commençant à l'ancien district scolaire de Lorette. Ceci voulait dire que les paroisses d'Iles-de-Chênes, Lorette, St-Adolphe, La Salle et St-Norbert ne feraient plus partie de cette division mais seraient intégrées à des divisions scolaires urbaines. La division scolaire du Cheval Blanc disparaissait complètement et était intégrée à la division scolaire d'Interlake au nord et à St-James-Assiniboia au sud.

Ceci complétait les changements en ce qui avait trait aux divisions franco-manitobaines. Il est évident que les critères utilisés pour créer les frontières de cette nouvelle consolidation scolaire ne tenaient pas compte des aspirations linguistiques et culturelles du groupe franco-manitobain. De fait dans La Liberté et le Patriote du 17 septembre, on indique les sentiments du président de la Commission des Frontières, Robert Smellie, à cet effet:

"D'après son président, M. Robert G. Smellie, la Commission fut incapable de faire des recommandations qui tiendraient compte des particularités linguistiques ou ethniques des districts. Elle s'est contentée de sug-

gérer l'enseignement du français là où
la population de langue française
était suffisamment nombreuse."¹³⁰

Les critères qui motivaient les membres de la Commission des Frontières étaient énumérés clairement au début de leur rapport. Il était indiqué premièrement que l'on voulait éliminer la construction et le maintien de pensionnats. Deuxièmement, on voulait établir les écoles élémentaires (première à la sixième année) où il y aurait au moins un professeur par classe en plus d'un personnel d'appui. Ainsi, on voulait un minimum de 180 élèves par école élémentaire. Des classes de maternelle pourraient être établies à l'élémentaire s'il y avait de la place de disponible. Au niveau pré-secondaire (septième, huitième et neuvième années), la Commission exigeait qu'il y ait au moins 180 élèves. Ces élèves du pré-secondaire pourraient être tous installés soit dans une école secondaire ou élémentaire ou même dans une école à part.

Dans le cas des écoles secondaires, on indiquait que ces écoles devraient pouvoir offrir le plus grand nombre d'options possible dans les programmes généraux et académiques. Ainsi, pour mettre sur pied des institutions de ce genre, il était nécessaire d'avoir au moins 350 élèves par école secondaire. Le rapport proposait aussi des écoles de métier ("vocational schools") qui offriraient des cours généraux ou académiques jusqu'à concurrence de cinquante pour cent de la journée scolaire et le reste serait des

cours de métiers. On suggérait que pour établir une école secondaire de ce genre, on devrait avoir un minimum de 400 élèves. La dernière proposition entrevoyait la création des écoles secondaires mixtes (composite high school) où les cours académiques, généraux et de métiers seraient offerts. Le rapport suggérait qu'on devrait avoir au moins 700 élèves pour établir un secondaire "mixte". Le nombre d'élèves suggéré pour la formation d'écoles à travers la province n'était pas le seul critère qui guidait la Commission des Frontières. La question de transport était soulevée et le rapport indiquait que les nouvelles frontières essayaient de minimiser le temps que les élèves devraient passer en autobus. Mais la Commission des Frontières indiquait que le critère qui était à la base de tous ces changements se retrouvait dans le principe d'une éducation égalitaire. La Commission suggérait que l'éducation en milieu rural n'était pas au niveau de celle en milieu urbain. Ainsi, la solution se retrouvait dans une consolidation qui donnerait des écoles avec un nombre suffisant d'élèves en campagne pour offrir les mêmes cours que dans les villes.

"This provisional plan recommends the boundaries of school divisions within which a viable and efficient school system could be established. It is the hope of the Commission that the authorities charged with the responsibility for education, in planning the future facilities in their respective divisions, will bear in mind

that the children in rural areas will have to compete with children in large urban centres. The least that we can do as responsible officials and parents is to try to give the children in rural Manitoba the kind of education which will enable them to face the future on equal terms with their sisters and brothers in the larger urban centres and in other parts of Canada."¹³¹

Le rapport proposait d'offrir à tous les enfants du Manitoba, de la maternelle à la douzième année, indépendamment de leur lieu de résidence, la chance de recevoir une éducation qui leur permettrait de faire face aux exigences du vingtième siècle.

Le rapport, tel que déjà mentionné, fut rendu public au début du mois de septembre 1969. Mais le gouvernement conservateur qui avait donné le mandat à la Commission, avait été défait aux élections du 25 juin 1969. Le parti N.P.D. avait pris le pouvoir avec la plus faible majorité mais fut assuré d'une majorité à cause de l'appui de Laurent Desjardins, membre libéral pour la circonscription de St-Boniface. Ainsi, les recommandations de la Commission des Frontières devaient soit être acceptées ou rejetées par le nouveau gouvernement.

B. La Réaction des Franco-Manitobains au rapport de la Commission des Frontières

La réaction de la part des Franco-Manitobains ne se fit

pas attendre, suite à la parution du rapport de la Commission des Frontières. Monsieur Laurent Desjardins qui détenait, à ce temps, la balance du pouvoir au gouvernement aurait indiqué, selon La Liberté et le Patriote du 17 septembre 1969, qu'il trouvait les déclarations de la Commission des Frontières totalement inacceptables et il demandait que cette Commission soit supprimée.

Maurice Gauthier, président de la Société Franco-Manitobaine, l'organisme qui avait remplacé l'Association d'Education en 1968, critique fortement les recommandations de la Commission des Frontières dans un communiqué de presse le 11 septembre 1969. Il exhortait tous les Franco-Manitobains à se rendre en foule aux audiences publiques de cette Commission pour montrer leur désaccord à la nouvelle centralisation proposée dans le rapport. Il ajoutait que la Société Franco-Manitobaine, lors d'une rencontre prochaine avec le nouveau Premier Ministre du Manitoba, l'Honorable Edward Schreyer, indiquerait l'opposition des Franco-Manitobains aux nouvelles frontières scolaires. Monsieur Gauthier s'attaquait fortement à la Commission des Frontières de ne pas avoir pris en considération les différences linguistiques et culturelles de la population manitobaine dans la délimitation des nouvelles frontières divisionnaires.

"En effet, les francophones ont soumis multiples mémoires à la Commission demandant de reconnaître le fait

français au Manitoba dans l'établissement des frontières scolaires.

Il est tout à fait inexplicable et inacceptable qu'en 1969, alors que tous les Canadiens cherchent tous les moyens possibles pour réaliser l'unité nationale, une commission gouvernementale de notre province se moque de l'élément le plus important dans la réalisation de cette unité, à savoir la reconnaissance des droits de la minorité officielle."¹³²

L'opposition contre cette nouvelle consolidation continua à se manifester chez les Franco-Manitobains. Dans un éditorial de La Liberté et le Patriote du 1 octobre 1969, le rédacteur, Père Jean-Paul Aubry, faisait ressortir sa crainte vis-à-vis l'attitude de la Manitoba Teachers' Society qui appuyait les recommandations de la Commission des Frontières. L'éditorial s'attaquait à la position adoptée par l'organisme provincial des professeurs en ces termes:

"Avant d'épouser les conclusions de la Commission des Frontières et de se déclarer en faveur d'un système qui voudrait passer le rouleau compresseur sur tout ce qui est propre au Canada, dont les différences linguistiques, culturelles et autres, la Manitoba Teachers' Society serait beaucoup plus dans son rôle si elle cherchait les solutions avec (et non contre) les parents et leurs représentants, les commissaires d'écoles."¹³³

L'éditorial conclut en exhortant les Educateurs Franco-Manitobains, organisme des professeurs franco-manitobains, à faire

valoir le point de vue de la population franco-manitobaine à leur organisation-mère, la Manitoba Teachers' Society. Ainsi, La Liberté et le Patriote se prononçait sans équivoque contre les recommandations de la Commission des Frontières.

A leur colloque du 1 et 2 décembre 1969, les Commissaires d'Ecoles de langue française annonçaient de façon catégorique que le rapport de la Commission des Frontières devait être rejeté et qu'aucun changement ne devait être fait aux frontières scolaires telles qu'elles existaient.

Aux audiences publiques de la Commission des Frontières dans les centres franco-manitobains, l'opposition fut très grande. Dans la région de La Montagne le 29 octobre 1969, les membres de la Commission ont tenu des audiences publiques à Notre Dame de Lourdes. Six cents personnes se sont présentées. Des mémoires furent présentés des groupes de contribuables anglophones et franco-phones. Parmi les groupes qui ont présenté des mémoires, on retrouvait le district de St-Claude, Haywood, la division scolaire de La Montagne, les parents d'Altamount, l'Association des Enseignants de La Montagne et autres. Les mémoires furent unanimes à rejeter les recommandations de la Commission des Frontières.

Dans la division de la Rivière Rouge, en préparation à la réunion à St-Pierre, la Ligue des Femmes Catholiques a fait circuler des pétitions contre les recommandations de la Commission des Fron-

tières. Des réunions furent organisées pour informer les gens. Dans la division de la Rivière Seine, des actions furent organisées dans certaines localités pour inciter les gens à assister aux audiences publiques de la Commission des Frontières qui eurent lieu le 5 novembre à Steinbach et le 13 novembre à St-Norbert. A Steinbach, il y eut une démonstration massive contre les recommandations de la Commission. Sept cent cinquante personnes étaient présentes. Les mémoires présentés furent unanimes dans leur rejet des propositions des nouvelles frontières scolaires. Les mémoires faisaient ressortir que s'il y avait des améliorations à apporter, les contribuables préféreraient se fier à la bonne entente et l'entraide des différentes divisions scolaires plutôt que de défaire ce que le gouvernement venait à peine de mettre sur pied. Le Docteur Doyle, président de la commission scolaire de la Rivière Seine, présenta un plaidoyer d'environ une heure, pour le maintien des frontières établies en 1959. Ceci fut rapporté dans La Liberté et le Patriote du 12 novembre. Le Docteur Doyle qui avait appuyé vivement la mise sur pied des grandes divisions scolaires unitaires en 1967, voyait dans ces dernières, une consolidation suffisante pour offrir les services essentiels aux étudiants des centres ruraux tout en respectant les différences linguistiques et culturelles des différentes régions. Il faut ajouter que les représentants de la division scolaire de Hanover présentèrent un mémoire qui abon-

dait dans le même sens que celui du Docteur Doyle. La Liberté et le Patriote donnait une liste des groupes et des individus qui avaient présenté des mémoires à Steinbach. En voici la liste:

"Ont également présenté des mémoires à l'audience à Steinbach: la Chambre de Commerce de Ste-Anne, le conseil du village de Ste-Anne, les Commissaires d'Ecoles de langue française du Manitoba, la Hanover Division Teachers' Association, la Municipalité Rurale de La Broquerie, la Commission Scolaire de Hanover, l'Association des Enseignants de la Rivière Seine, la Ligue des Femmes Catholiques du Diocèse de St-Boniface, M. Cornelius Loewen de Steinbach, l'Association de Parents et Maîtres de Richer et de Ste-Geneviève, et la Home and School Association des Parents Anglophones de La Broquerie."¹³⁴

A St-Pierre, la soirée suivante, une foule de douze cents personnes se rendit à l'audience pour démontrer leur opposition aux propositions de la Commission des Frontières. La plupart des mémoires à St-Pierre furent présentés en français, contrairement à ce qui s'était produit à Steinbach. La division scolaire de la Rivière Rouge faisait ressortir dans son mémoire que les frontières actuelles devraient demeurer intactes afin d'assurer aux francophones "des services conformes à leur langue et à leur culture". La majorité des mémoires qui ont suivi soutiennent la position de la commission scolaire.

"Voici la liste des mémoires qui ont donné leur appui à la commission scolaire de la Rivière Rouge: la Chambre de Commerce, l'Association de Parents et Maîtres et la Ligue des Femmes Catholiques de Ste-Agathe, la Ligue des Femmes Catholiques et l'Association de Parents et Maîtres de Letellier, les parents de St-Joseph, les Chevaliers de Colomb de St-Malo et de St-Pierre (ces derniers ont souligné que la division de la Rivière Rouge réalise les critères énumérés par la Commission des Frontières et ils ont demandé en outre que plus d'enseignement en français soit donné à l'école); le conseil du village et la Chambre de Commerce de St-Pierre, la Municipalité Rurale de Salaberry, les Filles d'Isabelle et la Chambre de Commerce de St-Malo."135

En plus, Monsieur Fernand Paquin, au nom des Commissaires de langue française a répété le mémoire qu'il avait présenté à Steinbach le soir précédent. L'Association s'opposait fortement aux changements de frontières.

La prochaine séance publique dans un centre franco-manitobain eut lieu à St-Norbert le 13 novembre 1969. Plus de huit cents personnes, en majorité des Franco-Manitobains, se sont présentées. Un petit groupe d'anglophones de la région de St-Norbert et de St-Adolphe ont soutenu les recommandations du rapport. Mais la grande majorité des mémoires présentés venait s'opposer au plan provisoire de la Commission des Frontières. Le Docteur Doyle, président de la commission scolaire de la Rivière Seine, et Etienne Gaboury, prési-

dent de la Société Franco-Manitobaine, firent des interventions contre le plan provisoire au nom de leur organisme respectif.

Les prêtres de la zone pastorale de la Seine préparèrent un mémoire qui dénonçait la Commission.

"Le mémoire des prêtres de la zone pastorale de la Seine reprochait tout d'abord à la Commission des Frontières de ne pas avoir suffisamment tenu compte de la consultation démocratique et donc, de certaines priorités jugées particulièrement importantes par les parents et les enfants, à savoir la formation chrétienne totale que la structure scolaire actuelle de la Rivière Seine permet d'assurer à tous les enfants chrétiens." 136

La Liberté et le Patriote publiait une liste des gens qui s'étaient prononcés contre le plan provisoire de la Commission des Frontières à la réunion de St-Norbert. Ils étaient les commissaires de Lorette, la Ligue des Femmes Catholiques de St-Boniface et les villages de St-Norbert, St-Adolphe, Ste-Anne, Parc Windsor, l'Association des Commissaires d'Ecoles de langue française, les associations de Parents et Maîtres de Lorette et des villages de St-Adolphe et de La Broquerie, les enseignants de la division de la Rivière Seine, le conseil étudiant de l'institut collégial de St-Norbert, les enseignants et la commission scolaire de la division scolaire d'Hanover, les électeurs du quartier trois d'Ile-de-Chênes.

Les Franco-Manitobains s'étaient prononcés sans équivoque contre cette nouvelle centralisation. Ils n'étaient pas prêts à assister au démembrement des divisions scolaires telles qu'établies en 1959. Fernand Marion nous explique:

"Là, il y eut une opposition radicale de tous les organismes francophones. Les Franco-Manitobains se rendirent en masse aux réunions publiques. Ils présentèrent des mémoires, des pétitions, des résolutions de toutes sortes qui s'opposaient à tout changement actuel des divisions... Encore là, les arguments essentiels étaient qu'il y avait déjà assez de consolidation. Les divisions scolaires étaient assez grosses comme elles étaient. Et, l'argument le plus solide était que les ethnies seraient mélangées. Car les divisions regroupaient les ethnies par division; les allemands ensemble, les francophones ensemble et le reste."¹³⁷

Le plan provisoire de la Commission des Frontières fut accepté à titre d'information de la part du gouvernement Schreyer, mais ensuite fut relégué aux oubliettes. Aucun changement ne fut apporté aux frontières des divisions scolaires, à la grande satisfaction de la population franco-manitobaine.

NOTES

CHAPITRE VI

129. La Liberté et le Patriote, Le rapport sur les frontières scolaires, le 17 septembre 1969, page 2.
130. La Liberté et le Patriote, Le Président de la S.F.M. critique fortement le rapport de la Commission des Frontières, le 17 septembre 1969, page 1.
131. The Provisional Plan for Education in Manitoba (Outside the Interlake Area and the Metropolitan Winnipeg Study Area) produced by Local Boundaries Commission, août 1969, page 3.
132. La Liberté et le Patriote, Le Président de la S.F.M. critique fortement le rapport de la Commission des Frontières, le 17 septembre 1969, page 1.
133. La Liberté et le Patriote, Attitude inquiétante de la Manitoba Teachers' Society, le 1 octobre 1969, page 2.
134. La Liberté et le Patriote, 1200 personnes à St-Pierre et 750 à Steinbach rejettent le plan provisoire, le 12 novembre 1969, page 1.
135. La Liberté et le Patriote, Commission des Frontières....., le 12 novembre 1969, page 12.
136. La Liberté et le Patriote, A St-Norbert, la S.F.M., les prêtres de la Seine et 17 autres groupes rejettent le plan provisoire, le 19 novembre 1969, page 14.
137. Entrevue Fernand Marion, le 23 juin 1978.

CONCLUSION

Le rejet du rapport de la Commission des Frontières par le gouvernement d'Edward Schreyer mit fin, pour un moment, au mouvement de consolidation qui avait eu lieu dans la province depuis les années quarante. Le mouvement de consolidation scolaire avait connu des succès mais se terminait par un échec en 1969. En 1945, le défaut majeur du rapport avait été le manque de considération offerte aux différents groupes ethniques dans la centralisation des districts. De fait, le mémoire de l'Association démontre très bien l'inquiétude des Franco-Manitobains de ne pas se faire consulter sur leur sort et de se faire placer dans des unités scolaires où ils n'auraient plus de contrôle sur l'éducation de leurs enfants.

La consolidation scolaire a connu ses plus grands succès des années 1957 à 1967. Durant cette période, le gouvernement conservateur de Duff Roblin avait premièrement consolidé au niveau secondaire en formant quarante-six divisions scolaires. En 1967, la majorité des écoles élémentaires du Manitoba tombaient aussi sous l'administration de ces mêmes divisions scolaires. Le rapport de la Commission des Frontières, même s'il fut rejeté, proposait un élargissement des divisions scolaires formées en 1959. La défaite du gouvernement conservateur aux élections mit fin aux

projets de consolidation.

Mais ce mouvement de centralisation qui a connu son plus grand essor durant les années cinquante et soixante, avait connu des précédents au début du siècle. Le système composé d'innombrables petits districts scolaires était incontrôlable au niveau de la province. C'est pourquoi, de fait, ce système était sans doute si favorable aux Franco-Manitobains. Ils avaient, à toute fin pratique, créé un système parallèle au Ministère de l'Éducation de la province en fondant l'Association d'Éducation des Canadiens-Français du Manitoba. De fait, l'Association devenait l'élément centralisateur du système d'éducation français au Manitoba. Cette Association, dirigée de pair par une petite élite et le clergé, représentait les aspirations d'une société rurale et homogène. Cette société était catholique et française. Ainsi, les dirigeants de l'Association et le clergé contrôlaient d'une façon totale la scène scolaire franco-manitobaine.

Ainsi, en 1945, lors des attaques contre cette forteresse, la réaction fut spontanée et unanime. Monsieur Edmond Préfontaine incarnait très bien cette détermination. Il le soulignait lors d'un discours fort émouvant en chambre le 4 avril 1945:

"Le rôle de l'état consiste à promouvoir de toutes façons, en vue du bien commun, l'éducation et l'instruction de la jeunesse, tout en protégeant les droits antérieurs des

parents... Par contre, les pays vraiment démocratique ont accepté ce droit fondamental des parents, et dans notre pays, il est à la base de notre système d'administration scolaire. Ce droit est profondément cher aux peuples de toutes les races et de toutes les croyances, et le système qui symbolise ce droit, le système d'administration de la petite école par les gens du district, est également cher à tous. C'est le fondement de notre système démocratique." 138

Ce système de petits districts scolaires permettait aux Franco-Manitobains, à travers leur organisme, l'Association d'Éducation, de contrôler leur éducation. D'autres facteurs, tels qu'une communauté de pensée en terme de religion et de langue, des regroupements presque totalement homogènes, renforçaient ce contrôle et permettaient aux Franco-Manitobains l'enseignement du français et de la religion, même si légalement ceci était interdit.

Mais, dès le début des années cinquante, plusieurs chefs de l'Association déclarèrent que la consolidation scolaire était inévitable pour des raisons économiques aussi bien que d'efficacité administrative. Déjà en 1946, les dirigeants franco-manitobains s'étaient rendus compte du potentiel d'une certaine consolidation:

"Que nous ayons des écoles moyennes d'agriculture. Depuis, bien des démarches ont été faites auprès des Clercs Saint-Viateur pour qu'ils organisent une telle école à Otterburne." 139

Avec les changements qui se sont produits durant les années cinquante tels que l'urbanisation, le monde technique, les communications et le transport améliorés, les Franco-Manitobains ont graduellement montré de l'intérêt dans un système scolaire qui pourrait offrir une éducation supérieure à leurs enfants et qui leur permettrait de continuer leurs études au niveau secondaire. Ainsi, il devenait évident qu'une consolidation au niveau secondaire devrait avoir suffisamment d'élèves pour offrir cette éducation supérieure. Déjà, durant les années cinquante, certains chefs franco-manitobains prônaient la consolidation au secondaire par opposition à la consolidation plus complète, introduite en 1945. Ainsi, il y avait une évolution chez les Franco-Manitobains qui semblaient beaucoup plus prêts à accepter, au moins, une forme modifiée de consolidation.

Le rapport provisoire de la Commission MacFarlane en 1958 recommandait la consolidation au niveau secondaire, mais recommandait aussi la mise sur pied d'une Commission des Frontières. Le gouvernement Roblin demandait au Juge Monnin, président de l'Association des Canadiens-Français du Manitoba, de présider cette Commission qui délimiterait les frontières des nouvelles divisions scolaires. C'était un coup de maître qui valut au gouvernement Roblin l'appui de la majorité des Franco-Manitobains dans son plan de consolidation. En plus du Juge Monnin, un autre Franco-Manito-

bain, Monsieur Charland Prud'homme, siégeait sur cette Commission de six. Les Franco-Manitobains avaient aussi un lien assez étroit avec un des membres de la Commission MacFarlane, le Frère Bruns, qui oeuvrait depuis longtemps dans le district scolaire de St-Boniface. Il avait des liens très étroits avec l'Archevêché et plusieurs membres des exécutifs des organismes franco-manitobains. Ainsi, les liens entre les organismes franco-manitobains et le gouvernement en place semblaient être bien établis et il semble que la population était assurée que les intérêts des Franco-Manitobains ne seraient pas négligés.

De fait, le travail accompli par le Juge Monnin et son comité démontrait que des efforts considérables avaient été entrepris pour regrouper les Franco-Manitobains à l'intérieur de divisions scolaires plus ou moins homogènes. Ceci a énormément rassuré la population francophone et lors du vote en vue de l'implantation des grandes divisions scolaires, cette dernière a appuyé en masse ces changements. Les premières étapes de la consolidation furent ainsi introduites sans qu'il y ait trop de heurts de la part des Franco-Manitobains.

Mais, avec le rapport Michener de 1964, on retrouve un changement d'attitude de la part du gouvernement. Premièrement, aucun Franco-Manitobain siège sur la Commission Royale sur l'Organisation des gouvernements municipaux et de leur financement.

On remarque aussi qu'il n'a y aucune mention de considérations linguistiques et culturelles dans le mandat de cette Commission. On parle plutôt dans ce mandat d'une administration plus efficace avec des coûts moins élevés. On réfère souvent dans ce rapport à la Commission d'Enquête Municipale (aucun Franco-Manitobain participait à cette Commission) qui avait soumis un rapport en 1963 et qui suggérerait l'amalgamation de divisions scolaires et de municipalités dans une unité agrandie, qui contrôlerait le gouvernement local et l'éducation.

Même si les recommandations de la Commission Michener n'étaient pas directement parallèles aux recommandations de la Commission d'Enquête Municipale, elles semblaient pencher dans la même direction. De plus, les arguments utilisés pour appuyer certaines recommandations du rapport Michener appuyaient le rapport de la Commission d'Enquête Municipale. Ainsi, la section sur l'éducation du rapport Michener lorsqu'elle fut traduite en loi quelques années plus tard, fut beaucoup plus controversée chez les Franco-Manitobains que le rapport MacFarlane. Le bill 16 qui reprenait les recommandations du rapport Michener devint loi au mois de mars 1966. C'est à ce moment-là que le débat débuta chez les Franco-Manitobains.

Les éléments qui s'opposaient dans ce débat représentaient deux courants dans la société franco-manitobaine. Cette confronta-

tion ne s'était pas produite en 1959 parce que cette consolidation n'avait touché que très peu de parents et, en général, les parents francophones avaient semblé accepter assez facilement la consolidation au secondaire pour les enfants d'un certain âge. Ainsi, l'appui quasi total des organismes franco-manitobains en 1959 reflétait la position de la population en générale. Il est aussi important d'ajouter que beaucoup de petits villages n'étaient pas affectés directement en 1959 car ils conservaient leur petite école locale et déjà leurs enfants devaient voyager pour avoir leur éducation secondaire. Mais ce fut loin d'être le cas en 1967. Plusieurs petits villages voyaient dans cette consolidation la perte de leur école et ainsi la désintégration de leur paroisse. Ainsi tous les arguments utilisés par les opposants étaient souvent bâtis pour préserver l'école locale. Si les parents d'une certaine localité se disaient satisfaits de l'éducation que leurs enfants recevaient, pourquoi étaient-ils obligés d'adhérer à un système qu'ils considéraient être au détriment de l'éducation de leurs enfants? Ces parents ajoutaient qu'ils voulaient préserver les valeurs qu'ils avaient su maintenir dans leurs petites écoles. Ils acceptaient qu'il y ait des avantages à la consolidation et offraient certaines solutions qu'ils croyaient pouvoir leur permettre de retirer les avantages de la consolidation tout en maintenant l'esprit local.

Les représentants de l'élément franco-manitobain favorables à la consolidation ont démontré une agressivité de missionnaires convaincus. Ils indiquaient que c'était le vingtième siècle et qu'il fallait une éducation du vingtième siècle. Ils ajoutaient qu'ils ne croyaient pas que les valeurs traditionnelles en souffriraient; car, disaient-ils, nos enfants ayant reçu une meilleure éducation sont mieux équipés pour faire face à la compétition dans un monde moderne et toujours changeant. Ils acceptaient qu'il y avait un risque mais que plutôt que de s'opposer au progrès, il fallait faire face aux problèmes qui l'accompagnaient. La majorité des partisans de ces positions sortaient des gros centres et étaient assurés de leurs écoles et en plus profiteraient financièrement de cette centralisation.

Ainsi on retrouvait deux forces avec des points de vues fort différents et qui représentaient deux éléments de la société franco-manitobaine. On se rend compte que les divergences ne se retrouvaient pas au niveau de la langue, de la religion ou de la politique partisane, mais bien entre les petits villages et les plus gros centres. La garantie d'une école pour le village était souvent le plus grand argument utilisé pour convaincre les gens à appuyer la consolidation.

Ainsi, les questions de langue et de religion ne semblent pas avoir joué un rôle majeur dans les conflits qui opposaient les

Franco-Manitobains au sujet de la consolidation de 1967. Tant qu'ils se voyaient assurés de leurs grandes divisions scolaires, la question linguistique était débattue sur un autre plan. C'est ainsi que la majorité des gens interviewés semblaient indiquer qu'ils ne faisaient aucun lien à l'époque entre le référendum pour la consolidation au niveau élémentaire du 10 mars 1967 et le bill 59 qui fut adopté quelques jours plus tard mais qui avait été annoncé quelques mois plus tôt. Ainsi, tant que les divisions scolaires telles qu'établies permettaient aux Franco-Manitobains de maintenir le contrôle sur leurs écoles, ceux-ci semblaient prêts à évoluer à l'intérieur du système.

L'arrivée du rapport de la Commission des Frontières en 1969 mit fin à cette acceptation. Le plan provisoire qui anéantissait les divisions scolaires à majorité francophone pour les intégrer dans de plus grandes unités fit réagir les Franco-Manitobains. Même si on retrouvait des Franco-Manitobains sur cette Commission, les deux groupes franco-manitobains qui avaient lutté l'un contre l'autre en 1967, ont joint leurs efforts pour combattre ce plan. On reconnaissait, dans cette nouvelle consolidation, la perte totale de contrôle en matière d'éducation pour les Franco-Manitobains. Déjà, on remarquait qu'à l'intérieur de ce que les Franco-Manitobains considéraient leurs divisions, il y avait certains problèmes avec une partie de la population qui n'était pas d'accord

avec les aspirations de la majorité des Franco-Manitobains.

Ainsi, on considèrerait que dans des amalgames encore plus grands, comme celui suggéré dans le rapport de la Commission des Frontières, les Franco-Manitobains perdraient complètement le contrôle de leur destinée en matière d'éducation. La population franco-manitobaine s'est ainsi soulevée en masse pour s'opposer au plan provisoire de la Commission des Frontières.

Ainsi, avec le rejet du rapport de la Commission des Frontières en 1969, le mouvement de consolidation avait été enrayé pour un temps. Les Franco-Manitobains avaient emboîté le pas avec ce mouvement à la fin des années cinquante et durant les années soixante. Ils avaient tout de même pu, à travers les frontières découpées en 1959, garder un contrôle assez direct sur leur éducation. Mais certains autres facteurs sont venus éroder ce contrôle. Un déclin de population et un mouvement vers les villes chez la population franco-manitobaine vinrent mettre en question la viabilité de certaines écoles rurales. L'arrivée de plusieurs familles anglophones dans certains villages francophones situés près de la ville, tels que Lorette, St-Adolphe, Elie, St-François Xavier changea la composition ethnique de certaines divisions qui étaient auparavant à majorité francophone. Il devint, souvent, difficile d'élire des commissaires qui appuyaient les intérêts des francophones dans ces divisions.

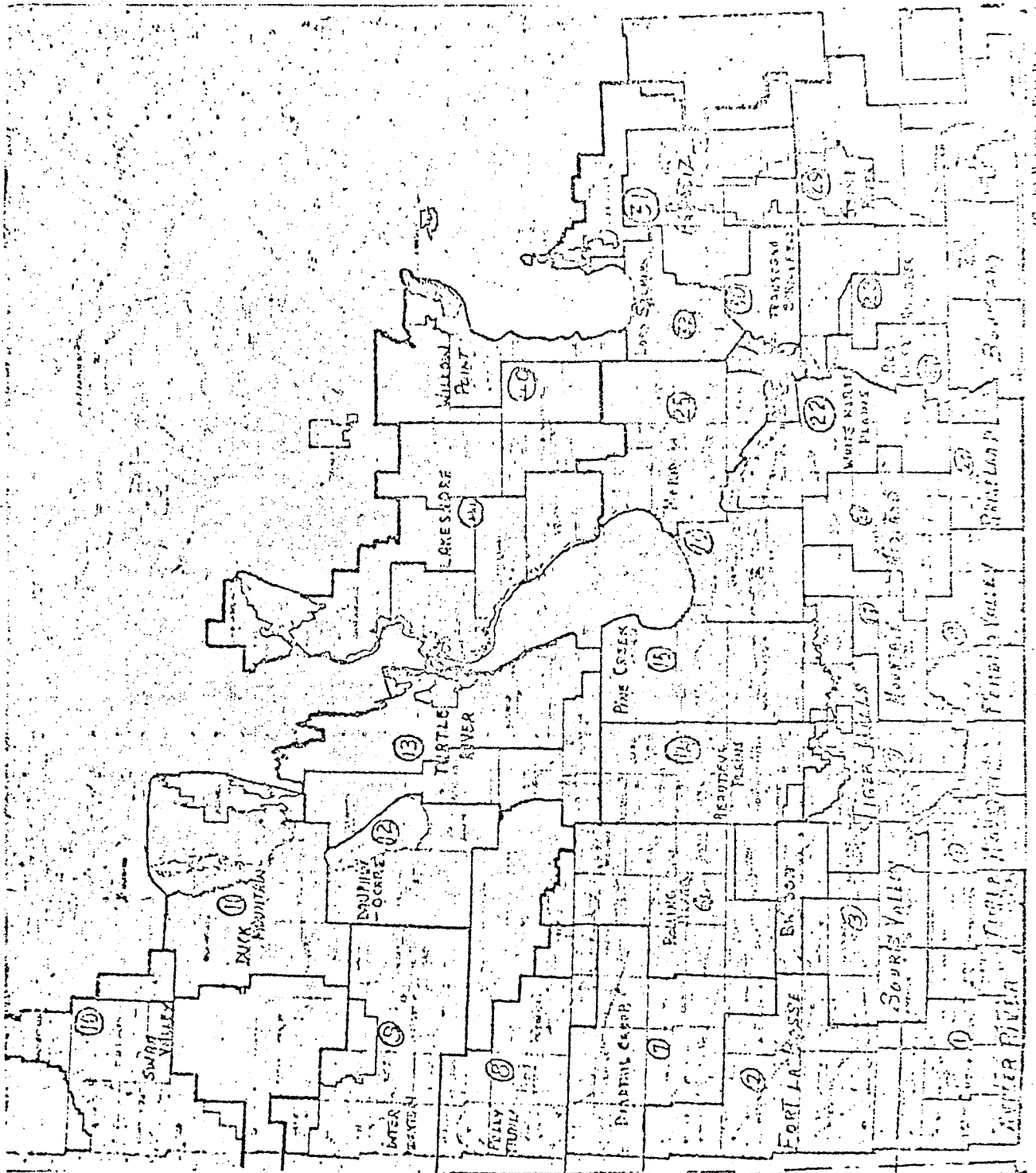
Ainsi, les frontières qui avaient permis aux Franco-Manitobains d'accepter la consolidation en premier lieu et qu'ils avaient si farouchement défendues en 1969, ne semblaient pas suffisantes pour leur permettre de garder le contrôle sur leur éducation à l'avenir.

NOTES

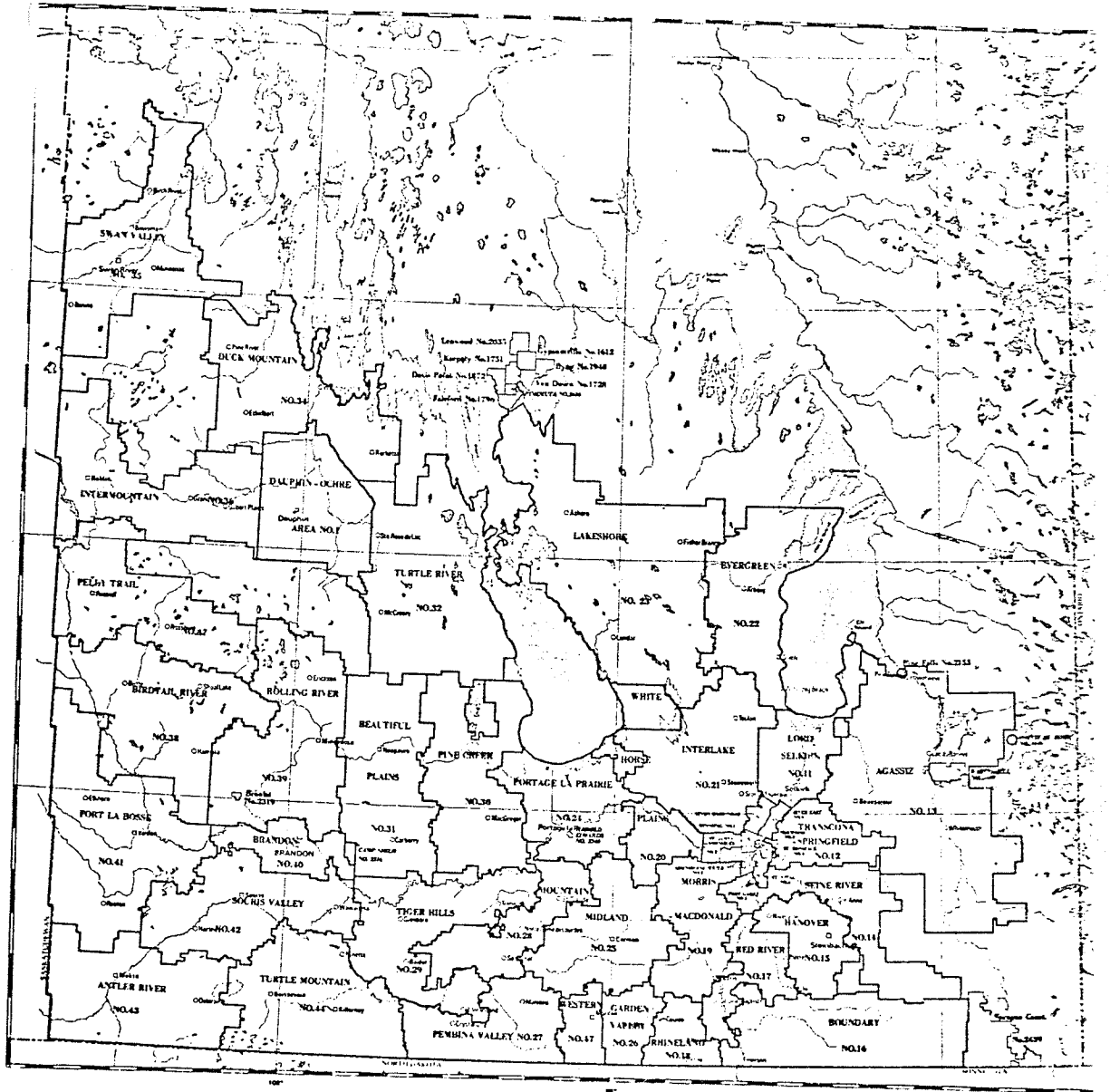
CONCLUSION

138. Préfontaine, Edmond, texte d'un discours prononcé en chambre, Les grandes unités d'administration scolaire au Manitoba, le 4 avril 1945, page 6.
139. Association d'Education des Canadiens-Français du Manitoba, Exposé: La Grande Unité Scolaire d'Après le Bill 97 et les Règlements, 1946, page 5.

APPENDICE I



APPENDICE II



QUESTIONS

1ère partie

1. Quelle était la situation scolaire au Manitoba avant la création des grandes unités au niveau secondaire en 1959?
2. Quelles étaient les raisons majeures pour cette consolidation?
3. Quelles étaient les réactions des francophones lors des premières discussions de consolidation?
4. Comment les Franco-Manitobains reçurent-ils le rapport McFarlane de 1959?
5. Comment étaient organisées les grandes commissions scolaires secondaires de 1959?
6. Quelles réactions ont eu les Franco-Manitobains au rapport de la Commission des frontières de 1959?
7. Est-ce que la consolidation était obligatoire à votre avis?
8. Comment le gouvernement a-t-il fait pour vendre cette idée de consolidation auprès des Franco-Manitobains?
9. Comment le gouvernement a-t-il essayé d'implanter, sans trop de controverse, ces changements auprès des francophones?
10. Quels francophones ont eu des rôles majeurs à apporter ou à opposer ces changements?
11. Quel fut le rôle des organismes francophones face à tous ces changements?

12. Décrivez l'implantation, en fait, du rapport McFarlane des années 1959 à 1964.
13. Décrivez la réaction des Franco-Manitobains dans votre milieu à cette implantation.
14. Les Franco-Manitobains ont-ils perçus ces changements comme des agents d'assimilation?
15. Est-ce que beaucoup se sont opposés? Comment et pourquoi?

Le rapport Michener (1964) - deuxième partie

1. Quels événements ont motivé la consolidation au niveau élémentaire en 1964?
2. Quelles furent les réactions des francophones à cette seconde consolidation?
3. Comment le gouvernement a-t-il implanté cette deuxième consolidation?
4. Est-ce que la consolidation au niveau élémentaire était obligatoire? Pourquoi?
5. Comment le gouvernement a-t-il essayé de vendre cette deuxième consolidation?
6. Est-ce qu'il y avait des contradictions entre le rapport Michener et le rapport McFarlane?
7. Quelle fut la réaction des francophones à l'implantation de ces nouvelles mesures?
8. Est-ce que la population francophone en générale a vu dans cette deuxième consolidation un danger réel à son identité?

9. Comment les organismes francophones ont-ils réagi à ces changements?
10. Est-ce que beaucoup de francophones se sont opposés à cette deuxième consolidation?
11. Quelles étaient les raisons de cette opposition?
12. Comment s'est manifestée cette opposition?

3ième partie

1. Croyez-vous que ces changements étaient positifs? Pourquoi?
2. Que furent les réactions du clergé à ces changements?
3. Croyez-vous qu'il y avait d'autres alternatives? Lesquelles?
4. Quel fut votre rôle dans toute cette affaire?
5. Comment tous ces changements ont-ils affecté les gens de votre région?
6. Donnez vos opinions personnelles sur tous ces changements en éducation.

BIBLIOGRAPHIEA. Rapports et Documents Publics - Archives du Manitoba

A Brief for Submission to the Royal Commission on Education prepared jointly by le Collège de St-Boniface and l'Association des Anciens du Collège de Saint-Boniface, novembre, 1957.

Brief Presented to the Royal Commission on Education by l'Association d'Education des Canadiens-Français du Manitoba, novembre 1957.

Brief Presented to the Royal Commission on Local Government Organization and Finance by the St. Norbert School Board, mai 1963.

Brief Submitted to the Royal Commission on Education by the Association des Commissaires d'Ecoles de Langue Française, novembre 1957.

Brief Submitted to the Royal Commission on Education by the Catholic Conference of Manitoba, octobre 1957.

Brief Submitted to the Royal Commission on Local Government Organization and Finance by the Board of Trustees, Seine River School Division No. 14, Ste-Anne, mai 1963.

Department of Education, Annual Reports, 1900-1969.

Guide du Maître, Histoire du Manitoba, Ministère de l'Education, Bureau de l'Education Française, 1973.

Interim Report of the Manitoba Royal Commission on Education Submitted to the Government of the Province of Manitoba, 1958.

Report of the Manitoba Royal Commission on Education submitted to the Government of the Province of Manitoba, Winnipeg, Manitoba, 1959.

Report of the Manitoba Royal Commission on Local Government Organization and Finance submitted to the Government of the Province of Manitoba, Winnipeg, Manitoba, 1964.

Report of the Municipal Enquiry Commission in Manitoba Submitted to the Union of Manitoba Municipalities and the Manitoba Urban Association, Winnipeg, Manitoba, 1963.

Report of the School Division Boundaries Commission Submitted to the Government of the Province of Manitoba, Winnipeg, 1959.

Report of the Special Select Committee of the Manitoba Legislative Assembly on Education Submitted to the Government of the Province of Manitoba, Winnipeg, Manitoba, 1945.

Statistiques du Canada, Recensements du Canada (1665-1871), Volume IV, Ottawa, 1876.

Statistiques du Canada, Recensements du Canada 1891, Volume I, Ottawa, 1898.

Statutes of Manitoba, Public Schools Act and its Amendments.

Submission of the Catholic School Trustees Association of Manitoba to the Royal Commission on Local Government Organization and Finance, mai 1963.

The Provisional Plan for Education in Manitoba (Outside the Interlake Area and the Metropolitan Winnipeg Study Area), submitted by the Local Government Boundaries Commission to the Government of the Province of Manitoba, 1969.

B. Documents des Archives de la Société Historique de Saint-Boniface

Archives de l'Association d'Education des Canadiens-Français du Manitoba.

Carton de l'Association des Commissaires d'Ecoles de langue française (1924-1953). Ce carton comprend la correspondance et les procès-verbaux des assemblées de l'Association des Commissaires durant cette période.

Carton des Congrès des Commissaires de 1955 à 1957. Ce carton comprend tous les documents et les procès-verbaux de ces trois congrès.

Carton des Grandes Unités Scolaires de 1945. Ce carton comprend les rapports et la correspondance de l'Association d'Education ayant trait aux Grandes Unités Scolaires.

Carton des Programmes de Radio C.K.S.B. "Alerte aux Franco-Manitobains", 1957-58-59.

Texte d'un discours prononcé en chambre par Monsieur Edmond Préfontaine, député de Carillon, le 4 avril 1945, Les Grandes Unités d'Administration Scolaire au Manitoba, 1945.

C. Journaux

La Liberté et le Patriote (1945-1969). Cet hebdomadaire franco-manitobain permit aux appuyeurs, aussi bien qu'aux opposants, d'exprimer leurs idées face à la consolidation scolaire. Les éditoriaux, les reportages, les textes des discours et les lettres des lecteurs font ressortir les opinions des Franco-Manitobains. Nous nous sommes référés aux journaux parus pendant les années 1945 à 1969.

Winnipeg Free Press (1945-1969). Nous avons surtout utilisé ce quotidien anglais pour vérifier la réaction du groupe anglophone au mouvement de consolidation. En plus, nous avons puisé beaucoup de faits, tels que les résultats des diverses votations, dans ce quotidien.

The Winnipeg Tribune (1955-1969). Cet autre quotidien manitobain nous fut utile de la même façon que son concurrent, le Winnipeg Free Press.

D. Entrevues

Aquin, Orist, le 25 mai 1978. Monsieur Aquin nous a décrit clairement la réaction des gens dans la division du Cheval Blanc à la centralisation scolaire.

Bisson, Stanislas, le 24 mai 1978. Monsieur Bisson nous fit un rapport assez complet des événements rattachés à la consolidation dans la division scolaire de la Rivière Seine.

Corriveau, Arthur, le 23 mai 1978. Monsieur Corriveau, en tant qu'inspecteur au début des années soixante, nous offrit un aperçu de la position du Ministère de l'Education envers le mouvement de consolidation.

Delaquis, Dr. Hubert, le 6 juin 1978. Monsieur Delaquis nous a décrit avec précision la controverse qu'a soulevée les divisions unitaires dans la région de La Montagne.

Deleurme, René, le 28 juin 1978. Monsieur Deleurme a surtout parlé de la division scolaire de la Rivière Seine et de La Montagne lors de son entrevue. Il nous a décrit la situation qui existait avant la consolidation de 1959.

Doyle, Dr. F. Patrick, le 1 juin 1978. Le Docteur Doyle nous fit part de l'opposition au mouvement de consolidation qu'il avait témoignée dans la division scolaire de la Rivière Seine. Il nous renseigna sur son rôle dans ces événements en tant que président de la Commission scolaire de la Rivière Seine et aussi comme président de l'Association des Commissaires d'Ecoles de langue française du Manitoba à la fin des années soixante.

Marion, Fernand, le 23 juin 1978. Le Frère Marion nous décrit avec précision et détails, les événements qui entourèrent la consolidation dans la division scolaire de la Rivière Rouge. Il a offert une vue d'ensemble du processus de consolidation à travers la province.

Marion, Paul, le 6 juin 1978. Monsieur Marion nous a surtout parlé de la division scolaire de St-Boniface et de la façon dont le mouvement de centralisation l'a affecté. Il nous a aussi parlé de la réaction des organismes franco-manitobains à ces changements. Il avait été président des Commissaires d'Ecoles de langue française pendant quelques années durant les années soixante.

Saquet, Louis, le 30 juin 1978. Monsieur Saquet nous a décrit, de façon précise et colorée, la réaction des villages francophones face à la consolidation dans la division scolaire de Turtle River.

Toupin, René, le 19 juin 1978. Monsieur Toupin nous a offert beaucoup d'information au sujet de l'opposition au bill 16 en 1967.

E. Thèses

Beaulieu, Paul R., The Transfer of Electoral Allegiance in Ethnic Politics: A Study of the Voting Behaviour of Franco-Manitobans (1969-1974), Université du Manitoba, sciences politiques, 1976.

Bosc, René, Factors Influencing Educational Change in the St. Boniface School Division No. 4 during the 1960's, Université du Manitoba, thèse au niveau de maîtrise en Education, 1971.

Leblanc, Paul-Emile, L'Enseignement Français au Manitoba, 1916-1968, Maîtrise en Arts, Université d'Ottawa, 1968.

Letourneau, Léo, The Development of a Language Policy in Manitoba: The Genesis of Bill 113, Thèse de maîtrise en éducation, Université du Manitoba, 1977.

Wilson, K., The Development of Education in Manitoba, Thèse de doctorat de l'Université de l'état du Michigan, 1959.

F. Livres

Benoit, Dom, J.P.A., Vie de Mgr Taché, Archevêque de St-Boniface, Beauchemin, Montréal, 1904.

- Brunet, Godias, Alouette de Prairie, Petite histoire des Franco-Manitobains, St-Boniface, Manitoba, 1967.
- Clark, Lowell, The Manitoba School Question: Majority Rule or Minority Rights?, Edition de Lowell Clark, Toronto, Copp Clark, 1968.
- Cook, Ramsay, The Politics of John Dafoe and the Free Press, Presses universitaires de Toronto, Toronto, 1963.
- Dorge, Lionel, Introduction à l'étude des Franco-Manitobains: essai historique et bibliographique, St-Boniface, Société Historique de St-Boniface, 1973.
- Francis, R.H., In Search of Utopia: The Mennonites in Manitoba, Altona, Manitoba, D.W. Friesen, 1955.
- Jackson, James A., The Centennial History of Manitoba, publié sous les auspices de la "Manitoba Historical Society" en collaboration avec McClelland and Stewart Ltd., 1970.
- Prud'homme, L.A., Monseigneur Noël Joseph Ritchot, Canadian Publishing Co., Winnipeg, 1928.
- Morton, W.H., Manitoba: A History, University of Toronto Press, Toronto, 1967.
- Sissons, C.B., Bilingual Schools in Canada, J.M. Dent, Toronto, 1917.